

806^{ème} Séance

Séance Publique
du jeudi 14 décembre 2017

DÉBATS

DU

CONSEIL NATIONAL

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO
DU 7 SEPTEMBRE 2018 (N° 8.398)

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

- I- POURSUITE DE L'EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL PRIMITIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2018 (p. 1824).

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE
DE L'ANNÉE 2017**

**Séance Publique
du jeudi 19 décembre 2017**

Sont présents : M. Christophe STEINER, Président du Conseil National ; M. Marc BURINI, Vice-Président du Conseil National ; Mme Nathalie AMORATTI-BLANC, M. Jean-Charles ALLAVENA, MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI, Claude Boisson, Philippe CLERISSI, Jean-Michel CUCCHI, Eric ELENA, Alain FICINI, Mme Béatrice FRESKO-ROLFO, M. Jean-Louis GRINDA, MM. Bernard PASQUIER, Thierry POYET, Jean-François ROBILLO, Christophe ROBINO, Jacques RIT, Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN, Conseillers Nationaux.

Absent excusé : M. Thierry CROVETTO, Mme Sophie LAVAGNA, M. Pierre SVARA, Conseillers Nationaux.

Assistent à la séance : S.E. M. Serge TELLE, Ministre d'Etat ; Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme ; M. Jean CASTELLINI, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie ; M. Patrice CELLARIO, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur ; M. Didier GAMERDINGER, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Gouvernement ; Mme Sophie VATRICAN, Directeur du Budget et du Trésor.

Assurent le Secrétariat : M. Philippe MOULY, Secrétaire Général ; Mme Elodie KHENG, Conseiller en charge du Budget et de l'Économie ; M. Olivier PASTORELLI, Secrétaire en Chef ; M. Yann BERTRAND, Chargé de Mission pour le Budget et l'Économie ; Mme Marie-Laure PEPINO, Secrétaire ; Mme Martine MORINI, Attachée Principale.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, Chers Collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, la séance est ouverte.

En liminaire, il me revient d'excuser l'absence de M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération, toujours en déplacement. Ainsi que celle de M. Thierry CROVETTO

Je vous rappelle que l'ensemble de cette Séance Publique sera intégralement diffusé sur Monaco Info ainsi que sur le site internet du Conseil National www.conseilnational.mc.

I.

**POURSUITE DE L'EXAMEN DU PROJET
DE BUDGET GENERAL PRIMITIF DE
L'ETAT POUR L'EXERCICE 2018**

M. le Président.- Nous nous retrouvons ce soir pour poursuivre l'examen du Budget Primitif de l'Etat pour l'exercice 2018.

Nous reprenons donc nos travaux où nous nous étions arrêtés mardi soir, à la partie des Dépenses Extraordinaires – Section 7 – Budget d'Équipement et d'Investissement, page 58 du fascicule budgétaire. Nous commençons par le chapitre 1 – Grands Travaux - Urbanisme.

Je me permets une recommandation : celle d'être le plus concis possible afin que nous puissions avancer au maximum l'examen de ce projet de Budget Primitif et que nous ne terminions pas trop tard dans la nuit, compte tenu du nombre de personnes grippées, dont moi-même. Ces recommandations étant je l'espère enregistrées par tout le monde, nous pouvons commencer.

Monsieur le Secrétaire Général.

M. le Secrétaire Général.-**SECT. 7 - ÉQUIPEMENT ET INVESTISSEMENT****Chap. 1 - Grands Travaux urbanisme**

701.902 - Fr. études Urban.& GDS Trav.	3.491.000
701.903 - Télécabine Jardin Exot./Rocher	1.500.000
701.905 - Amélioration Accés Ouest	411.300
701.907 - Amélior.Secu.tunnels Routiers	1.665.000
701.908 - Tunnel Descendant	405.000
701.911 - Urb. SNCF Voirie & Réseaux	45.000
701.9132 - Urs.SNCF-Ilôt Charles III	2.250.000
701.9133 - Urb.SNCF-Ilôt Canton	540.000
701.9134 - Urs.SNCF-Ilôt Rainier III	279.000
701.9137 - Urs.SNCF-Ilôt Pasteur	49.500.000
701.914 - Transp. Coll., Funicul. & Tcsp	18.000
701.997 - Amélioration Réseau Ferro.	1.000

Total du Chapitre 1 60.105.300

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Madame ROUGAIGNON-VERNIN.

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues,

Ce chapitre budgétaire, le chapitre 1, le premier de la Section 7, dénommé « Grands Travaux et Urbanisme » représente un montant de crédits de 1 milliard 231 millions d'euros d'investissement au titre du plan triennal d'équipement.

Oui, 1 milliard 231 millions d'euros que nous allons voter d'ici quelques minutes.

Pour la bonne information de tous, le projet de Budget Primitif 2018 de l'Etat s'élève à 1 milliard 214 millions, donc 17 M€ de moins. Par conséquent le montant annuel total des dépenses de l'Etat représente moins que les 9 opérations regroupées sous le premier Chapitre budgétaire de la Section 7.

Alors après un tel constat, il faut se rendre à l'évidence, il devient plus qu'urgent de revenir à la raison en termes d'inscriptions budgétaires pour nos investissements.

On ne peut continuer ainsi à dépenser des sommes colossales sans risquer de donner l'impression de dépenser sans compter.

Tous les élus vous ont alertés en ce sens, nous avons même déposé une proposition de loi sur la passation des marchés publics vous permettant une modernisation des outils liés à la commande publique.

Mais ces outils seront inutiles si vous n'insufflez pas une réelle volonté.

Je m'en étais étonnée à l'époque et je n'étais pas la seule, mais je me demande toujours pourquoi les projets architecturaux ne découlent pas systématiquement de concours ?

Pour parfaire ma démonstration, si j'écarte les opérations d'équipements routiers ou ferroviaires, nous allons donc voter 6 projets d'opérations d'équipements pour un montant de 1 milliard 173 millions au triennal issus de projets conclus de gré à gré.

Oui de gré à gré !

Donc vous comprendrez, Monsieur le Ministre, un certain désarroi face à ce constat.

M. le Président.- Apparemment c'est un désarroi partagé par le Gouvernement, Madame ROUGAIGNON-VERNIN.

Monsieur BOERI.

M. Daniel BOERI.- Merci, Monsieur le Président.

Plutôt que de faire une intervention ligne par ligne, je préfère faire une intervention un peu plus générale sur les Grands Travaux.

La section 7, qui pèse 31 % du budget et finalement nous engage pour beaucoup plus d'un an, me laisse un goût d'inachevé. La méthode, toujours la méthode.

Seuls les coûts bruts sont identifiés.

Rien sur les opportunités nouvelles ni sur les avantages qualitatifs apportés par ces investissements alors qu'ils existent.

Le Gouvernement semble poursuivre la fameuse « politique du tacon ou du raccommodage », qu'on croyait oubliée depuis le projet Très Grand Ida.

Trois exemples.

La surélévation de la Direction de la Sureté Publique, je ne remets nullement en cause le choix retenu, ni sa nécessité. En revanche, deux options proposaient un déménagement, certes avec des surcoûts, à l'îlot Pasteur ou au Centre administratif. Pourtant, rien n'est dit sur la valeur ajoutée apportée par ces options : la libération de 4 200 m², soit environ 40 logements en plein cœur de Monaco ! Quand bien même je comprends que d'autres options et critères qualitatifs soient pris en considération, l'impact du déménagement méritait néanmoins d'être souligné !

Le télécabine, ensuite.

L'étude présente un projet de 72 M€, à terme. La capacité d'accueil du télécabine est de 2 400 passagers par heure et par direction, à comparer aux plus de 50 000 entrées de véhicules par jour dans notre pays ! De fait, les pendulaires continueront à prendre le tunnel descendant et, *Ceteris Paribus*, à être bloqués comme toujours au tunnel de l'A500 et à Cap d'Ail. Sans compter le rejet du quartier de Monte-Carlo dans ce projet ! Qui plus est, on rajoute un « poteau-station » devant le Centre Commercial de Fontvieille, au moment même où on envisage sa rénovation et sa transformation, sauf à vouloir attirer les touristes vers notre Centre Commercial, et non

sur le Rocher.

Enfin, la rénovation du Stade Louis II.

Des chiffres ont fait grand bruit, 240 M€. Et là, on atteint la magie : 70 M€ depuis mardi soir. Là encore, on se contente de chiffres : aucun avantage n'est présenté. Il est là parce qu'il est là ! Le Gouvernement n'est pas ignorant ; il liste, entre autres, le désamiantage et les panneaux solaires... comme par inadvertance.

Pourtant, le désamiantage est un impératif de santé publique.

De même, rien sur les avantages d'un toit recouvert de panneaux solaires.

Or, l'impact du photovoltaïque sur la production d'électricité est énorme.

En son temps, j'avais souligné comment le Stade de Saint-Etienne, bien connu pour son soleil, permettait l'autonomie de sa structure.

Plus moderne aujourd'hui, les 7000 m² de panneaux solaires chez notre voisin niçois produisent 3 fois la consommation du site, soit 1 500 mégawatt heure par an...

(Sonnerie).

J'ai presque fini.

... Savez-vous que cela représente près de deux pour mille de la consommation annuelle de Monaco ?

Ce n'est pas rien !

Au final, avec cette Section 7, le Gouvernement ne dépense pas sans compter, mais il dépense sans expliquer.

C'est décidé : contentez-vous de poser des questions !

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur BOERI.

Monsieur le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

M. Marc BURINI.- Merci.

Je crois que c'est sur les montants initiaux qu'il faudrait travailler. Vous nous décrivez dans la réponse au rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, le pilotage des opérations d'équipement public et vous nous dites « *Chaque opération publique lancée par le Gouvernement fait initialement l'objet d'un programme général,*

fonctionnel et technique. Est alors destiné le coût à partir de ratios, et là vous nous dites « L'opération fait alors l'objet d'une première inscription triennale. C'est ensuite qu'on fait en amont des programmes détaillés, des données d'entrées pour les architectes, etc...C'est seulement à la suite de ces études que le coût de l'opération est connu sur des bases précises, et non plus à partir de ratios. » Le problème c'est que nous, à ce moment-là, on a déjà voté le triennal et les crédits d'engagement sur l'opération. Vous nous dites qu'ils peuvent être ajustés. Vous avez donc la sagesse aussi de le faire au niveau du Stade. Peut-être que le Stade coûtera plus que 240 M€, mais ce n'est pas la question. Je crois que l'important, au départ, c'est vraiment d'avoir un périmètre, une vue beaucoup plus fine de l'opération s'agissant des coûts et des recettes, parce que je l'ai dit l'autre soir dans ma réponse, peut-être un peu rapidement. Lorsque je parle d'économie d'une opération, par exemple pour le Stade, ce n'est pas seulement les buvettes et 3 restaurants ou 3 magasins... lorsque je parle d'économie c'est de voir, par exemple, combien on va pouvoir louer à l'utilisateur principal qui est une équipe professionnelle, dans quelles conditions, à quel prix ... C'est ça l'économie d'un projet, une vision globale dans le futur. Donc, je crois que depuis que vous êtes en fonction, je pense vraiment que vous en avez pris conscience.

Concernant les coûts, je sais que nous avons déjà eu des discussions à ce propos et je pense que souvent les fournisseurs sont beaucoup plus dépendants des clients. Il faut avoir toujours ça en tête, surtout que les fournisseurs ont une « chasse gardée » de 200 hectares. Donc il me semble que vous avez une certaine latitude, plus importante que vous ne le pensez, tout en préservant la priorité nationale, il faut aussi parler d'intérêt général, de biens communs et de deniers publics.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur BURINI.
Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.- Merci, Monsieur le Président.

Je fais une intervention sur le Télécabine dans le premier chapitre.

Il est prévu sur cet article une inscription de 1,5 M€, pour les études relatives à la mise en place d'un télécabine. Le sujet n'est pas nouveau, mais il interpelle... Même si on n'est encore qu'au stade de l'étude, je me pose la question : quel est l'objectif

de l'opération ? À quelle date idéalement ce projet devrait-il être mis en service ?

Depuis la mise en service du Tunnel Albert II, le tunnel descendant, il est vingt fois plus long d'arriver au Jardin Exotique depuis l'entrée Ouest, depuis l'autoroute, que de descendre à Fontvieille depuis l'entrée Ouest de Monaco, vingt fois.

L'objectif du téléphérique c'est de la mobilité propre. C'est de notre compétence, mais sur notre territoire, que penser des rejets de CO2 dans les communes limitrophes par notre incapacité collective à ne pas fluidifier l'entrée sur Monaco ? Alors, l'article concerne le téléphérique et pas l'amélioration de la circulation, et oui, on aurait pu penser que les sujets étaient liés. Pourquoi ne pas étudier un départ de ce dernier depuis la Tête de Chien, avec pourquoi pas une gare intermédiaire au niveau de l'entrée Ouest de Monaco au Jardin Exotique ? Cela répondrait à un besoin de fluidité, de mobilité propre, dans un décor exceptionnel.

Les difficultés d'accès à la Principauté sont un frein à notre attractivité. Passer une heure dans les bouchons à l'entrée Ouest de Monaco ne va pas nous aider à accroître encore et toujours le nombre d'actifs à Monaco. Je vous rappelle deux chiffres, issus des actuaires qui ont prévalu à la réforme des retraites en 2011 : notre objectif est d'augmenter notre population active de 12.000 salariés en 2030, et de 70.000 salariés à l'horizon 2050.

Se poser alors vraiment la question : où les mettre et comment desservir Monaco ?

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur POYET.

Monsieur RIT.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Votre intervention liminaire, Monsieur le Ministre, en réponse au rapport du Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, a abordé le sujet du projet de Téléphérique Jardin Exotique/Rocher.

Vos propos nous rassurent en cela qu'ils confirment que ce projet est au stade des études et qu'aucun arbitrage définitif n'a, à ce jour, été effectué.

Le groupe politique Horizon Monaco est donc dans l'attente des résultats d'une étude globale d'impact au niveau de ce projet.

Elle seule devrait permettre au Gouvernement de se déterminer sur l'opportunité de sa réalisation.

Au-delà de cette étude, il est clair que l'évaluation du bilan prévisionnel d'exploitation devrait être, pour l'Etat, le deuxième élément de décision.

La finalité du projet qui est d'apporter une contribution substantielle à l'amélioration de la mobilité en Principauté est, elle, peu discutable. Mais, une fois de plus, pas à n'importe quel prix.

Sur le plan de ce « travailler ensemble » auquel vous nous dites, Monsieur le Ministre, accorder une valeur suprême, nous vous demandons que les résultats de ces différentes études soient transmis au Conseil National sans faire usage de la désormais classique coutume du « viol chronologique » donc, avant les prises de décisions définitives.

Décider est bien la prérogative essentielle de l'Exécutif mais prendre une décision sur l'argument d'une impossibilité désormais de faire marche arrière n'entre pas dans le domaine du « bien décider ».

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur RIT.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Je ne suis pas tout à fait d'accord avec ce que vient de dire mon collègue Jacques RIT, je crois que le téléphérique dont on a vu la genèse, ici, il y a quelques années, aujourd'hui, on nous le présente et j'espère qu'il y aura un arbitrage parce que je ne vois pas comment l'on peut imaginer nous présenter en Commission des Grands Travaux une gare de téléphérique au Jardin Exotique, avec un arrêt intermédiaire au Centre Commercial de Fontvieille, et puis une remontée sur le Palais, sans que le Souverain n'ait arbitré l'ensemble du projet.

Ensuite, je suis favorable à ce projet, depuis le début, car le téléphérique est un plus, il ne faut pas croire qu'il ne va pas permettre, si j'ose dire, une plus grande fluidité dans la circulation à Monaco, simplement ne serait-ce que pour les touristes et pour l'attractivité de la Principauté, sachant que le touriste qui va arriver au Jardin Exotique va avoir la possibilité de prendre des photos tout au long du parcours. Je crois que ce téléphérique serait de toute façon plein toute la journée, il n'y a pas de souci à avoir sur ce point, reste à savoir comment ficeler l'ensemble avec la société d'exploitation. Aujourd'hui, remettre en cause l'architecture, le

projet et dire que rien n'est validé, je pense que c'est aller trop loin. Moi, en ce qui me concerne je n'approuve pas. Je crois en effet que c'est un élément novateur, un nouveau moyen de transport et dans le futur à Monaco, on a tout intérêt à développer des moyens de transport différents pour éviter toujours de multiplier les bus, je l'ai déjà dit plusieurs fois ici, dans cet hémicycle.

M. le Président.- Merci, Monsieur CLERISSI.

Madame le Conseiller.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Effectivement, le télécabine est un mode de transport un peu novateur en ville, cela ne s'est jamais vu à Monaco.

Nous avons un accord de principe sur le projet en lui-même, mais ce n'est pas un projet qui a été définitivement arbitré. Un accord de principe pour avancer dans les études puisque toutes les études ont un coût. Nous sommes en train de peaufiner ces études sachant qu'il y a, bien sûr, l'impact environnemental de l'installation d'un télécabine, qui survole la Principauté de Monaco, et il y a l'étude de rentabilité de ce moyen de transport en commun. Je rappelle qu'au départ, la création du télécabine devait coïncider avec la livraison du parking de 1820 places prévue en 2022, afin d'amener les pendulaires et les touristes rapidement à Fontvieille et sur le Rocher. Je rappelle le chiffre de 110.000 véhicules/jour entrants et sortants. Cela correspond de plus à une politique de développement d'une mobilité douce en Principauté de Monaco ainsi que d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Donc, ce n'est pas définitivement arbitré, nous avançons avec les différents intervenants puisque la Mairie est partie prenante de ce projet, le Gouvernement et le groupement qui a proposé ce mode de déplacement, étant précisé qu'il s'agira certainement, si le projet se concrétise, d'un transport en commun, dépendant de la C.A.M. avec qui nous devons définir les termes d'une concession.

M. le Président.- Merci, Madame le Conseiller.

Monsieur RIT.

M. Jacques RIT.- Le Gouvernement a apporté une réponse, je voulais dire à mon collègue CLERISSI qui a quand même largement remis en cause ma lecture de votre réponse, Monsieur le Ministre d'Etat. Quand

je vous lis « aucune décision définitive ne devrait intervenir avant l'examen du Budget Primitif 2019 » je pense que j'ai le droit de prendre ça au premier degré et ce que Madame GRAMAGLIA vient de nous dire semble parfaitement en accord avec cette phrase.

Merci.

M. le Président.- Je crois Docteur que Monsieur CLERISSI voulait dire qu'il allait organiser sur les téléphériques des sauts à l'élastique.

Bonne idée non, Monsieur CLERISSI ?

Monsieur BARILARO.

M. Christian BARILARO.- Merci, Monsieur le Président.

J'abonde tout à fait à ce que dit Thierry POYET sur l'étude de l'actuaire, sur le nombre de salariés dont on aura besoin pour sécuriser les retraites.

En revanche la proposition de déporter le début de la télécabine sur la Tête de Chien, pourquoi pas, mais lorsqu'on voit les difficultés que nous avons avec la France pour obtenir l'ouverture de la bretelle de La Turbie, le rond-point de Cap d'Ail, je pense que si 2022 c'est la date engagée par Mme GRAMAGLIA pour mettre en place le télécabine, au regard de la fin du parking de dissuasion, je crois que si on met la France dans la boucle, je ne suis pas sûr que l'on soit encore vivant lorsque la réalisation de ce projet sera terminée.

Je vous remercie.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.- Ce qui ne nous empêche pas de travailler parallèlement avec la France et d'avancer dans certains projets. Un survol par un télécabine, cela va être compliqué en vertu du PLU d'urbanisme français, mais on y travaille et nous avons régulièrement, avec la Direction de la Prospective, des réunions avec la France afin d'essayer d'avancer dans des projets communs d'accessibilité de la Principauté de Monaco, que ce soit au niveau des projets comme des aménagements de carrefour, de l'ouverture de la bretelle d'autoroute de Beausoleil et tous les différents projets que je vous avais exposés en Commission Plénière d'Étude spéciale mobilité.

M. le Président.- Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Je voulais intervenir par rapport au télécabine et puis également au TCSP. Je pense que ce sont deux modes de transport qui participent à l'amélioration de notre condition de vie. Je crois qu'il est intéressant que vous continuiez les études en ce sens parce qu'elles vont permettre, je l'espère, une amélioration de la mobilité *intra muros*. Ce qui me pose problème c'est finalement l'accessibilité de Monaco, outre la construction d'un grand parking au Jardin Exotique, on voit bien qu'un des nœuds d'étranglement est en amont et, notamment, on a discuté longuement de l'aménagement Bautugan, de la trémie, de la troisième voie, de l'aménagement du rond-point, du creusement de la falaise, pouvez-vous nous dire si cela a avancé et si on a des perspectives ?

Ma deuxième intervention était sur l'îlot Pasteur. Je crois que vous nous avez répondu que le chantier avançait bien et qu'il y avait somme toute assez peu de retard et je pense qu'il est très important que nous avancions parce que de l'îlot Pasteur dépend, effectivement, le début des travaux de l'Annonciade II, puisqu'il faut déménager le Collège Charles III et que ce n'est qu'après le déménagement du collège que l'on pourra envisager de construire l'Annonciade II, qui est une des solutions pour créer de nouveaux logements domaniaux dans Monaco. Donc, j'espère que tout se passe bien sur cet îlot.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.- Pour en revenir aux grands projets sur la mobilité, le projet d'ouverture de la bretelle d'autoroute prend un peu de retard puisque la France a demandé un complément de travaux, et je rappelle que nous avons le soutien de tous les maires – ils sont très actifs – de la région voisine avec qui nous entretenons de très bons rapports et qui essaient également de faire avancer ce projet qui est très important pour eux et pour nous.

En ce qui concerne le carrefour du Bautugan, nous devrions commencer rapidement les travaux pour supprimer le feu du premier tourne à gauche qui nous ferait gagner un cycle de feu et donc qui devrait restreindre la durée d'attente. La sortie vers 17 heures de la Principauté de Monaco entraîne un encombrement dans le tunnel Rainier III qui nous oblige souvent à fermer momentanément son accès. Réduire le cycle des feux améliorera la fluidité du trafic et les conditions de sécurité de ce tunnel.

Je ne vous cache pas que sur la création de la trémie nous n'avons pas beaucoup avancé, mais c'est une deuxième étape d'aménagement de ce fameux carrefour du Bautugan.

Par contre, au niveau du giratoire de l'hôpital qui fait partie de l'étude complète d'aménagement de l'accessibilité de la Principauté de Monaco, outre la bretelle, outre le premier carrefour de La Turbie, outre le carrefour du Bautugan, il y a également plus proche de la Principauté de Monaco, le carrefour de l'hôpital, dont les travaux sont aussi en bonne voie.

Pour Pasteur, un léger retard que l'on essaiera de rattraper pendant la durée des travaux. Pour mémoire, cela va permettre de déménager, comme vous l'avez dit, le Collège Charles III, une fois qu'il sera achevé. Le Lycée FANB quant à lui est bientôt terminé et donc nous allons pouvoir récupérer les deux bâtiments situés à l'Annonciade. Nous travaillons déjà sur un aménagement de l'Annonciade II, en incluant bien sûr une étude globale sur le schéma de circulation dudit quartier.

L'achat de la villa « Les Lierres » va nous permettre de désenclaver une partie de l'Annonciade II, mais nous étudions également la possibilité d'un désenclavement par le boulevard Guynemer et/ou le boulevard d'Italie. Cette étude inclut bien sûr la construction de logements domaniaux notamment.

M. le Président.- Madame FRESKO-ROLFO.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Merci, Monsieur le Président.

Madame le Conseiller vous avez répondu à la grande majorité de mes questions. Il m'en reste quand même quelques-unes.

Au sujet du télécabine, j'aimerais savoir si on a une étude sur les comportements des automobilistes ? Est-ce que le parking du Jardin Exotique sera utilisé, notamment pour les touristes ? Les pendulaires, je comprends, s'ils ont un abonnement, mais est-ce que pour les touristes cela en vaut la peine ? C'est quelque chose que j'aimerais connaître.

Sur l'accessibilité de Monaco, je rejoins mes autres collègues, notamment sur le nombre de pendulaires et les difficultés rencontrées. J'aimerais savoir où en sont les états généraux de la circulation que vous aviez mis en place. Je crois qu'ainsi vous avez répondu à la majorité de mes questions.

Et savoir si vous pensez refaire l'expérience de l'inversement du sens d'accès au tunnel descendant, le mettre en place plusieurs fois. Peut-être qu'une meilleure publicisation de cet inversement de sens pourrait aider nos pendulaires, après leur travail, pour rentrer chez eux.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Concernant les questions de la mobilité, je crois que j'ai répondu, à moins que vous souhaitiez aborder d'autres points, mais pour ce qui est du comportement des touristes qui viendraient ou pas se garer dans le fameux parking, il y aura une politique volontariste auprès des autocars de touristes et dans les offices du tourisme, bien sûr, doublée d'une politique attractive du prix de la place de parking dans tous les parkings situés en périphérie de la Principauté de Monaco. Je veux parler du futur parking Testimonio II, je veux parler du futur parking de l'entrée de ville Jardin Exotique, je veux parler de celui qui est situé à Fontvieille. Des tarifs très attractifs pour inciter les gens, que ce soit les touristes ou les pendulaires, à se garer dans ces parkings-là et, notamment pour le parking du Jardin Exotique de 1 820 places, afin de favoriser une synergie avec le télécabine par la création d'un billet multimodal.

Le but est vraiment d'essayer d'empêcher les véhicules d'entrer en Principauté de Monaco. Donc, tous les moyens seront mis en œuvre pour aller dans ce sens-là. En ce qui concerne l'inversement du tunnel, il est réservé dans des cas extrêmes, à savoir notamment les soirs de match, lorsque Fontvieille est complètement bloqué.

L'aménagement futur des différents ronds-points situés aux abords de la Principauté, notamment le rond-point de l'hôpital, que nous allons élargir sur 2 voies – nous en avons déjà parlé à la Commission Plénière d'Étude Mobilité – facilitera la sortie de la Principauté de Monaco. Des travaux d'amélioration de la sortie en sens inversé du tunnel Albert II seront à réaliser, étant précisé que cette sortie nécessite l'intervention des agents de la Sûreté Publique. Je rappelle que des travaux supplémentaires ont été réalisés pour améliorer cette inversion. Le Gouvernement avait – et vous les aviez votés – mis des crédits supplémentaires pour créer un encoirbellement qui n'existait pas à l'origine, au niveau du Jardin Exotique et qui permet cette mise en sens inversé du tunnel. Donc, ma réponse c'est : pour l'instant, oui, nous allons continuer à utiliser ce tunnel en sens inversé, mais pas quotidiennement. Lorsque

seront réalisées les améliorations des accessibilités des ronds-points aux abords de la Principauté de Monaco, nous verrons ce que nous pourrons faire, si cette inversion pourra être plus régulière.

Ai-je répondu à votre question ?

Merci.

M. le Président.- Merci.

Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

J'aimerais revenir sur trois sujets que vous avez évoqués.

D'abord, je note avec satisfaction, Madame le Conseiller, ce que vous venez de dire sur la politique de prix attractifs sur les parkings de dissuasion à l'entrée de la ville, évidemment, j'y souscris pleinement, c'est une très très bonne chose.

La deuxième chose concerne le fameux téléphérique dont nous parlons depuis tout à l'heure et personnellement je dois vous dire que j'apporte mon entier soutien, pas pour des raisons esthétiques, bien évidemment, mais pour des raisons de mobilité douce. J'en profite pour dire que c'est certainement un projet qui va déranger parce qu'il est nouveau. Il rompt avec les habitudes parce qu'on ne l'a jamais fait en Principauté. Pour autant, je crois qu'il faut le faire, pour changer les habitudes de circulation, c'est un risque calculé, à vous de tout mettre en place pour que justement les gens soient orientés le mieux possible et le plus souvent possible sur le parking de dissuasion du Jardin Exotique. Moi, personnellement, je soutiens tout à fait ce projet qui me semble important, pour le Centre Commercial, également, pour remonter sur le Rocher, comme il en est question. Nous ne sommes pas non plus obligés de le faire jusque-là, c'est à étudier et à discuter, d'autant que vous nous avez dit que ce n'était pas totalement arbitré, donc nous aurons l'occasion d'en reparler.

Je profite de ce Chapitre 1 « Grands Travaux et Urbanisme » pour revenir sur le TCSP pour lequel j'ai une position un petit peu divergente. Pourquoi ? Je vais vous le rappeler très brièvement, vous la connaissez. Le TCSP, j'y souscrirai pleinement si vous me présentez un projet entièrement en site propre, je dis bien 100 % en site propre et avec un coût qui soit plus raisonnable que ce que j'ai entendu. Vous avez d'abord annoncé un peu moins

de 200 M€, de mémoire, j'ai avancé un chiffre bien supérieur de 300 M€, et je n'ai pas été démenti par le Ministre d'Etat. En plus à cela, si je me souviens bien, l'échangeur St Roman n'est pas compris dans le prix évoqué. Je ne doute pas un seul instant qu'il faille refaire l'échangeur St Roman un jour, je dis juste que cela représentera des coûts supplémentaires. Donc, certains collègues ici ont remarqué et ils ont raison de dire qu'on dépense beaucoup d'argent, qu'on dépense beaucoup d'argent pour la mobilité douce, à laquelle je souscris pleinement. Mais ce n'est pas un débat à ouvrir ce soir, je voudrais juste qu'on note ma position. Oui, à la mobilité douce, pas forcément à n'importe quel prix, mais 100 % gagnant, c'est-à-dire 100 % en site propre.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur GRINDA.

Monsieur ELENA.

M. Eric ELENA.- Merci, Monsieur le Président.

Juste une curiosité : lorsque vous êtes au bout du Port de Fontvieille, que vous prenez le tunnel pour sortir vous arrivez à la hauteur de l'Héliport, et l'on peut voir, au sol, sur une cinquantaine de mètres carrés, un revêtement quadrillé. De quoi s'agit-il ?

Je vous remercie.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* La Direction de l'Aménagement Urbain, avec la société Colas, vient de mettre en œuvre une portion de route solaire d'une cinquantaine de mètres sur l'avenue des Papalins, au droit du parking de la mer. Les dalles Wattway sont posées et collées directement sur la route et présentent un rendement de 15%, à peine inférieur à celui du photovoltaïque classique. Sur la portion de voie réalisée par la DAU, l'électricité produite par les panneaux est ensuite injectée dans le réseau de la SMEG

M. le Président.- Monsieur BOISSON.

M. Claude Boisson.- J'ai circulé sur cette voie et je voudrais même ajouter que pour un deux roues, ce revêtement est fait de telle manière qu'il y a un système antidérapant. C'est important parce que cela est sécurisant.

Madame le Conseiller de Gouvernement-Ministre, vous avez parlé du forfait intéressant avec télécabine/parking c'est un sujet que je soulève depuis longtemps, chaque année à chaque budget. Si je peux me permettre, pourriez-vous ajouter ce que j'avais proposé également pour la Compagnie des Autobus de Monaco ; ce serait très intéressant en matière de mobilité, que les gens puissent justement bénéficier d'un forfait pour le stationnement, le télécabine – s'il existe – le transport en bus, et puis un jour, bien sûr, le TCSP.

Je voulais intervenir plus tard mais puisqu'on parle de mobilité je vais intervenir sur la ligne « Amélioration, Sécurité Tunnels Routiers ». Au dernier budget j'ai évoqué ce que vous avez mis en place « Info chantier » qui est particulièrement intéressant. Voilà un exemple en matière de sécurité : *16 heures 48 alerte incendie d'un véhicule dans le tunnel A 500, tunnel fermé dans les deux sens*. L'alerte est terminée. Cela montre bien que l'on gère en même temps la sécurité et c'est intéressant pour la mobilité. Je profite pour vous demander ce que vous aviez annoncé à l'Assemblée, pour le public, concrètement ce qui va se faire en 2018 en matière d'information, sachant que cela va contribuer à la sécurité des tunnels, deux éléments. D'une part, vous envisagiez de diffuser sur de grands panneaux ce principe Info chantier. Le budget est prévu et nous allons sûrement le voter et, d'autre part, vous prévoyiez une relation avec Escota pour qu'il y ait une information sur les panneaux, puisque les automobilistes sauront combien de temps ils mettront pour les déplacements – c'est cela qui va être géré avec Escota, et c'est intéressant – pour se rendre d'un endroit à un autre. Alors je sais bien que lorsqu'on est immobilisé, savoir qu'on va mettre 10 ou 15 minutes pour aller quelque part, cela ne règle pas le problème mais cela permet de s'organiser.

Merci, Madame.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* - Merci, Monsieur BOISSON.

Effectivement, l'information étant primordiale, nous installons de plus en plus dans la Principauté des panneaux à messages variables qui permettent de donner des informations en temps réel, et qui sont gérés par le CIGM. Le Directeur de l'Aménagement Urbain, M. PUYO s'est rapproché d'Escota pour avoir des renseignements qui seront diffusés sur ces fameux panneaux à messages variables, qui permettront

de savoir exactement dès la sortie de l'autoroute combien de temps il faut pour se rendre à Monaco.

Par ailleurs, les messages d'informations que l'on peut recevoir sur le téléphone grâce à « Infochantier » ont été améliorés. N'hésitez pas, je le rappelle, à poser des questions sur les chantiers, sur les travaux, sur la circulation, on vous répond. Ces messages ont pu être améliorés ces derniers temps parce qu'il y a eu une remontée de la part des différents utilisateurs comme quoi ils n'étaient pas assez précis et clairs.

M. Claude BOISSON.- Juste un petit point, Monsieur le Président.

Merci, Madame le Conseiller de Gouvernement-Ministre.

Deux fois j'ai quitté le Conseil National pendant les dernières séances et deux fois je me suis retrouvé devant la barrière fermée pour aller à Fontvieille ou pour sortir de Monaco, c'était à la fin de l'été. Donc, sans attendre une séance j'ai suggéré au service que ce système Info Chantiers fonctionne également le soir afin que l'on soit informé de la fermeture des tunnels qui sont fermés le soir pour divers travaux. Cela a été fait dans les 48 heures. Quelques fois on n'a pas besoin de faire des effets de manche lorsqu'on a l'écoute de la part des Chefs de Services.

Merci.

M. le Président.- Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Simplement pour revenir sur le parking du Jardin Exotique, je crois qu'il ne faut pas oublier que ce parking du Jardin Exotique, au-delà d'accueillir les pendulaires, va éventuellement aussi accueillir toutes les personnes qui voudront aller dans le quartier et n'oublions pas que ce parking communiquera également avec le nouveau C.H.P.G.. On se plaint souvent des difficultés d'accessibilité de l'hôpital, je crois que cela est aussi un exemple, finalement de coordination et d'organisation des parkings. Le parking de l'hôpital, sera pour les employés de l'hôpital, le parking du Jardin Exotique, parce qu'il communiquera avec l'hôpital va permettre un meilleur accueil de tous les usagers, je crois que c'est quelque chose qui était aussi dans la balance lors de sa construction, sans parler, évidemment, de tous les stationnements qui vont être créés par rapport au Musée, par rapport à tout le quartier.

Donc je crois, pour répondre à Madame FRESKO-ROLFO, aussi, ce n'est pas qu'une question des

pendulaires, c'est vraiment un parking qui sera extrêmement utile.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Oui, merci. Je précise donc, un accès piéton pour l'hôpital, l'ascenseur va arriver directement à côté de l'hôpital et bien sûr les personnes qui veulent aller à l'hôpital n'auront pas besoin de rentrer avec leur véhicule dans la Principauté de Monaco.

M. le Président.- Madame ROUGAIGNON-VERNIN

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- Merci, Monsieur le Président.

Je n'avais pas prévu d'intervenir à nouveau car j'ai vraiment l'impression de toujours répéter la même chose mais compte tenu de l'intervention de M. POYET et qu'on en a discuté, je ne peux pas m'empêcher de revenir sur les accès à Monaco et en particulier, entre autres, le téléphérique en provenance de La Turbie.

Alors, je vous remercie, Madame le Conseiller de Gouvernement-Ministre, de nous avoir informés et ce n'est pas la première fois que vous le dites, que vous êtes en discussion avec la France là-dessus, mais je crois vraiment qu'il y a un alignement des planètes sur ce sujet.

La France est intéressée, les communes limitrophes sont intéressés, les Turbiasques sont intéressés, 70 % des habitants de La Turbie viennent travailler à Monaco et n'ont pas d'autre choix que de prendre leur voiture.

Ce transport écologique et doux, pas si coûteux que cela à mettre en place, permettrait un gain de temps et de fatigue pour toutes les personnes qui viennent travailler des communes avoisinantes et représenterait pour les touristes arrivant à Monaco une attractivité incontournable par le panorama qu'il offrirait.

Notre Souverain a une volonté de limiter les gaz à effet de serre, donc vous l'avez dit Madame le Conseiller, notre but est d'empêcher les voitures d'entrer à Monaco. S'il est vrai que les parkings de dissuasion en construction permettront de limiter le nombre de voitures en circulation dans notre Principauté, l'accès serait encore plus limité si ces parkings étaient situés à La Turbie.

Vraiment j'insiste sur cet alignement des planètes. Je suis convaincue que le Département voisin serait prêt à participer aux investissements, il faut profiter de cette opportunité. Vous nous avez dit que vous êtes en discussion, il faut poursuivre ces discussions intensément et transformer cette idée en projet au même titre – et c'est une très bonne chose à laquelle j'adhère complètement aussi – que de faire un transport « doux » entre la sortie de l'autoroute au niveau d'Eze et Monaco. Il faut absolument étudier toutes les possibilités d'accès et toutes les solutions réalisables.

Je vous remercie.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Une précision peut-être, vous parlez du terrain de la Brasca à la sortie de la double voie lorsqu'on sort de l'autoroute, on étudie un accès qui ne sera vraisemblablement pas un accès par télécabine ou téléphérique pour des problèmes de survol de propriétés situées en France. Quant à la possibilité de faire arriver un téléphérique à proximité du départ du télécabine du Jardin Exotique, cela semble peu réalisable, du fait du manque de place.

Au niveau de La Brasca, différents systèmes de transport vers Monaco ont été étudiés :

Un système souterrain (type funiculaire)

Un système aérien (télécabine)

Un système terrestre (monorail).

Avec une arrivée soit sur Charles III (en tréfonds ou en superstructures) pour le système souterrain et aérien, soit aux Jardins d'Apolline (en tréfonds) pour le système souterrain.

Je rappelle qu'il y aura des parkings supplémentaires sur les îlots Pasteur et Charles III.

M. le Président.- Monsieur BARILARO.

M. Christian BARILARO.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais laisser Madame GRAMAGLIA souffler un peu avec les réponses et les explications qu'elle vient de nous faire, je vais m'adresser à Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur pour connaître la date d'ouverture du nouveau Collège Charles III. Le nombre de classes qu'il y aura dans cet établissement, est-il identique ou supérieur à ce qui existe aujourd'hui au Collège

Charles III dans sa configuration actuelle ? Est-ce que vous connaissez exactement le nombre de classes qu'il y aura ? Pouvez-vous nous éclairer sur la date d'ouverture, sur l'organisation, est-ce que les classes, comme vous nous l'aviez dit, seront séparées dans les deux établissements ? C'est aussi important de connaître, pour l'avenir de nos enfants, comment ce sera organisé.

Je vous remercie.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* En ce qui concerne la date d'ouverture de l'établissement, je vais me tourner vers ma collègue puisque c'est une opération en travaux, mais c'est plutôt à l'horizon 2021/2022 car c'est une opération de très grande ampleur sur l'îlot Pasteur. Je rappelle que le programme du Collège, est un programme de 1 500 élèves avec le concept de séparer les accès et surtout le fonctionnement interne des 6^{ème}, 5^{ème} et des 4^{ème}, 3^{ème} dans la conception même du projet, de manière à ce que ces populations soient le moins mélangées possible.

Alors, bien évidemment, ce n'est pas 1 500 élèves qui se retrouveront dès la date d'ouverture dans l'établissement mais c'est une réserve nécessairement d'évolution puisqu'il faut que nous prévoyions un petit peu le futur, on ne construit pas uniquement pour l'année d'ouverture mais, bien sûr, pour les années futures.

Voilà les éléments principaux du programme de ce collège qui également, je le rappelle, intégrera des équipements sportifs comme l'avait le Collège Charles III actuel, c'est-à-dire un gymnase et un bassin pour la pratique de la natation, principaux éléments indépendamment des salles de type amphithéâtre comme vous la connaissez sans doute dans le Lycée Technique et Hôtelier.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Juste une précision, effectivement, on vous l'avait indiqué dans les réponses en réunion privée, l'objectif de livraison est début 2021 pour le collège et fin 2021 pour le reste des superstructures. Nous, on vise début 2021, donc à partir de là il faut voir avec l'Éducation Nationale, mais vraisemblablement je pense que pour la rentrée septembre 2021, cela devrait être possible. Pour les vacances de Pâques, cela paraît plus compliqué. Il faudra voir avec Monsieur CELLARIO, mais je pense qu'il est raisonnable de viser septembre 2021 pour la rentrée scolaire, pour la prise en possession par les

utilisateurs et les collégiens.

M. le Président.- Monsieur ALLAVENA.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Merci, Monsieur le Président.

Il me semble qu'il y a très longtemps, vers 17 heures 10, Madame ROUGAIGNON-VERNIN a fait un constat sur l'importance des dépenses de cette Section 7 et a posé une question assez claire, probablement la plus importante posée depuis, c'est : « pourquoi une part aussi importante de ces travaux est-elle attribuée sans concours, voire sans appel d'offres ? » Est-ce que c'est une nouvelle méthode de travail, est-ce qu'on l'a validée, je ne pense pas que c'est ainsi qu'on obtiendra des réductions de coûts significatives de nos dépenses publiques. D'un autre côté, si ce n'est pas vrai, quelle est la réalité ? Et moi, je suis surpris, le mot est un peu faible mais nous sommes en début de séance, que le Gouvernement ait décidé de ne pas répondre à cette question et que visiblement cela ne gêne personne.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Je n'ai pas compris la question.

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- Tous ces projets sont faits sans appel d'offres, vous les attribuez à l'un, à l'autre... et tout cela pour, au triennal, plus d'1,2 Md€.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Alors, attendez. Sans appel d'offres, c'est-à-dire, je ne comprends pas trop ?

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- Il n'y a aucun concours !

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Vous ne parlez pas d'appel d'offres, vous parlez de concours d'architectes, ce qui n'a aucun rapport.

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- D'appel d'offres financier en quelque sorte.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipeement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Mais si, on fait un appel d'offres à chaque nouvel ilot lancé. Pour chaque opération, on choisit un architecte monégasque et on travaille avec tous les architectes monégasques les uns après les autres. On regarde l'architecte monégasque qui a le moins de travail au moment où est lancée une nouvelle opération afin de travailler avec cet architecte. Cela s'est toujours passé comme cela. Pour Pasteur, il y avait eu un appel d'offres puisque je rappelle que c'est le Groupement qui travaille actuellement qui avait remporté l'appel d'offres intervenu en 2008, avant que l'opération ne soit finalement reportée.

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- C'est dommage !

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipeement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Vous parliez des deux choses ?

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- Oui, je parlais en particuliers des architectes pour lesquels il n'y a aucun concours, cela a d'ailleurs été le cas pour l'extension en mer aussi, mais c'est dommage on en fait pour 1,2 milliard sans concours...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipeement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* On ne fait pas 1,2 milliard sans concours, je ne comprends pas.

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- ... Tous ces marchés ont été à 90 % conclus de gré à gré...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipeement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Vous confondez les marchés de travaux et les concours d'architectes, ce sont deux choses qui n'ont absolument rien à voir. Donc, je ne peux pas vous laisser dire qu'on fait 1,2 milliard de travaux sans faire d'appel d'offres. Cela n'a rien à voir ce sont deux choses totalement différentes.

On a fait un concours pour l'urbanisation en mer, par exemple, on a fait des concours pour Pasteur, on avait fait des concours pour Testimonio II, et je vous rappelle qu'on avait longuement présenté

les différents résultats des concours, que ce soit au niveau architectural, des prix... Par ailleurs, lorsque l'on fait des opérations de moindre importance, on ne fait pas de concours d'architectes puisque nous nous sommes engagés à faire travailler un peu tous les architectes de la Principauté. Voilà, c'est comme cela, nous travaillons régulièrement avec chaque architecte.

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- Ce serait peut-être bien, plutôt que de travailler avec chacun son tour de les mettre en compétition pour avoir des projets plus beaux, d'une part, et peut-être moins coûteux. Parce que le coût total d'un projet pourrait être l'un des critères à prendre en considération. Voilà, c'est tout ce que je dis.

Nous vous avons proposé une loi sur la passation des marchés publics qui peut vous aider à aller dans ce sens mais il faut le vouloir.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipeement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Cela n'a rien à voir avec l'architecte. Je répète, la loi sur les marchés publics n'a rien à voir avec les architectes...

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- Mais j'ajoute le tout...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipeement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* D'accord, vous faites un amalgame !

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- Non, je n'amalgame pas, je cumule.

M. le Président.- Monsieur ALLAVENA.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Juste un petit mot.

Je crois que lorsqu'il y a une intervention et qu'une question est posée, on a aussi le droit de se tromper et lorsqu'on a certaines impressions et qu'on vous les exprime, on n'a pas forcément raison. Donc, si la question est fautive vous avez le droit de répondre et de l'expliquer, c'est ce qui a été fait partiellement sur les concours. L'observation reste très vraie, parce que d'un autre côté il y a des concours et concours, on ne fait souvent que des concours de beauté, on n'associe pas les côtés économiques ou autres.

Mais, c'est une façon de travailler, effectivement, il y a l'équilibrage entre les architectes, cela fait cinquante ans que ça dure, c'est une façon de faire, est-ce que c'est la meilleure ? On pourrait en débattre, en discuter...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* ... En discuter, effectivement, pour cela vous avez raison.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- ... Mais sur la question des attributions de marchés des attributions de travaux, il y a une impression qui a été renforcée par certaines discussions en Commission Plénière d'Étude, notamment, par exemple, lorsque vous nous dites pour le parking du Portier « le promoteur est venu nous voir et nous a proposé quelque chose ». Visiblement, cette extension de travaux il l'a de gré à gré... La question était peut-être en partie fausse dans son libellé, la réponse serait intéressante de savoir, aujourd'hui, quelle est la part de marché qui ne fait pas l'objet d'appel d'offres ou de concours. On n'a pas forcément les réponses ce soir, on a encore deux soirées pour se voir... est-ce qu'il y a une évolution ou bien est-ce que cela reste très marginal ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Cela reste très marginal et c'est vrai, vous avez raison pour ce parking, cela résultait du fait qu'il y avait une opportunité à saisir pour faire les travaux en profitant des installations de chantier et des engins, déjà présents, pour creuser dans la virole de l'extension en mer, le tunnel d'accès au futur parking du Portier. Mais il est vrai que dans ce cas-là, il n'y a pas eu d'appel d'offres, je suis d'accord avec vous, Monsieur ALLAVENA.

M. le Président.- Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.- Je ne m'y attendais plus.

On a parlé beaucoup de circulation, c'est normal. La dernière ligne du Chapitre 1 concerne l'amélioration du réseau ferroviaire pour 1 000 € au Primitif 2018. J' imagine que c'est une inscription de principe... car s'il fallait 1 000 € pour améliorer la qualité du réseau ferroviaire je pense que ce serait un peu plus cher que ça.

Pouvez-vous évoquer avec nous, Madame le Conseiller de Gouvernement-Ministre, tous les axes d'amélioration du service qui sont prévus pour l'exercice 2018 par rapport à la S.N.C.F.. Alors, peut-être pas pour les 1 000 € cela va aller assez vite à répondre, mais globalement dans ce plan d'amélioration la S.N.C.F. joue un rôle fort si on veut aussi arrêter la circulation automobile ou en tous cas, faire qu'on utilise un autre moyen de transport.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Nous sommes en train déjà de retravailler la concession avec la S.N.C.F. D'une convention avec la S.N.C.F., nous devrions signer pour l'avenir deux conventions : une avec « Gares et Connexions » pour la gare elle-même, et une avec « S.N.C.F. Réseau » pour la traversée souterraine. S'agissant des études, nous participons à l'amélioration de la ligne Vintimille/Mandelieu, Monaco/Vintimille. Ce projet développe 5 thèmes d'amélioration principaux : la fiabilité, la régularité, la capacité, l'interopérabilité et la vitesse. La Principauté participe aux études d'avant-projet de travaux à réaliser à hauteur de 714.250 €.

Nous participons également à des travaux au niveau de l'amélioration des quais, notamment de Riquier. L'allongement des quais de Riquier doit permettre le passage des rames Regio2N en configuration double (220 mètres). La participation de la Principauté s'élève à 225.000 € soit 16,66% du montant des travaux.

La Principauté participe également à la mise en accessibilité des quais à hauteur de 241.643 €, soit 5% du montant des travaux.

Enfin, l'audit financier de la ligne existante, mené conjointement avec la Région PACA, va permettre d'obtenir une connaissance partagée des coûts réels de la desserte de la gare de Monaco par les TER et son impact budgétaire sur le budget de la Région PACA (calcul par trains.km ou par voyageurs.km). Une analyse des différents scénarii de l'offre future ainsi qu'une étude de rentabilité socio-économique (pour la France) sont également incluses à cet audit en vue d'atténuer les exigences éventuelles de la Région. La procédure d'appel d'offres a été lancée en 2016, le groupement d'entreprises retenu est FCL Gérer la Cité-TRANSAMO. Le lancement de l'audit a eu lieu en mars 2017. Les conclusions de l'audit seront rendues fin 2017.

M. le Président.- Monsieur PASQUIER.

M. Bernard PASQUIER.- Merci, Monsieur le Président.

Madame le Conseiller je voulais intervenir sur l'entrée du tunnel descendant. Je ne sais pas si vous êtes au courant mais il y a des gens qui sont confus et en particulier de gros camions qui s'arrêtent souvent à quelques mètres de l'entrée du tunnel, ce qui oblige les conducteurs à se déporter et ce n'est pas très sécurisant. Je ne sais pas si c'est un problème de signalisation, mais cette confusion, plus particulièrement des poids-lourds, provoque de forts ralentissements. Peut-être pourriez-vous analyser cette situation ?

En ce qui concerne la discussion sur les appels d'offres, concours, etc... je dois dire que j'ai beaucoup de sympathie pour les propos de Mme ROUGAIGNON-VERNIN et M. ALLAVENA, je pense que dans certains cas on ne parle pas de la même chose. Testimonio II par exemple, je me souviens qu'il y a eu un concours d'architectes, trois maquettes nous ont été présentées, et que nous avons choisi, effectivement, celle qui nous plaisait le plus etc... mais je ne sais pas s'il y a eu un appel d'offres après. Vous me direz que ce n'est pas très important puisque de toutes manières les dépenses ne sont pas inscrites au budget, donc on s'en fiche non ?

Merci.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Alors, effectivement l'accessibilité du tunnel peut être, avec l'installation de panneaux à messages variables, améliorée grâce aux informations qui sont communiquées. Le 3 juin 2013, le Gouvernement Princier a lancé un concours de promotion immobilière afin de désigner un promoteur pour réaliser une opération immobilière comportant un programme public (logements domaniaux, Ecole Internationale de Monaco, crèche, stationnements pour les besoins des logements domaniaux et pour un parking dit de dissuasion, liaison piétonne, espaces publics...) et des constructions privatives sur des parcelles dépendant du Domaine Public de l'Etat situées entre le boulevard d'Italie et le boulevard du Larvotto.

Le montage contractuel de l'opération prévoit plus particulièrement que le promoteur réalise à ses frais et pour le compte de l'Etat le programme public de l'opération immobilière, l'Etat s'engageant, pour le rémunérer, à lui céder un volume à bâtir et les droits à construire qui y sont attachés, la réalisation

du programme public et des constructions privatives dans le volume privé constituant ensemble une opération globale avec Autorisation de construire unique.

Dans les trois groupements qui avaient répondu, il y avait un groupement qui, en échange des droits à construire qui lui étaient concédés, ne demandait aucune soulte, c'est le groupement que nous avons retenu *in fine*. L'autre groupement – si mes souvenirs sont bons – demandait une soulte de plus de 15 M€ pour une constructibilité qui était quasiment la même et nous avons arbitré en fonction de ces différents éléments.

D'ailleurs, il est vrai que, dans cette opération, les projets architecturaux se ressemblaient beaucoup.

M. le Président.- Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Merci.

Pour Monsieur CELLARIO, effectivement, le programme capacitaire du Collège est bien connu, vous nous l'aviez présenté ainsi que la date de livraison. Ce qui m'intéresse c'est finalement le fait que l'on va avoir une augmentation de places disponibles pour les élèves, et vous l'avez dit, afin d'avoir une certaine marge pour le futur. C'est là-dessus que je voudrais insister, c'est qu'il est bien de conserver cette marge car je crois qu'il faut qu'on ait une politique peut-être plus attentive quant à l'attribution des dérogations parce que sinon on va très rapidement combler cette augmentation de volumétrie et de capacité et on ne pourra pas faire face, à l'avenir, compte tenu de l'augmentation du nombre de résidents et a priori de familles et d'enfants. Par conséquent, je pense qu'il sera bon d'être attentif sur ce point.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Vous avez raison, le nombre d'élèves scolarisés en Principauté dans les établissements publics et privés sous contrat ne dépasse pas les 6 000, c'est un chiffre que le Gouvernement a fixé comme un plafond depuis déjà plusieurs années. Il n'est pas dans les intentions de le faire exploser par des réserves de capacité que nous avons dans les établissements, mais malgré tout il faut qu'on puisse prévoir l'avenir et le développement de la Principauté.

La problématique de gestion de la demande de dérogations est une problématique importante parce que c'est aussi un facteur d'attractivité de

la Principauté, notamment pour les personnes qui viennent travailler en Principauté et qui ont ainsi un lien avec la Principauté. Pour autant, effectivement, il faut que l'on soit attentif à ce qu'on ne lâche pas trop la bride en la matière, c'est loin d'être le cas aujourd'hui et il n'est pas du tout prévu, ni envisagé, que ce soit le cas par la réserve de capacité que nous offrira ce futur bâtiment.

M. le Président.- Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Juste un petit mot, car il me semblait que sur Testimonio II, les deux critères les plus importants outre le financier, étaient qu'un des Groupements, d'après les études techniques que vos services avaient menées, aidés par des Cabinets extérieurs, proposait la technologie qui apparemment apportait le plus de sécurité pour la garantie des sources. C'était, il me semble, un des points principaux, et l'autre critère était que ce projet-là livrait les appartements domaniaux avant les appartements privés et pas l'autre. En termes de chronologie il permettait de livrer les appartements domaniaux plus tôt que les autres projets proposés.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Vous avez raison, la préservation des sources est importante et, effectivement, c'est le groupement qui proposait la meilleure garantie pour la préservation de ces sources.

Pour la livraison des appartements, je ne pense pas, mais à vérifier, parce que je crois que dans le contrat de promotion immobilière, il y avait l'obligation de livrer en premier les logements domaniaux.

Autre avantage du projet retenu, l'accessibilité du parking, qui peut se faire par le boulevard du Larvotto et l'avenue Princesse Grace, alors que dans les autres projets elle ne se faisait que par l'avenue Princesse Grace.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Je vous remercie, mais mon intervention était surtout pour parler d'appels d'offres pour les architectes, pour les entreprises, de concours. Evidemment, c'est important mais je pense qu'il y a quelque chose d'encore plus important qui doit être fait en amont de cela, je crois que le Gouvernement doit absolument se doter de moyens

pour savoir quel est le vrai prix d'un projet... le vrai prix, pas le prix à Monaco, pas le meilleur prix, le vrai prix et, en fonction de cela, on peut savoir si les propositions qui sont faites sont correctes, acceptables ou pas. Parce que si vous ne connaissez pas le prix d'une chose, on vous la vend le prix qu'on veut bien vous la vendre et je crois qu'un des problèmes principaux est que sans doute on a pris l'habitude de considérer les prix proposés comme le juste prix et je ne suis pas persuadé – sans faire de jeu de mots – que ce soit le cas. Il y a peut-être du travail à faire là-dessus.

Par ailleurs, et vous l'avez dit, Monsieur le Ministre, et c'est quelque chose qui me tient à cœur parce que c'est un sujet que j'ai développé depuis un certain temps, je crois qu'il est totalement indispensable de connaître les coûts de revient d'une opération avant même qu'elle débute et d'imposer dans les appels d'offres qu'il y ait une étude des coûts de revient par ceux qui proposent les projets et de tenir compte des coûts de revient les plus bas dans la décision de la retenue ou non d'un projet.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Vous avez raison, tout est perfectible. Le problème est que l'exiguïté du territoire de la Principauté de Monaco fait qu'il est très difficile de construire en Principauté de Monaco, cela coûte beaucoup plus cher. Il y a également des contraintes dues à des événements comme le Grand Prix. Il n'y a qu'à prendre le projet de Musée de l'Automobile sur le port, les contraintes d'arrêt pendant le Grand Prix font que cela rajoute des délais, des coûts et donc il est difficile d'avoir le juste prix sans vraiment faire l'appel d'offres en fonction de tous ces éléments qui sont spécifiques à la Principauté de Monaco.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Je suis persuadé que pour ces grands travaux-là où on trouve que les prix sont exorbitants il y a souvent de bonnes raisons. Mais je pense que ce n'est pas là qu'il y a le gros facteur d'économie, je crois que peut-être sur d'autres lots qui eux ne sont pas dépendants de cela, on a aussi pris l'habitude à ce qu'il y ait des tarifs assez élevés. Je l'ai constaté, par exemple pour certains travaux réalisés à l'hôpital ou dans d'autres structures publiques où il n'y avait aucune raison au particularisme monégasque pour appliquer les tarifs qui ont été appliqués, qui sont entre deux et trois fois plus que dans les hôpitaux de Nice ou des communes voisines. Et là il faut se poser la question du pourquoi.

M. le Président.- Monsieur BOISSON.

M. Claude Boisson.- Je voudrais revenir sur la S.N.C.F.. Vous avez souligné, Madame le Conseiller de Gouvernement-Ministre, les différentes participations de l'Etat monégasque et on voit bien que sur le plan du budget c'est quand même conséquent. En contrepartie, il faudrait que la S.N.C.F. se donne les moyens, je sais que c'est très difficile pour eux sur le plan social de régler ce problème de retard dont souffrent énormément les pendulaires. On voit régulièrement des articles dans les journaux, on sait combien la fédération patronale est sensible à ce sujet.... C'est insupportable ! Insupportable pour notre pays, pour les entreprises, pour les salariés.

Vous parlez de convention alors moi je vous suggère d'introduire dans la convention des conditions de pénalité qui seraient liées peut-être à ces problèmes de retard. Je sais que c'est relatif puisque la région PACA l'a fait et ce n'est pas forcément très efficace. Au moins, nous aurions le moyen de rappeler aux décideurs que nos pendulaires n'ont pas à souffrir des problèmes sociaux de la SNCF, de leur incapacité de faire face à leurs obligations.

Rappelons quand même que lorsque nous avons acheté les rames, il a fallu attendre un certain temps pour qu'elles soient en fonction parce qu'il manquait des personnes pour les utiliser. Il est vrai qu'à un certain moment en raison des problèmes sociaux, les trains ne peuvent pas démarrer de certaines gares.

Juste une petite remarque concernant les dérogations. J'ai connu une époque où les dérogations étaient données raisonnablement et des Conseillers Nationaux sont intervenus à ce moment-là en disant que cela suffisait, qu'il ne fallait plus de dérogations, qu'il fallait que la France construise ses écoles et que les personnes qui viennent en Principauté doivent se débrouiller par ailleurs ; à ce moment-là, il y a eu beaucoup de restrictions de dérogations. Ensuite, il y a eu un nombre important de demandes, mais maintenant les choses se font raisonnablement. Alors, j'entends bien votre remarque Monsieur ROBINO, en effet, il ne faut pas qu'il y ait un dérapage, mais moi je ne voudrais pas non plus qu'il y ait trop de restrictions car actuellement ces dérogations sont données raisonnablement et il y a sûrement des demandes de personnes qui ont véritablement besoin, qui travaillent en Principauté, qui sont dans des services de l'Etat. A ces personnes-là, malheureusement, il pourrait leur être dit que cela n'est plus possible car il y a le taux qui est utilisé vraiment pleinement.

Donc, attention de ne pas déraiper mais pas trop de restriction non plus. Vous l'avez dit, Monsieur le Conseiller, il y a un certain nombre de personnes qui travaillent à Monaco, qui nous apportent quand même leur savoir, leur richesse, il faut trouver le juste milieu et permettre à ces gens-là de pouvoir mettre leurs enfants dans les établissements scolaires de la Principauté. Donc, le juste milieu.

Merci.

M. le Président.- Si on pouvait parler des dérogations au chapitre de l'Education Nationale je pense que cela nous arrangerait et nous permettrait d'avancer.

M. Claude Boisson.- Ne vous adressez pas à moi, Monsieur le Président, adressez-vous à celui qui en a parlé.

M. le Président.- Mais vous prenez la suite, Monsieur BOISSON.

Monsieur ALLAVENA.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Merci, Monsieur le Président.

Un peu décousu mais je vais revenir sur cette question des concours après ce qu'ont dit Messieurs PASQUIER et CUCCHI, notamment, c'est un sujet intéressant qui complète très bien la discussion que nous avons eue sur le texte d'attribution des marchés publics et il sera intéressant d'avoir une discussion globale là-dessus.

Un petit commentaire sur ce qui a été dit par Madame le Conseiller sur Testimonio. Parce qu'on fait un concours effectivement, mais vous avez évoqué la partie financière de ce concours, il me semble qu'elle était placée parmi les critères importants et qu'on s'est totalement assis dessus parce que dans la partie financière il me semblait – de mémoire mais cela a expliqué le vote négatif d'une bonne partie des Conseillers – que l'attributaire devait être capable de financer et d'apporter la preuve du financement direct des travaux et celui qui les a eus n'avait pas apporté la preuve, ne les a pas financés directement et n'a pas apporté la preuve au moment où la loi a été votée.

Je dis cela simplement parce que j'admets qu'on ne se mette pas dans des grilles beaucoup trop serrées et qu'on garde une flexibilité dans nos décisions, je n'ai pas de problème avec ça, c'est l'intérêt du pays,

mais comme l'a rappelé M. CUCCHI, il faut garder les yeux sur tout et les débordements de prix au bout d'un moment pèsent lourd dans le budget. Vous avez cité des exemples et il a acquiescé, sur lesquels il est logique parce que nos conditions propres à Monaco sont particulières et certains surcoûts sont totalement justifiés mais il y en a d'autres qui sont plus difficiles à comprendre. On ne va pas refaire tout de suite le débat sur la surélévation de la Sûreté Publique, mais....

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipeement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* - S'agissant du prix, la participation financière de l'Etat s'élevait à 15 M€ environ pour un projet et était inexistante pour le projet retenu. La garantie financière quant à elle était également prévue. Je me retourne vers mes collègues ...

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Oui, au moment de la signature du contrat, et non au moment du concours puisque c'était à l'époque hypothétique avant que la décision soit prise et que le concours soit attribué, mais ça l'a été par la suite et, notamment, au moment de la signature du contrat.

M. le Président.- Monsieur BURINI.

M. Marc BURINI.- Au moment du vote, il n'y avait aucune garantie d'achèvement des travaux, aucune garantie n'avait été donnée c'est pour cela qu'il y a des Conseillers Nationaux qui ont voté contre. Et je rappelle qu'on a vendu cela pour 209 M€, il n'y avait aucune garantie d'achèvement des travaux. J'espère que vous l'avez aujourd'hui !

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipeement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* On n'aurait jamais signé sans la garantie d'achèvement de toute façon.

M. Marc BURINI.- C'est pour cela qu'il y a des Conseillers Nationaux qui n'ont pas signé non plus. Vous, vous l'avez signé mais nous on n'avait pas la signature donc on ne l'a pas fait sans signature. Moi, je n'engage pas l'Etat pour 209 M€ sans signature.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipeement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Nous non plus, cela tombe bien.

M. le Secrétaire Général du Gouvernement.- Si vous reprenez les débats, Monsieur BURINI, effectivement vous avez raison, c'est-à-dire qu'il n'y avait pas de garantie au moment du vote mais il ne pouvait pas y en avoir au moment du vote. Par contre, l'engagement du Ministre d'Etat de l'époque était qu'il n'y aurait une signature qu'à condition que les garanties soient données. Vous n'imaginez pas que l'Etat envisage de signer sans garantie. Et ces garanties ont été données, je crois même qu'il y a eu un courrier de confirmation, après la signature, qui a été adressé au Conseil National.

M. Marc BURINI.- Alors je reviens aux sources. On n'imaginait pas non plus qu'il y ait des problèmes de source en prenant ce promoteur et je pense qu'il y en a.... Vous voyez, on ne sait jamais.

M. le Président.- Madame ROUGAIGNON-VERNIN.

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- Juste pour revenir au concours, je souhaiterais savoir à partir de quel montant l'Etat organise des concours dans ses propres constructions ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipeement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Non, il n'y a pas de montant particulier.

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- Par exemple pour l'îlot Charles III, y a-t-il eu un concours ou pas ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipeement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* - Les travaux sur l'îlot Charles III, le dernier îlot à l'Ouest de Monaco, n'ont pas commencé. Nous venons de lancer Pasteur et on ne pourra lancer Charles III que lorsque les travaux de Pasteur seront achevés, c'est-à-dire en 2022.

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- Pour Pasteur il y en a eu un ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Oui.

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- Je crois qu'il est très important de le faire parce que c'est quand même l'architecte qui valide les chiffres, qui les pilote, qui est très intégré à ce que représentent ces coûts.

M. le Président.- Monsieur PASQUIER.

M. Bernard PASQUIER.- Merci, Monsieur le Président.

L'intervention de Monsieur CUCCHI m'a fait réfléchir à la notion du prix. Je ne vais pas citer d'opération parce que je voudrais que les promoteurs gagnent de l'argent, mais dans certaines opérations

quand on obtient 300 M€ de travaux et qu'on s'aperçoit après que le promoteur va vendre les mètres carrés qu'on lui a vendus pour un milliard d'euros, quel est le prix qu'on a payé vraiment ? Est-ce 300 M€ ou bien est-ce 1 Md€ moins un pourcentage que le promoteur a le droit évidemment de gagner parce qu'il a pris des risques ? Quel est le prix réel ? Moi, j'ai l'impression que ce n'est pas 300 M€, franchement.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions ?

S'il n'y a plus d'interventions, je mets ce chapitre 1 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1^{er} est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 2 - Équipement Routier

702.902	- Desenclavement Annonciade II.....	45.000
702.903	- Voies Publiques-Mobil. Durable.....	3.640.000
702.9031	- Voies pub-mob-durable triennal.....	5.850.000
702.904	- Parking des Spélugues	1.000
702.905	- Équipements CIGM	2.550.000
702.906	- Parking du Portier	5.000.000
702.921	- Amélior.Parking-garages publ.....	1.310.000
702.943	- Remise état & surveil.Ouvr.Art	540.000
Total du Chapitre 2		<u>18.936.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais évoquer la ligne 702.905 sur les Équipements pour le CIGM, je prends peut-être la suite de ce que disait tout à l'heure M. BOISSON.

Il y a un peu plus de 2,5 M€ qui sont inscrits au titre de cet article. Même si on ne peut être que d'accord pour donner des informations aux usagers

sur les conditions de circulation, la fermeture des ouvrages, le plus possible en temps réel aussi, bien sûr, pour que nous puissions nous adapter et adapter notre circulation en conséquence. Pour autant, je vous rappelle quand même - et vous le savez tous - que lire ces messages, qu'ils soient courriels ou sms, c'est interdit en conduisant ! La moindre des choses serait que le CIGM puisse participer à la mise à jour des outils collaboratifs, cela existe aujourd'hui, cela ne coûte pas grand-chose et ça se passe très bien. Ce sont des informations dans la langue du conducteur, sur un fonds de carte qui est toujours à jour et avec un guidage pertinent et donc tout cela de manière

très efficace.

Je pense vraiment qu'il est important que nos investissements soient les plus modernes possibles et les plus efficaces. Certes, je ne suis pas contre les panneaux d'affichage que l'on va mettre un peu partout, mais je crois qu'on peut faire beaucoup plus que ces panneaux.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipeement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Je prends note, on va étudier.

M. le Président.- Monsieur RIT.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Je souhaite m'exprimer sur la ligne qui concerne le parking des Spélugues.

Monsieur le Ministre, vous n'ignorez pas tout l'intérêt que de nombreux élus portent au principe des lois de désaffectation. La plupart de ces lois comportent des contreparties. Ces dernières, de manière très générale, ne figurent pas dans le texte de loi mais dans l'exposé des motifs ou *in fine* dans le rapport que le Rapporteur de la commission concernée lit ici.

J'ai posé en séance privée une question qui est, à ce jour, en tout cas à ma connaissance, restée pour moi sans réponse.

Je me permets donc de la reposer aujourd'hui.

Qu'est-il censé advenir des contreparties qui ne se matérialiseraient pas ?

Existe-t-il, ce dont je doute, a priori, une jurisprudence en ce domaine à Monaco ?

Y a-t-il un délai de prescription également là-dessus ?

Il s'agit pour le Conseil National d'un point réellement important. Ce type de loi, avec une contrepartie, constitue finalement un véritable contrat passé entre nos deux Institutions. La non réalisation d'une contrepartie et sans mesure de compensation éventuelle constituerait, de fait, une sorte de rupture de ce contrat.

Ce sont mes questions.

M. le Ministre d'Etat.- Docteur, je vais vous parler d'une histoire qui ne me concernait pas, je n'étais pas là, mais j'assume la continuité de l'Etat.

Je ne pense pas, mais à vérifier, qu'il y ait une jurisprudence sur le besoin de maintenir des contreparties ou pas de contreparties, ce n'était pas dans mon entendement une contrepartie formelle au sens où c'était l'Etat de toute façon qui faisait ce parking, ce n'étaient pas les promoteurs, dans un autre cadre, pour des raisons qui ont été discutées ici et collectivement nous avons estimé qu'engager à cet endroit, en supprimant des arbres importants pour la Principauté, en bloquant pendant deux ans une route qui est actuellement extraordinairement fréquentée, ce n'était peut-être pas le meilleur moment. Au moment où on a discuté les phasages, j'ai compris, d'une grande majorité des membres du Conseil National, qu'il y avait intérêt à surseoir. Donc, le Gouvernement a, effectivement, décidé de surseoir.

Pour autant, nous avons continué à travailler sur les nécessaires places de parking qui devaient être octroyées par ce parking des Spélugues. Nous sommes en négociation avec la S.B.M. pour récupérer – et M. CASTELLINI vous l'avait déjà dit – une centaine de places au parking des Boulingrins et le parking du Portier nous permettra de récupérer 150 places supplémentaires.

Je sais bien que ce ne sont pas les 400 places du parking des Spélugues mais c'est une compensation qui permet à la fois de répondre partiellement à votre demande de compensation, c'est une compensation qui compense mais c'est aussi une façon, dans une Principauté très, très embouteillée, de ne pas rajouter des embouteillages aux embouteillages. Donc, la décision a été prise de surseoir.

Quant à la question que vous posez sur le principe des compensations et cette jurisprudence éventuelle que vous voudriez tirer de la décision ou pas de ne pas avoir respecté une décision du Conseil National, le Conseil National étant souverain, une majorité des membres du Conseil National ayant estimé qu'en l'état il était sage de surseoir, je pense que cela compense la décision que le Conseil National avait prise dans un temps antérieur. Mais, encore une fois, ce n'est que ma compréhension partielle de la situation. Je ne résume qu'une situation que je n'ai connue qu'à sa fin.

Merci.

M. le Président.- Monsieur BURINI.

M. Marc BURINI.- Je vais aller un peu plus loin que Monsieur Jacques RIT, je vais essayer de traduire, j'espère Jacques que j'ai bien compris. La question de M. RIT va au-delà, il me semble, de l'opportunité de construire aujourd'hui un parking ou pas.

La contrepartie, l'Etat, effectivement, assumait la construction du parking, mais on ne parle pas de cette opportunité, aujourd'hui, des arbres centenaires, etc... La contrepartie c'était le tréfonds, c'était le tréfonds qui permettait à l'Etat de construire. Donc, ce tréfonds c'était la contrepartie. Il n'y a plus d'opportunité pour le parking, qu'on puisse en discuter ou pas. Quel est le prix du tréfonds ? Et je pense que M. RIT veut dire aussi : est-ce qu'il est trop tard ? Disons qu'on ne fait plus le parking. Combien vaut ce tréfonds ? Que pourrait-on avoir puisque cela fait partie de la contrepartie de la désaffectation ?

J'insiste, je ne parle plus du parking. La contrepartie était le tréfonds, combien vaut ce tréfonds que la S.B.M. était prête à nous donner ? Les Conseillers Nationaux ont voté la loi de désaffectation en échange de ce tréfonds. Combien vaut-il ?

M. Jacques RIT.- Je pense que Marc BURINI a un certain talent pour lire dans les pensées parce que c'est exactement cela, il l'a parfaitement explicité.

Les conditions dans lesquelles les Conseillers Nationaux en majorité – en majorité sans cela ça n'aurait pas été voté – ont voté cette loi de désaffectation, ces conditions ne sont plus réunies *a posteriori* et pour moi une séance privée, si je me souviens bien, ne peut pas réduire en cendres les conditions très précises de quelque chose qui est sacro-saint, c'est-à-dire une loi de désaffectation.

Je rappelle que pour le Conseil National c'est pratiquement un des plus forts moyens de s'exprimer. Je comprends tout à fait vos explications, par contre, sur le plan formel, je reste quelque part insatisfait.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Au risque de contredire Monsieur BURINI, puisque Monsieur RIT lui-même évoquait que dans l'exposé des motifs, dans le rapport, on évoquait la construction d'un parking, on n'évoquait pas la cession d'un tréfonds. Les raisons pour lesquelles le parking a été proposé, c'était parce que vous regrettiez que la S.B.M. ne construise pas, à ses frais, 200 places de parking supplémentaires au parking des Spélugues. Ce que vous souhaitiez c'était qu'elle construise deux étages de parking supplémentaires, chaque étage correspondant à 100 places de parking, tout à fait, Madame AMORATTI-BLANC est d'accord avec moi. 200 places de parking, il y en a 150 au Portier et il y en a 100 aux Boulingrins, il y en a donc 250. Donc l'accord, et le regret que vous aviez à l'époque, c'est que la S.B.M. ne creuse pas plus profond, ne remette

pas en question son programme, ne perde pas un an de plus d'étude, comme elle nous l'avait dit, ne perde pas 80 M€ de droit au bail parce qu'elle ne les aurait pas touchés plus tôt et qu'il convenait de construire deux étages de parking supplémentaires, soit 200 places de parking.

Ces 200 places de parking nous les retrouvons aujourd'hui, le tréfonds, pour l'instant, est toujours disponible, il n'a pas été cédé à qui que ce soit d'autre. Il pourrait faire l'objet de nouvelles discussions pour des projets qui ne seraient plus, comme vous l'avez vous-même évoqué, un parking avec la S.B.M. le moment venu. Donc, je m'inscris en désaccord par rapport à la lecture qui est faite concernant le parking et le tréfonds.

M. le Président.- Monsieur BURINI.

M. Marc BURINI.- C'est absolument faux puisqu'à l'Assemblée Générale, il y a deux ans à la S.B.M., on a proposé aux actionnaires les comptes, l'approbation des comptes et la vente d'un tréfonds à l'avenue des Spélugues pour construire un parking. Le problème est que cette société est cotée donc tout cela est public et vérifiable. Il était estimé à 20 M€, c'était même très précis. Il y avait là un joli conflit d'intérêt avec l'Etat monégasque d'ailleurs, qui à la fois demande de faire une loi de désaffectation – en principe dans l'intérêt public – et qui est à la fois actionnaire majoritaire de la société demandant, la désaffectation. Il y a déjà un problème au départ. Donc cette Assemblée Générale demandait le paiement de 20 M€ pour le tréfonds. Il n'a jamais été question de payer 20 M€ pour le tréfonds au moment de la désaffectation, c'est tout ce que je dis.

D'ailleurs c'était payé non pas par *cash* ou par transfert, mais on proposait d'avoir un certain nombre de places à exploiter pendant « X » années, 70 ans il me semble si mes souvenirs sont bons, afin d'arriver à ce prix. C'était ça le montage !

M. le Président.- Monsieur RIT.

M. Jacques RIT.- On peut clore le débat, mon souhait est que d'autres lois de désaffectation ne soient pas affectées par le même problème et le cas pourrait se produire très bientôt éventuellement, là je parle peut-être d'un domaine que vous n'avez certainement pas vécu, Monsieur le Ministre, mais je pense au terrain de la Poterie et à sa désaffectation qui a eu lieu lors de la législature 2003/2008. Une des contreparties était ce que l'on appelle actuellement

le Ni-Box et son cahier des charges. On a peut-être entre-aperçu le Ni-Box qui ressurgit actuellement comme, effectivement, une nouvelle contrepartie dans un autre usage, encore une fois je parle, j'avance avec des petits chaussons, mais on pourrait finalement se retrouver à nouveau devant cette question.

La question que je voulais poser à Monsieur CASTELLINI qui disait : « on reste actuellement propriétaire du tréfonds ». Très bien, mais combien de temps ? Définitivement ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Le tréfonds appartient à la S.B.M..

M. Jacques Rrt.- Le tréfonds appartient à la S.B.M., la contrepartie était quand même l'exploitation de ce tréfonds.... Combien de temps ? Parce qu'un beau jour on n'en parlera plus, on tire un trait là-dessus ou pas ? Ce sont des choses quand même infiniment sérieuses.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Monsieur le Ministre l'a dit, le projet de parking est en sursis puisqu'on a décidé d'y surseoir. Donc cela ne veut pas dire qu'il est abandonné à jamais.

La question de l'utilisation de ce tréfonds, si d'aventure un parking était construit à cet endroit-là, forcément se poserait à nouveau.

M. Jacques Rrt.- Je conclurai, peut-être, si vous me permettez, Monsieur le Président, en disant que le respect de notre Institution reste également en sursis finalement.

M. le Président.- Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Toujours sur cette question des Spélugues, évidemment, Monsieur Rrt, moi je vous suis sur la loi de la désaffectation, il faut la respecter et il faut respecter les contreparties. Le problème est qu'il faut que le marché soit clair, d'emblée. On avait demandé que soient creusés deux étages de parkings supplémentaires, on nous a répondu que ce n'était pas possible, le Ministre d'Etat de l'époque nous a informé qu'il avait trouvé une solution, on va faire un parking aux Spélugues, ce parking va être payé par l'Etat, la S.B.M. fournissant le terrain, nous avons donc voté – pour certains, pas moi – cette loi de désaffectation et quelque temps

après, on nous informe qu'il faut payer le tréfonds à la S.B.M. ! Où est le marché de dupes ?

M. le Président.- Monsieur BOERI.

M. Daniel BOERI.- Je suis content d'entendre que le parking des Spélugues est en sursis parce que dans toutes ces questions importantes, techniques, tréfonds, échanges, nous parlons depuis longtemps de tout cela et c'est pour ces raisons que nous avons voté. Mais je voudrais simplement que l'on n'oublie pas qu'un des points importants du pourquoi on voulait ces parkings, c'est parce qu'il fallait aussi permettre aux commerçants du boulevard des Moulins d'avoir de la respiration et avoir aussi un certain nombre de clients. Aujourd'hui, on en aura 250 au lieu de 400. Ce parking, c'est un outil, mais le but était de donner un poumon d'air aux commerçants. Je crois qu'il ne faut pas l'oublier parce que c'est aussi pour cette raison qu'il faut le faire.

M. le Président.- Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Monsieur ROBINO a raison de dire que c'est un marché de dupes par rapport aux éléments soulevés puisqu'on l'a appris longtemps avant. C'est quand même surprenant qu'au moment de la désaffectation nous n'ayons pas été informés de cela.

Ensuite, Monsieur le Ministre, s'agissant de l'endroit, un an avant, ou un an après, c'est le même problème. L'étude qui avait été faite au préalable prouvait que c'était possible par rapport à l'espace paysagé, c'était un travail en taupe, cela ne posait aucun problème. Un an après – je ne sais pas si ce sont les mêmes personnes qui sont dans le même service – , mais on nous dit tout à fait le contraire ! Un an avant, on nous dit qu'il n'y a pas de nuisance, on nous explique les entrées et les sorties du parking... Un an après, pour justifier que cela ne peut pas se faire, on nous explique le contraire. Cela, je ne l'avais jamais vu tout au long de mon expérience de travail dans cet hémicycle.

En conséquence, aujourd'hui... le projet est en sursis ! Cependant, pour l'instant nous avons voté une loi de désaffectation avec rien en face ! Zéro ! Et si sur le moment on avait eu tous ces éléments, on ne l'aurait pas votée mais comme nous sommes des personnes raisonnables et que nous voulions que cette réalisation de la S.B.M. se fasse, on la votait. Il aurait mieux valu nous demander d'être généreux en nous demandant de donner le terrain

pour qu'ils le fassent, plutôt que de nous promettre une compensation qu'il n'y a pas eu. Si je suis votre raisonnement, lorsque vous nous dites qu'en compensation on va avoir le parking des Spélugues, alors faites-le payer par la S.B.M. puisqu'elle nous le doit.

M. le Président.- Juste pour finir, Monsieur BOISSON, en parlant d'expérience, je tiens à vous rappeler quand même ce qui s'est passé au Budget Rectificatif 2015, il y avait eu aussi des promesses d'opérations intermédiaires qui devaient avoir lieu et qui n'ont pas eu lieu !

M. Claude BOISSON.- Monsieur le Président, j'apprécie votre démarche et je relève ce qu'a dit le Ministre d'Etat, c'est que lorsqu'il y a un changement de Ministre – nous en avons connu au moins trois – eh bien il doit y avoir la continuité.

M. le Président.- Heureusement qu'il n'y a pas eu la continuité dans ce sens-là.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Simplement pour mémoire, quelles sont les opérations intermédiaires sur lesquelles nous n'avons pas tenu nos engagements ?

M. Jean-Michel CUCCHI.- Une qui s'est révélée finalement impossible pour des problèmes de droit de voisinage...

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Il y en a eu une autre qui a été proposée à la place et qui a même été agrandie, élargie, puisque nous avons proposé deux fois plus d'appartements que ce qui avait été initialement envisagé.

M. le Président.- Par la suite... c'est ce qu'on a dit, Monsieur CASTELLINI.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Par la suite on a tenu les engagements, et je tiens à le redire, il y aura sur ces trois opérations intermédiaires...

M. le Président.- ... C'est ce qu'on a dit !

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* ... 80 appartements qui seront livrés très prochainement. Je ne suis pas sûr que si on en avait livrés seulement moins – parce qu'on en aurait livré moins plus tôt – c'était mieux que d'en livrer un peu plus un peu plus tard. C'est une appréciation personnelle.

M. Jean-Michel CUCCHI.- C'est comme pour les parkings, il valait peut-être mieux que la S.B.M. prenne le risque de perdre quelques millions plutôt que d'obérer définitivement la possibilité de creuser deux étages supplémentaires là où vous savez, parce que cela est fini pour toujours et le territoire n'est pas extensible.

M. le Président.- Qui souhaite intervenir ?
Monsieur BARILARO.

M. Christian BARILARO.- Merci, Monsieur le Président.

C'est étonnant que ce problème du parking des Spélugues revienne aujourd'hui. Je vous rappelle que je faisais partie des élus qui s'étaient vraiment émus du fait que ce projet soit arrêté. Je vous rappelle aussi que des études étaient déjà en cours sur cet endroit et si nous sommes arrivés à ne pas construire ce parking on le doit notamment à M. GRINDA qui, à l'époque, avait parlé du nombre de chantiers à cet endroit, précisant qu'il y avait beaucoup trop de chantiers, qu'il fallait réfléchir puisqu'il y avait l'immeuble « Second », il y avait le « One Monte-Carlo », « l'Hôtel de Paris », l'extension en mer.... C'est une intervention de M. GRINDA dans cet hémicycle qui a mis la puce à l'oreille au Gouvernement et qui a fait que nous avons arrêté la construction de ce parking.

Donc, aujourd'hui lorsqu'on dit que la loi de désaffectation n'a pas été respectée parce que les contreparties n'ont pas été données, je vous rappelle les interventions que nous avons faites au nom d'Horizon Monaco, disant qu'il était anormal que cette loi de désaffectation ne soit pas suivie des contreparties qui avaient été proposées à ce moment-là.

Aujourd'hui, je vous remercie de reconnaître qu'on avait raison.

Ce n'est pas un reproche que je vous fais, Monsieur GRINDA, mais c'était pour rappeler que votre intervention avait déclenché l'arrêt de ce chantier.

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur ALLAVENA.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Il y a sur ce sujet des mémoires sélectives. Tout d'abord pour répondre à Daniel BOERI, je pense qu'il faudrait peut-être commencer à se poser sérieusement des questions sur la nécessité d'empiler les parkings de centre-ville puisqu'on a expliqué tout à l'heure qu'on allait construire 1 800 places à l'entrée Ouest, 1 200 à l'entrée Est, un millier à l'entrée Sud, qu'on réfléchissait sur du TCSP et autres projets. Donc je ne sais pas, avec tous les niveaux de parkings souterrains qu'on aura en centre-ville, si vous imaginez faire du domanial souterrain comme le suggérerait M. CUCCHI, mais peut-être qu'il faut se calmer.

Sur la question spécifique du parking des Spélugues, j'ai un certain souvenir puisque j'ai été le Rapporteur de cette loi de désaffectation et, chose assez rare, je dois être le seul Rapporteur à ne pas avoir voté une loi qu'il a rapportée, justement par désaccord, justement sur cette question des parkings.

Je crois qu'il y a eu, effectivement, au moment du vote une promesse de contrepartie qui était un acte de faiblesse de la part de l'ancien Ministre d'Etat, de la part de l'ancien Président du Conseil National, qui n'ont pas su obtenir de la S.B.M., en tant qu'actionnaire majoritaire, la solution de bon sens qui était de creuser aux frais de l'Etat. Il n'a jamais été question, Monsieur CASTELLINI, de mettre ça sur le dos de la S.B.M., c'était bien aux frais de l'Etat qu'on souhaitait que des étages de parking supplémentaires soient faits au bon endroit. La S.B.M. nous a inventé des arguments dont je pense elle rigole encore *a posteriori*, compte tenu du retard qu'ils ont pris sur le creusement, justement, du chantier sous le One, ils avaient largement le temps de modifier leurs études et le creusement des deux étages supplémentaires représentait quelques mois maximum de décalage, 4 à 6 selon les hypothèses retenues. On a souscrit avec un grand enthousiasme à ces hypothèses-là et nous nous sommes retrouvés à promettre quelque chose sous les Spéluges, quelque chose dont on n'était pas propriétaire. Les élus ont voté pour la plupart d'entre eux cette chose-là et, effectivement, lorsqu'il s'est agi de le mettre en œuvre, on s'est rendu compte que la S.B.M. n'avait aucune intention, en tant que société cotée en bourse, de nous faire cadeau d'un tréfonds dont elle était propriétaire. Le deal a changé totalement, les nuisances du quartier, la nécessité ou pas d'un parking, la protection des arbres et un minimum de bon sens ont effectivement conduit Monsieur le Ministre à souscrire à l'idée de suspendre cette

idée-là un certain temps, voire toujours, je l'espère pour ma part, et à réfléchir à autre chose. On ne s'en porte pas plus mal, je crois que c'est la réalité aujourd'hui...

(Sonnerie).

... et cela a été fait avec l'accord des élus. Alors, qui a un peu forcé la main à l'autre ? Je n'en sais rien, mais clairement la loi de désaffectation n'a pas été votée dans des conditions normales.

Je reviens là parce que je pense que c'est une vraie question à la question initiale de Jacques RIT qui, celle-là, est pleine de sens, si on la déconnecte de ce petit bout de perversité, de la coller à la problématique du parking des Spélugues qui est : « qu'est-ce qui se passe, effectivement si les contreparties d'une loi de désaffectation ne sont pas observées ? ». Je ne sais pas si nos juristes ont la réponse, même si ce n'est pas forcément applicable *i stricto* à ce cas particulier des Spélugues.

M. le Président.- Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Je vais faire une intervention assez courte, plus courte que celle que j'avais pensé faire, grâce à Monsieur ALLAVENA qui vient de brillamment résumer ma pensée, je ne le ferai pas mieux mais je voudrais rajouter quelque chose.

Merci, Christian BARILARO de me rappeler la grande influence que j'ai dans ce Conseil National à la modeste place qui est la mienne, évidemment, demande de la minorité, je crois que vous me faites, Monsieur BARILARO, un grand honneur. Finalement, lorsque j'ai exprimé cette idée ce n'était rien d'autre que de répéter ce que la population monégasque disait et là, je pense, nous sommes tous d'accord, qu'il y avait vraiment une exaspération générale en ville des Monégasques et résidents à propos des chantiers. Je crois, Monsieur le Ministre d'Etat, que vous avez été sensible à cet argument qui était de rajouter un chantier à ce moment-là. Je me souviens d'ailleurs que le Docteur CUCCHI avait dit à l'époque, en Séance Publique : « peut-être est-ce le chantier de trop ? » c'était vos mots exacts, j'apprends le CUCCHI dans mon sommeil pour le réciter...

M. Jean-Michel CUCCHI.- ... C'est bien, vous êtes sur la bonne voie.

M. Jean-Louis GRINDA.- ... Oui, mais je pense que je vais m'arrêter pas trop tard.

Mais, à part cela je voudrais rappeler les conditions qui ont été dites par M. ALLAVENA et la formule, puisque je vais me citer à mon tour, « c'était quand même une mauvaise réponse à une question qui ne se posait pas » parce que c'était le fruit d'un échange misérable à propos de cette loi de désaffectation.

Je crois, effectivement, et M. ALLAVENA vient de le dire, ainsi que le Docteur CUCCHI qui l'avait dit avec force, que la bonne idée était de creuser 2 étages de plus. On nous a expliqué que ce n'était pas possible, nous l'avons accepté et puis nous nous sommes trouvés avec cette monnaie d'échange qui était mauvaise et je pense que le Gouvernement a raison de faire marche arrière quand les effets sont désastreux, voire mauvais. Donc, bravo, moi je ne peux que vous féliciter.

La question posée par le Docteur RIT est une très bonne question et là je ne vois pas encore de réponse esquissée, à savoir quand la compensation disparaît, qu'est-ce qu'on fait ? J'attends une réponse, peut-être pas aujourd'hui mais je crois que c'est quelque chose d'important.

Enfin, en tant que Président de la Commission de l'Environnement, j'aimerais conclure assez simplement. Je vous rappelle que sur le chapitre précédent nous avons félicité le Gouvernement, nous nous étions réjouis, nous nous sommes tous battus pour la mobilité douce - n'est-ce pas Madame GRAMAGLIA ? - le TCSP, les parkings d'entrée de ville. Alors, j'aimerais savoir maintenant par quel mystère on bat pour faire a contrario le plus de parkings possible au centre-ville ? Il ne faut pas en rajouter si on ne veut pas que des voitures viennent. Plus vous allez donner la possibilité aux gens de se garer en ville, plus vous allez créer un afflux de voitures en ville. Vous faites exactement l'inverse. Ce n'est pas pour vous que je dis cela d'ailleurs, c'est en général, il faut quand même être logique avec soi-même. Soit on fait des parkings de dissuasion et on met tout en œuvre pour empêcher que les gens rentrent sur le territoire, soit on décide de ne pas en faire et on crée des parkings de centre-ville ...

(Sonnerie).

... Merci.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions ?
Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Je suis obligé d'intervenir parce que j'ai déjà entendu ce discours. D'abord pour revenir à une situation, oui, Monsieur GRINDA, vous avez eu ce jour-là une grande influence. Vous êtes intervenu et Monsieur le Ministre d'Etat a dit immédiatement, « oui je retiens votre idée », comme si vous n'étiez que tous les deux... En tout cas cela a fait son chemin.

D'autre part, les parkings. Est-ce que ce matin vous vous êtes déplacé en ville à Monaco ? Avez-vous vu le nombre de parkings qui étaient complets ? Et croyez-vous que parce qu'il y aura un parking de dissuasion, ces parkings-là seraient vides ou moins vides ? Moi, je continue à affirmer qu'il faut faire les deux. Les parkings de dissuasion périphériques pour éviter que les pendulaires et les touristes ne rentrent en Principauté de Monaco et des parkings en centre-ville ou près de Monte-Carlo, qui sont bien nécessaires, pour des personnes qui travaillent en Principauté, des personnes qui vivent à Monaco, des personnes qui se déplacent pour leurs achats dans les commerces locaux, etc... Il ne faut pas faire ou l'un ou l'autre, il faut faire les deux. Je l'avais dit lors d'une réunion il y a environ 30 ans, il y avait une équipe de personnes, sous la houlette de M. FAUTRIER, qui avait eu une vision prospective, qui avait imaginé les parkings qui existent aujourd'hui et c'est parce que ces personnes-là ont imaginé ces parkings, au moment où tout le monde disait qu'il n'y avait pas besoin d'autant de places, qu'aujourd'hui on a la chance de les avoir. Continuons à avoir une analyse prospective pour l'avenir.

Je comprends votre raisonnement, mais je pense qu'il faut les deux.

M. le Président.- Monsieur PASQUIER.

M. Bernard PASQUIER.- Je voudrais juste parler un moment de la compensation qui n'a pas eu lieu. Je crois que nous avons tous été naïfs, enfin, j'espère que le Gouvernement a été naïf et nous, certainement, nous l'avons été parce que penser qu'une société, comme l'a expliqué M. BURINI, qui est cotée en bourse, puisse donner quoi que ce soit à son actionnaire majoritaire ou minoritaire d'ailleurs, peu importe, ce n'était clairement pas possible. Si on a accepté ça c'est qu'on n'a pas compris comment cela marche ! La S.B.M. ne peut pas donner ses biens au Gouvernement ou à un autre actionnaire pour zéro, ce n'est pas possible. Au moment même où on a voté cette désaffectation, je crois que si on avait été un peu plus malin, on aurait dit au Gouvernement

que cela ne marcherait pas, elle ne peut pas vous donner ça gratuitement.

En ce qui concerne le dernier point, Monsieur GRINDA, je voudrais ajouter qu'à New York, lorsqu'on construit un nouvel immeuble, on n'a pas le droit de faire de parking dedans – le savez-vous ? – pour éviter que les voitures viennent en ville.

M. le Président.- Monsieur BOERI.

M. Daniel BOERI.- En réalité, je reviens sur le même sujet. Je renvoie nos amis à voir ce qui se passe en France, pas besoin d'aller à New York voir les hôtels. La désertification du centre-ville commence à poser problème maintenant à force d'avoir fait grâce au Supermarché - évidemment grâce à des points dans les périphéries -. Il y a aujourd'hui un

problème économique général et un retour pour mettre des parkings là où les clients viennent et peuvent faire leurs courses. C'est tout bête, ce n'est pas une question théorique, ce n'est pas une question ésotérique, c'est tout simplement, lorsqu'on fait ses courses on a envie d'être à proximité.

M. le Président.- S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté à l'unanimité des présents.

...

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 3 - Équipement Portuaire

703.901 - Bassin Hercule repar ouvr exis	720.000
703.902 - Reconstruction quai États-Unis	8.100.000
703.903 - Superstruct. Digue nord & sud	1.250.000
703.934 - Réaménagement port Fontvieille	45.000
703.940 - Ouvrag.Maritimes & portuaires	45.000
703.9405 - Urbanisation en mer· études	2.060.000
703.951 - Aménagement du Larvotto	5.000.000
Total du Chapitre 4	<u>17.220.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur ROBILLON.

M. Jean-François ROBILLON.- Je vais essayer d'intervenir, je ne sais pas ce que cela va donner avec ma voix...

Je voulais intervenir sur ce chapitre-là au sujet des navires de croisière. Je voulais parler des navires de croisière qui sont au mouillage et qui polluent. On nous a au départ donné la justification de la construction du troisième poste-source en pensant qu'en amenant de l'électricité on pourrait arriver

à brancher les bateaux qui mettent leur groupe électrogène lorsqu'ils sont en mouillage, pour essayer d'arrêter les rejets en ville de gaz polluants.

En fait, on s'aperçoit qu'on n'a toujours pas trouvé la solution pour brancher tous les bateaux avec un branchement standard et *in fine* le troisième poste-source servira à autre chose.

Il nous a été dit, et cela est très bien, récemment, à l'occasion des séances privées, que le Gouvernement avait négocié avec les armateurs l'utilisation de fioul moins polluant. C'est une très bonne chose, pour autant le fioul est toujours polluant puisqu'il y a une combustion. Donc cela ne règle qu'en partie le problème.

J'avais fait une proposition en 2010 et 2011 sur la possibilité d'installer, sur la nouvelle digue, un système qui serait un espèce de chapeau, de parasol – j'ai déjà fait cette intervention mais je ne vois pas de réponse véritable du Gouvernement – qui viendrait se mettre sur les cheminées des navires de croisière pour aspirer les gaz d'échappement et les traiter de manière physique ou chimique, pour une évacuation, ensuite, sous forme solide. Je pense que cela permettrait une annulation quasi-totale de la pollution et le coût serait modéré.

Je profite également de cette intervention – pénible pour moi – pour rappeler aussi que j'avais proposé un système de dépollution des eaux du port. Je pense en effet que pour les utilisateurs du port ou les promeneurs, ce serait un grave problème de tomber dans le port, compte tenu de l'aspect irisé, voire gras, quasi quotidien, du port. Il existe des systèmes relativement économiques qui permettraient de pomper, rejeter en mer de l'eau propre et récupérer les hydrocarbures au passage.

Je pense que ces deux actions permettraient, sur la situation du port, une grande amélioration des pollutions.

M. le Président.- Madame le Conseiller.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Juste une précision pour vous dire qu'il y a une ordonnance souveraine qui, en application du Code de la mer, devrait sortir prochainement pour justement interdire dans les eaux territoriales ou dans les ports de Monaco, l'utilisation d'un fioul lourd pour les navires à quai dans les ports ou dans les eaux territoriales. Cette mesure concernera essentiellement les paquebots de croisière dans la mesure où tous les navires de plaisance fonctionnent au diesel léger ou à l'essence. Il a été demandé à la SEPM de se rapprocher des compagnies de croisières afin de voir si elles aussi pouvaient dès à présent utiliser un fioul moins polluant, en attendant ladite réglementation. Cette ordonnance souveraine devrait être publiée prochainement et obligera les bateaux à utiliser un carburant marin du type diesel marin léger, avec une teneur en soufre maximale de 0,1 %. Je vais, par ailleurs, examiner la problématique du nettoyage du port.

M. Jean-François ROBILLON.- Merci beaucoup, mais je pense réellement que cela ne règle qu'une

partie du problème. C'est toujours une combustion, donc je crois qu'il faut essayer de trouver autre chose pour régler ce problème qui est un problème de santé publique en Principauté.

M. le Président.- Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

Rien à voir avec les propos de mon collègue Jean-François ROBILLON, bien entendu, je souscris à ce qu'il vient de dire, c'est un sujet qui avait été amené dans l'hémicycle par Daniel BOERI, et je vois qu'il fait son chemin, il est nécessaire aujourd'hui d'avoir une réflexion sur la pollution.

Je voulais simplement savoir où en était la réflexion sur la rénovation du Larvotto. On a tellement tardé que je ne sais plus quoi en penser aujourd'hui. Il y a toujours 60 chantiers dans la Principauté. Faut-il rajouter un chantier à un chantier ? J'aurais préféré, je vous l'ai dit dans mon intervention de politique générale, que vous profitiez de l'expérience du Groupement qui s'attelle à l'extension en mer pour réaliser et finaliser les travaux nécessaires sur la plage du Larvotto, concomitamment. Aujourd'hui ce n'est pas fait. Il faudra le faire à un moment ou à un autre, cela dit, ça a tellement tardé que je ne sais plus quoi en penser.

La dalle supportant la promenade supérieure est poreuse, les canalisations sont en mauvais état, le carrelage sur la promenade inférieure est imbibé de graisse, tous les commerces, les restaurants sont mal positionnés et ne sont plus aux normes actuelles, la plage elle-même est à revoir... enfin, bref, pour l'attractivité, ce n'est pas ce que l'on fait de mieux en matière de plage et comme c'est la seule plage de Monaco, je voudrais savoir où on en est véritablement.

M. le Ministre d'Etat.- Je compléterai ce que dira Mme GRAMAGLIA, mais on travaille Monsieur CLERISSI, nous n'avons pas du tout abandonné l'idée de refaire le Larvotto.

M. Philippe CLERISSI.- Ce n'est pas ce que je voulais dire, mais j'aurais préféré, au moment où il y avait les discussions avec le Groupement qui s'occupe de l'extension en mer, qu'on ait eu le courage de dire, à ce moment-là, « vous, vous réalisez l'extension, mais il faut rénover la plage du Larvotto », et je ne parle pas de coût. Je disais de

profiter de faire des économies d'échelle en quelque sorte puisqu'il y avait des ouvriers disponibles, pour le faire concomitamment. Aujourd'hui, ce n'est plus possible.

M. le Ministre d'Etat.- Mais, je ne comprends pas. On vous l'a présenté et c'est ce qu'on va faire. Donc, je ne comprends pas la question.

M. Philippe CLERISSI.- Non, non, ce n'est pas tout à fait ce que l'on va faire. Vous êtes venus en Commission Plénière des Grands Travaux nous présenter, effectivement, la possibilité de rénover le Larvotto et vous avez présenté les études qui ont été réalisées par l'architecte Renzo PIANO, qui étaient une suite de ce qui avait été réalisé par un architecte monégasque qui avait donné un avant-projet, voilà ce que vous avez fait. Mais, aujourd'hui, en ce qui concerne le phasage et les travaux qui seront réalisés, la véritable rénovation du Larvotto, je ne sais pas ce qu'il en est. Est-ce que cela va être fait l'année prochaine, dans deux ans, dans trois ans? Je ne sais pas du tout. C'est cela que je voulais dire. On aurait pu avoir une réflexion il y a trois ou quatre ans, disant que le Larvotto allait être fait concomitamment à l'extension en mer.

M. le Ministre d'Etat.- Encore une fois, lorsque je suis arrivé et qu'on m'a dit qu'il y avait un problème au Larvotto, j'ai estimé, en accord avec le Souverain, qu'il fallait faire les deux en même temps et c'est ce qu'on va faire. C'est ce qu'on vous a expliqué.

M. Philippe CLERISSI.- Nous n'avons pas bien compris.

M. le Ministre d'Etat.- Ce que nous sommes en train de négocier avec le Groupement, c'est à la fois le phasage des travaux et c'est surtout, pour le coup, la compensation. J'ai encore un petit différend mais je pense que l'on devrait avoir de bonnes surprises parce que mon souhait, ma volonté en tous les cas, c'est que le Groupement participe, à hauteur de beaucoup plus que ce sur quoi ils se sont engagés actuellement, à la rénovation du Larvotto.

M. Philippe CLERISSI.- Je suis content de l'entendre parce que cela n'était pas très clair. Et, visiblement, il n'y a pas que pour moi, lorsque je regarde mon voisin Jean-Louis GRINDA...

M. le Ministre d'Etat.- ... C'est qu'à la Commission Plénière d'Etude nous n'avons pas été assez clairs, mais en tous les cas, c'est comme cela qu'on entend mener ce projet.

M. Philippe CLERISSI.- Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Alors là, c'est une information extrêmement nouvelle. Refaisons un peu l'historique : Oui, le projet a été présenté, il est très beau, tout le monde en a convenu... aucun doute là-dessus. J'ai posé moi-même, Monsieur le Ministre, la question de savoir qui allait payer ces travaux du Larvotto ! Personne n'a répondu. Il n'y a qu'une personne du Groupement qui était présente, ici, qui a dit : « nous nous en tiendrons à ce qui a été d'ores et déjà signé avec le Gouvernement ». C'est vrai, vous vous en souvenez tous, M. CASTELLINI a embrayé sur le sujet également, je crois, de mémoire. Ce que vous nous dites, Monsieur le Ministre d'Etat, est une nouveauté, ce soir. Vous êtes en train, et c'est tant mieux, et je dis bravo, de demander des compensations supplémentaires au maître d'œuvre de l'extension en mer. Alors ça, je pense que c'est une nouvelle pour tout le monde et on peut tous s'en réjouir.

J'aimerais dire et rappeler ici que Monsieur STEINER, lorsqu'il a pris la présidence du Conseil National, a repris ce dossier d'extension en mer et a renégoié avec certains d'entre vous cette question du Larvotto. Il faut être honnête et dire que c'était comme ça. Mais j'aimerais revenir un peu en arrière aussi. Je trouve, et je l'ai toujours dit et mes collègues étaient bien d'accord avec moi, pour cette extension en mer, que nous n'avions pas bien négocié les compensations et nous nous sommes battus, nous, avec Bernard PASQUIER, entre autres, pour aller chercher des compensations supplémentaires. Je me souviens, Monsieur le Ministre d'Etat, qu'à l'époque vous étiez assez réticent ! Je suis ravi de voir que le discours a changé grâce au Larvotto... tant mieux, ne cherchons pas de chicane là-dessus, c'est inutile, mais nous étions extrêmement mécontents car, encore une fois, nous pensions que les compensations qui étaient négociées n'étaient pas à la hauteur des enjeux – je crois que M. Bernard PASQUIER y reviendra tout à l'heure – mais vraiment c'est une grande nouvelle, ce soir, que d'apprendre que nous allons obtenir davantage de choses. Je ne sais pas le montant total des travaux, je ne sais pas ce que vous espérez, on

le verra bien, ce sera une surprise, mais de toute façon et je reviendrai peut-être vers vous, on verra, lorsqu'on commence à perdre une voix la veille des élections, je dis cela pour M. ROBILLO, je ne suis pas sûr de me retrouver là après le 11 février, mais en attendant ce qu'il faudra voir demain, c'est la globalité du dossier. Même que si vous obteniez 100 % du Larvotto, je ne serai encore pas content pour les Monégasques !

M. le Président.- Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Merci.

Concernant justement l'aménagement du Larvotto je voulais, effectivement, rebondir sur ce que disait M. GRINDA. Monsieur STEINER a repris la discussion de ce dossier et dans une question posée par la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, il me semble avoir lu une réponse concernant, justement, le déroulement de ce chantier, en particulier, sa prise en charge. Il était écrit, sauf mauvaise interprétation de ma part, que le Groupement devait prendre en charge les études et le pilotage des travaux et participer au montant qui a été donné dans cette réponse, qui était de l'ordre de 90 M€ à 100 M€, à hauteur du coût de la promenade entre le Yacht Club et l'Anse du Portier. C'est, me semble-t-il, ce qui était écrit.

M. le Ministre d'Etat.- ... Mais c'est pour cela que je suis étonné de la question de Monsieur CLERISSI parce qu'on vous a apporté des éléments.

Ce que je peux vous dire de façon complémentaire aux éléments apportés, c'est que, premièrement, effectivement c'est cohérent de faire les deux ensemble, il y a des économies d'échelle comme vous le rappelez, Monsieur CLERISSI, que le Gouvernement est évidemment disposé à prendre. Deuxièmement, nous avons envisagé de refaire le Larvotto pour la somme de 50 M€ ou 55 M€, donc ce qu'on a commencé à dire c'est que nous étions de toute façon prêts à mettre 50 M€ mais que le projet de Renzo PIANO qui donne 10 000 m² de surface développée supplémentaires pour les commerces, qui donne une plage de 1 500 m² plus grande, et des promenades, qui a des tas d'autres avantages esthétiques, effectivement, méritait d'être retenu. Ce projet coûte, bien sûr, plus cher que les 50 M€ prévus.

Vous vous rappelez aussi, deuxième éléments, que dans la loi de déclassement, je vous avais expliqué que, précisément, une des compensations était le

Larvotto, en donnant au Groupement Anse du Portier la responsabilité - et c'est le mot qui figure dans le projet de loi - de cette rénovation. La responsabilité, c'est exactement ce qu'on négocie aujourd'hui, c'est-à-dire quelle forme financière elle prend, étant entendu que le Gouvernement reste sur ce qu'il vous a dit, c'est-à-dire qu'on prendra une partie en charge, au maximum 50 M€, mais pas plus, et à la place de la passerelle, qui avait été envisagée par Renzo PIANO, pour contourner le Fairmont et qui devait être une des compensations, nous prendrions aussi cet argent pour financer le projet du Larvotto mais que tout cela n'étant pas suffisant, nous nous attendions à ce que le Gouvernement ne finance pas au-delà de sa part et que le Groupement mette la différence entre le coût total du projet et la part qui serait prise en charge par le Gouvernement.

Mais c'est une négociation qui est en cours donc j'en parle avec beaucoup de retenue parce que le résultat final n'est pas tranché. Evidemment, on vous le donnera, il n'est pas du tout dans l'intention du Gouvernement d'être ni faible, ni généreux, ni laxiste sur cette affaire. Il est pour nous important que le Groupement fasse ces travaux parce qu'effectivement il y a une cohérence, sachant que le Gouvernement ne paie pas au-delà de ce qu'il s'était engagé à faire. Donc, nous voulons un beau Larvotto, dans les meilleures conditions possibles pour les finances de l'Etat.

M. Philippe CLERISSI.- Je ne dis pas autre chose. Je crois que nous nous sommes mal compris. Je disais que j'aurais aimé, il y a environ deux ou trois ans, lorsqu'on a voté la loi de désaffectation, qu'à l'époque déjà on se soit mis d'accord sur le futur du Larvotto, on aurait gagné du temps. Le discours que vous avez aujourd'hui, j'aurais aimé l'entendre à l'époque, vous n'étiez pas là, bien entendu, mais il y a eu plusieurs « fautifs » dans l'histoire, on ne va pas y revenir. Les compensations, on n'en a pas eu beaucoup, alors aujourd'hui on est tout à fait heureux d'entendre ce que vous nous dites mais vous comprenez qu'il y a un retard qui s'accumule puisque vous nous dites que vous n'êtes pas tout à fait encore d'accord avec le Groupement. Les choses vont dans le bon sens, c'est ce que je demande effectivement, vous l'avez écrit dans le programme gouvernemental d'action, mais je voulais simplement que vous nous précisiez, aujourd'hui, si c'est ferme, que demain nous aurons le Larvotto rénové assurément, et si vous pouvez nous donner une date. Que ce soit en 2019, en 2020, 2021.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Je ne vais pas répondre à votre place, Monsieur le Ministre, mais j'aimerais répondre sur le gastéropode de mardi, parce que j'ai l'impression de revoir arriver un peu comme le texte lu à l'enterrement de Johnny HALLYDAY, les escargots à l'enterrement d'une feuille morte qui s'en vont... On ne peut pas aller plus vite que la musique donc il y a, là aussi, un phasage des travaux qui est indispensable, de la même manière que lorsque vous disiez mardi que nous avons pris du retard pour le Centre Commercial de Fontvieille, mais vous le savez comme moi qu'il y a des impératifs : Pasteur pour l'espace LÉO FERRE, darse Nord pour la collection des voitures anciennes du Prince Souverain. On est donc en train de mettre la touche finale à la sélection d'un projet parmi les deux qui nous ont été proposés, ce qui nous permettra d'être au rendez-vous pour le démarrage et surtout la fin des travaux au moment où l'on pourra envisager que certains autres équipements, actuellement utilisés soient transférés ailleurs.

Même chose pour le bâtiment de l'Office du Tourisme et des Congrès. Premièrement, il n'y a jamais eu ici, et je le redis, de discussion ni d'accord sur le maintien en l'état ou pas du bâtiment. C'est-à-dire est-ce qu'on garde le bâtiment ou pas ? Moi, je sais très bien que si j'avais dit qu'on le cassait, deux heures plus tard, il y aurait du crêpe noir, pour rester toujours dans l'image des escargots, autour des bâtiments qui sont en face de nous. Pour les téléspectateurs qui ne les connaissent pas, nous avons le bonheur de les contempler régulièrement et il y a du crêpe noir au Sporting d'Hiver et du crêpe noir sur un autre bâtiment, en l'occurrence le Palais de la Plage. Donc, si vous voulez qu'on mette du crêpe noir aussi autour du bâtiment de l'Office du Tourisme et des Congrès, on peut. Aujourd'hui on ne l'a pas acté, on est en train de se poser la question : est-ce qu'on garde ce bâtiment ou pas ? Si on le garde, il a une volumétrie et, économiquement, on peut y mettre des commerces grands ou petits. Accessoirement, il y a un service de l'Etat dans ce bâtiment qu'il faut reloger. J'ai trouvé dans le courant de cette année une solution pour que le service de l'Etat en question soit relogé. Il sera relogé, il faut qu'il y ait des travaux qui soient effectués, on ne va pas envoyer les fonctionnaires qui sont dans ce bâtiment dans un espace qui n'est pas apte à les accueillir. Donc, une fois que les travaux seront faits, une fois que les gens auront déménagé et une fois qu'il aura été acté que ce bâtiment reste ou pas et qu'une volumétrie plus ou moins importante et que n'entendrais-je pas

si la volumétrie devenait excessive là, au niveau du boulevard des Moulins et qu'à nouveau je rajoute un chantier à un chantier... Donc j'essaie de faire en sorte qu'il y ait le dérangement le moins long et le moins grand possible. Donc lorsqu'on prend en compte toutes ces contingences, peut-être qu'on a l'impression d'avancer à un pas d'escargot, mais on avance quand même, on réfléchit.

Le Centre Commercial de Fontvieille, vous le savez aussi bien que moi, fait l'objet de toute l'attention du Gouvernement. Il est régulièrement amélioré au niveau de sa signalétique, au niveau de ces commerces. Je n'ai pas l'impression que l'on reste inerte non plus, les bras croisés, au niveau du Centre Commercial, mais on ne peut pas aller plus vite que la musique. Il y a des choses qui prennent du temps, nous ne sommes pas des escargots, on ne va pas à un enterrement, on y va avec le sourire et l'envie que cela se fasse, nous aussi, mais parfois cela prend un peu plus longtemps.

Je ne suis pas plus satisfait que vous de l'état de l'esplanade supérieure du Larvotto, ni de l'esplanade inférieure, d'ailleurs. A un moment il avait même existé un projet de refaire les choses *a minima*, on aurait dépensé beaucoup et on aurait juste fait une espèce de « truc » propre en haut et une espèce de « truc » propre en bas. On aurait dit alors que cela manque de vision, qu'il faudrait l'intégrer dans le projet d'urbanisation en mer... c'est exactement ce qu'on est en train de faire. Donc, cela a un coût un peu plus important, mais *in fine* grâce à tout ce que vient de dire le Ministre d'Etat, cela coûtera sans doute beaucoup moins à l'Etat que ce qui avait pu être envisagé à un moment. Cela prendra un peu plus de temps, ce sera fait en même temps que les travaux de l'urbanisation en mer. J'ai du mal à concevoir que l'on aurait pu faire ces travaux avant qu'il y ait des choses sérieuses qui soient engagées au niveau de la construction de la plateforme, au droit de l'Anse du Portier. Ce sont des grands travaux, ce sont des travaux qui coûtent de l'argent, ce sont des travaux qui prennent du temps.

M. Philippe CLERISSI.- Vous n'êtes certainement pas responsable de tout mais quand même le Centre Commercial de Fontvieille cela fait environ une quinzaine d'années déjà que les responsables du commerce – et pas moi du reste – demandent son agrandissement. Il était déjà presque trop petit à la base. Alors, je sais qu'il y a des contraintes foncières assez compliquées à mettre en place...

M. le Président.- ... Monsieur CLERISSI on peut parler de Fontvieille à la ligne où on peut en parler...

M. Philippe CLERISSI.- ... C'est Monsieur CASTELLINI qui m'a interpellé sur le Centre Commercial de Fontvieille...

M. le Président.- Mais non, il a répondu à votre question...

M. Philippe CLERISSI.- .. Attendez, je regrette qu'il n'ait pas été réalisé avant, c'est un Centre Commercial qui n'est pas climatisé. Pour Monaco, encore une fois, en termes d'attractivité, c'est un Centre Commercial avec 38 boutiques alors qu'il en faudrait au moins le double, etc, etc... on ne va pas y revenir...

M. le Président.- ... Vous pourrez y revenir tout à l'heure !

M. Philippe CLERISSI.-... Voilà, mais c'était juste pour répondre à Monsieur CASTELLINI qui m'avait interpellé en ce sens.

Quant à l'Office du Tourisme, juste deux mots, cela fait 3 ans qu'on en parle ! Vous n'allez pas me dire qu'on ne pouvait pas le mettre en place. Vous choisissez, vous êtes l'Exécutif. Savoir s'il faut conserver le bâtiment, le rehausser, le démolir, ce n'est vraiment pas le débat. Le débat est de dire, voilà on a choisi de le réaffecter, il faut aller vite parce que cela va rapporter à l'Etat. Il y aura un retour sur investissement, le retour sur investissement ça participe de la bonne santé de l'Etat monégasque et vous savez qu'il y a de la redistribution pour l'Etat monégasque. Je ne dis pas autre chose.

M. le Président.- Monsieur CUCCHI, ce n'est pas sur le Centre Commercial de Fontvieille ?

M. Jean-Michel CUCCHI.- Non, non, j'essaie de parler sur les bonnes lignes...

M. le Président.- ... Mettez le GPS, parce qu'il y en a qui l'ont perdu !

M. Jean-Michel CUCCHI.- Je pense qu'il y a certaines vérités qui doivent être rappelées.

Lorsque Monsieur Laurent NOUVION a été

remercié et que Monsieur STEINER a pris la place qu'il occupe actuellement, un point a été fait sur les négociations sur le projet de désaffectation du programme de l'Anse du Portier et force est de reconnaître que du côté du Conseil National des compensations que l'on aurait pu demander, rien, strictement rien n'avait été obtenu compte tenu que rien n'avait été demandé... pour une fois on avait obtenu 100 % de ce que l'on avait demandé, c'est-à-dire rien et cela est la vérité. Certains élus, dont Monsieur STEINER, Monsieur BURINI et moi-même, se sont rapprochés du Gouvernement pour voir ce qui pouvait encore être fait parce que des délais couraient, le Gouvernement nous avait prévenus d'une certaine *dead line*.

Malheureusement et je le regrette profondément, je sais que tout le monde ne partage pas ce sentiment, mais c'est le mien, on n'a pas pu faire marche arrière sur la destination de la partie publique de la plateforme. Nous avons donc discuté avec le Gouvernement afin de voir quelle autre compensation on pouvait obtenir. A cette époque-là on avait obtenu le fait que le Gouvernement refasse toute la zone du Larvotto et il avait, dans ses tuyaux, trois projets : un, vraiment *a minima*, qui aurait peut-être plu à M. CASTELLINI parce qu'il ne coûtait pas cher, ou peut-être pas, je ne sais pas ; un autre moyen, et un autre ambitieux dont le coût a été estimé, en effet, à 50/55 M€. C'était un projet défendu par un architecte monégasque qui nous avait été présenté dans ses grandes lignes. A cette époque-là, les élus, qui essayaient d'obtenir des compensations, se sont dit qu'il était dommage que, d'un côté il y a un grand architecte qui fait un projet et que de l'autre, il y a un autre architecte qui en fait un autre et on pourrait se retrouver, au moment de la jonction, avec d'un côté un pavement à carreaux et de l'autre à rayures, ce qui n'était pas très esthétique. La réflexion a été alors de dire que si le Gouvernement est d'accord pour mettre cette somme-là, est-ce qu'on ne pourrait pas faire discuter ensemble les deux architectes, le Groupement, ce qui offrait l'avantage d'une certaine esthétique et d'une continuité de l'ensemble du projet, sous l'égide et la responsabilité du Groupement, ce qui a été obtenu. Alors, cela a mis un certain temps et au moment où on était d'accord sur le principe et sur la façon de fonctionner, Monsieur le Ministre a rappelé...

(Sonnerie).

... que tous les détails précis n'étaient pas totalement finalisés, y compris tous les détails du projet. Je vous rappelle que dans le projet qui nous a été présenté, il y a plusieurs options qui sont

également de coûts différents. Donc, on ne peut pas, aujourd'hui, dire le contraire, mais la réalité elle est là.

M. le Président.- Monsieur PASQUIER.

M. Bernard PASQUIER.- Merci, Monsieur le Président.

Je n'ai pas de doute que le Conseil National ait fait du très mauvais travail dans son rôle concernant l'extension en mer mais, d'un autre côté, le Conseil National n'était pas celui qui négociait, donc...

Je voulais revenir à un principe un peu plus général. Que ce soit dans le cas de Testimonio, que ce soit dans le cas de l'extension en mer, j'espère que ce ne sera pas le cas, mais je crains que ce le soit aussi dans le prochain projet de l'Esplanade des Pêcheurs, ce qu'on fait c'est qu'on vend des mètres carrés. Je crois que c'était M. CROVETTO qui avait parlé de bail emphytéotique et pour moi c'est la première chose que l'on doit essayer. Ne pas vendre ou vendre pendant un temps limité, si on est obligé de vendre. Ce qui est choquant c'est que l'Etat vend pour un prix fixe et le promoteur a un profit qu'on ne connaît pas, mais l'Etat ne prend jamais une participation de ce profit.

Nous, avec M. GRINDA, ce que nous avons proposé dans le cadre de l'extension en mer, c'était que l'Etat soit intéressé à ce que j'appellerais le « surprofit ». Ces projections sont faites avec 40 000 € ou 50 000 € le mètre carré, si ce promoteur parvenait à vendre en moyenne à 75 000 € le mètre carré, l'Etat prend la moitié des 25 000 € qui font la différence. Parce qu'au moins, comme cela, on sait qu'on n'aurait pas vendu nos mètres carrés.... On n'a plus de mètres carrés, on les vend pour des « plats de lentilles ». Voilà ce que je pense. C'est le cas pour l'extension en mer, c'est le cas pour Testimonio où on obtient environ 300 M€ de travaux pour quelque chose qu'on paie au moins deux fois plus. Il faut au moins trouver un système dans lequel l'Etat soit intéressé dans les profits des promoteurs. Au moins cela.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Je vais quand même faire un rappel parce que peut-être que certains chiffres ont été oubliés. Je crois que ce soir je vais me borner à rappeler des chiffres parce que le zéro est un chiffre auquel on nous ramène régulièrement, donc je vais rester dans mon rôle, je vais rappeler les chiffres et ce sont des chiffres où il y a beaucoup de zéros derrière cette fois-ci.

Déjà, on n'aura peut-être pas 50 % du surprofit on en aura 20 %, cela s'appelle la T.V.A. donc c'est pas mal, c'est déjà bien. Il y a 200 M€ d'aménagement public, 400 M€ de soulte et 600 M€ de T.V.A. sur une base, assez raisonnable, selon laquelle les calculs économiques ont été réalisés. Alors, certes on cède des droits à bâtir, cela nous rapporte 1,2 Md€, soit l'équivalent du Budget Triennal de travaux, évoqué par Mme ROUGAIGNON-VERNIN tout à l'heure, ou une année de recettes du Budget de l'Etat monégasque. Donc, on a sûrement mal négocié, je crois que j'ai mal fait mon travail et je vous remercie de l'avoir souligné.

M. le Président.- Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Cela fait depuis déjà plus d'un an que jamais je ne rebondis sur les accusations qui sont portées contre M. Laurent NOUVION, mais elles sont souvent très injustes et je vais vous le démontrer.

Vous venez de dire, Monsieur CUCCHI, que rien n'a été obtenu en contrepartie. Non, Monsieur, ce n'est pas vrai. Vous avez reçu comme moi, le 21 juillet 2015, un projet d'extension en mer au droit de l'Anse du Portier, présenté à la Commission Plénière d'Etude, tout est expliqué et vous trouvez, notamment, les aménagements publics réalisés au titre du projet. Vous trouvez également « bien de contrepartie », je passe sur les détails... il y a au moins 50 pages. Que vous ne soyez pas d'accord, que ce ne soit pas suffisant, mais vous ne pouvez pas dire « rien » !

En ce qui concerne le Gouvernement, lorsque vous dites ce soir que vous apprenez qu'il y a une contrepartie qui va être négociée, il ne pouvait pas à ce moment-là savoir, il ne connaissait pas le projet. Vous dites que c'est une bonne nouvelle, moi non, lorsque je prends le document du mercredi 16 mars 2016, il y avait encore M. NOUVION, projet d'urbanisation en mer, je lis notamment, « objectif partagé de commercialisation des biens privés [...] pour le titulaire », c'est une phrase qui est bien claire, c'est par rapport à la participation de l'Etat... en tout cas on le retrouve à plusieurs endroits dans les contreparties... voilà : « une participation du titulaire à ce projet d'aménagement est en cours de discussion ». Alors, excusez-moi mais la bonne nouvelle, moi je l'ai eue le jeudi 12 mai 2016. Cependant, vous avez raison, on ne savait pas exactement quelle était la contrepartie.

M. le Président.- Vous l'avez eu à quelle date, Monsieur BOISSON ?

M. Claude Boisson.- Je l'ai eu, Monsieur, le 25 juillet 2015, comme vous. Le jeudi 12 mai 2016 et le mercredi 16 mars 2016.

M. le Président.- Monsieur BOISSON, je ne veux pas faire le procès du passé, je ne veux pas refaire l'histoire...

M. Claude Boisson.- ... Moi non plus !

M. le Président.-... Mais lorsqu'on a repris le dossier, je suis désolé, il n'y avait rien de négocié. Les seules négociations qui avaient été faites ce sont celles que M. CASTELLINI a évoquées.

M. Claude Boisson.- Ecoutez, vous jouez sur les mots, Monsieur.

M. le Président.- ... Non, je ne joue pas sur les mots.

M. Claude Boisson.- ... Mais si, je vous présente des dossiers en disant voici les contreparties... Vous voulez que je vous prête les documents ?

M. le Président.- Donnez-les moi, les contreparties... énoncez les !

M. Claude Boisson.- ... Enfin, on vous donne des éléments...

M. le Président.- ... On ne vous donne aucun élément. Alors, je vous demande simplement et fermement de bien vouloir nous annoncer les contreparties. Parce que lorsque Monsieur CUCCHI, Monsieur BURINI et moi-même sommes allés négocier, il n'y avait aucune contrepartie. La seule chose qui avait été faite c'est une perte de temps sur la désaffectation, avec des recherches sur des principes juridiques qui ne servaient à rien...

M. Claude Boisson.- Mais, Monsieur, je sais lire quand même.

« Contrepartie du Traité de concession »... Les voici, elles sont notées...

M. le Président.- ... Alors, donnez-les ces contreparties, lisez-les...

M. Claude Boisson.- Ecoutez, franchement c'est ridicule, je vais ennuyer le public, je n'ai qu'une parole et ce qui est écrit c'est le Gouvernement qui nous l'a donné, ce n'est pas moi...

M. le Président.- Et bien listez-les, les contreparties !

M. Claude Boisson.- Vous voulez qu'on les liste, alors on y va.

M. le Président.- Allez-y.

M. Claude Boisson.- ... accès, voirie souterraine accessible à tous véhicules, la galerie réseau et locaux techniques, aménagement et ouvrage assurant les liaisons techniques sur le territoire et les réseaux existants...

(Rires et brouhaha).

Oui, oui, voirie et cheminement de surface...

(Rires et brouhaha).

Non mais je ne vous dis pas que cela convienne et que ce soit suffisant...

Le bassin d'orage de 3 000 m³, un parking public de 150 places, l'extension du Grimaldi Forum sur la colline, ascenseurs publics....

M. Jean-Michel CUCCHI.- Monsieur BOISSON on ne s'est pas compris. Je ne vous dis pas qu'il n'y avait pas de contrepartie, je vous dis que les seules contreparties qu'il y avait, ce sont celles que nous avons présentées le Gouvernement, négociées par lui et notre partie à nous de négociation qui était « liée » au fait qu'on vote une loi de désaffectation, d'habitude on vote une loi de désaffectation et il doit y avoir des contreparties. Là, il y avait une contrepartie pour que le Gouvernement accepte le projet et il nous l'a présentée. Et vous avez, en effet, cité toutes les contreparties que le Gouvernement avait déjà négociées. Nous on avait dit : « attendez, il y a une loi de désaffectation, on va demander d'autres contreparties ». Et je mets au défi qui que ce soit de démontrer le contraire qu'à ce moment-là il n'y avait eu aucune contrepartie, je ne dis pas obtenue, je ne dis même pas négociée, je dis demandée par le

Conseil National.

M. Claude Boisson.- Et à ce moment-là on avait voté la loi...

M. le Président.- Non, on l'a votée après, Monsieur BOISSON.

M. Jean-Louis GRINDA.- Je voudrais, Monsieur le Président, avec votre permission, renforcer les propos du Docteur CUCCHI, il n'y avait aucune compensation négociée. Tant et si bien que je peux en attester ici avec Monsieur PASQUIER, nous y sommes allés de notre côté en tant que représentants de la minorité et on nous a dit « mes amis, nous n'attendons que cela, négociez » et on n'a pas négocié.

Maintenant, Monsieur CASTELLINI, je reviens sur ce que vous avez dit tout à l'heure. Personne n'a dit que vous aviez mal fait votre travail et certainement pas moi. Je pense que c'est nous à ce moment-là et nous collectif, c'est nous qui n'avions pas bien fait notre travail. Cela est clair, vraiment il n'y a pas de doute, on ne peut pas penser autre chose de ce dossier et moi, je m'excuse de la formule, cher Docteur RIT, j'aurais aimé que vous soyez aussi pugnace pour les compensations de l'extension en mer que pour le parking des Spélugues.

M. le Président.- Docteur RIT.

M. Jacques RIT.- J'écoute et j'observe depuis un bon moment et je me rends compte que pour moi sur le plan psychologique, beaucoup d'entre vous revendiquent, je le respecte parfaitement, leur droit à l'oubli.

Par contre, vous m'accorderez quand même le droit de faire valoir mon devoir de mémoire. Vous m'aviez fait, effectivement, une grande confiance en me nommant, à l'unanimité, votre représentant au côté du Président du Conseil National Laurent NOUVION, comme membre de la Commission URBAMER.

Donc, je revendique une chose. C'est effectivement avec beaucoup d'assiduité que j'ai suivi, et pas de manière passive, ces commissions. Je vous rappelle que ces commissions ont eu, entre autres, comme objectif du côté des membres du Conseil National présents, de vous permettre d'avoir un minimum, c'est-à-dire déjà une base documentaire. Rappelez-vous simplement à quel moment de toute cette affaire vous avez obtenu, sur une clef USB, une

copie du Traité de concession et de ses annexes, comme vous vous en souvenez, 22 000 pages, annexes comprises. Donc, vous m'accorderez, effectivement, que cela a pu, pour les permanents qui suivaient et secondaient dans ce travail votre humble serviteur et son Président, représenter un opus relativement vaste. Néanmoins, je vous affirme que la phase des négociations de contreparties n'était pas oubliée, elle n'était pas encore arrivée. Je reprendrai la parabole des escargots, chaque chose en son temps, on ne peut pas aller plus vite que la musique. En l'occurrence, je vous rappelle qu'à cette époque il y a eu dans la période de janvier à avril, au moins – c'est peut-être deux – une réunion URBAMER, et je peux vous assurer que dans mes souvenirs, cette réunion a eu lieu au Ministère d'Etat, c'était au début de l'année 2016 puisque Monsieur le Ministre...

(Sonnerie).

... a pris ses fonctions, sauf erreur de ma part, en février, début février 2016. Donc, il était déjà présent et si, effectivement, on est revenu sur certains points qui concernaient l'ossature juridique de cette affaire, et ces points, croyez-moi, risquent fort d'être très importants dans l'avenir, en tout cas c'est l'avis de l'opérateur. Donc, certainement pas du travail inutile. Néanmoins, je peux vous affirmer que le problème des négociations de contreparties a déjà été largement évoqué. Entre autres, le Ni-Box avait été évoqué ce jour-là, il s'agissait de quelque chose qui entraînait dans les contreparties et, également, le Larvotto, mais on était au début de cette négociation.

Après, on parlait effectivement de ne pas aller plus vite que la musique, je vous rappelle que cela a plutôt été une marche funèbre à partir de mars ou avril, en ce qui concerne le devenir de la majorité. Ce n'était pas forcément une période propice, mettez-vous à la place du Gouvernement, pour suivre ardemment ces négociations. Monsieur STEINER est arrivé et a repris le flambeau et il est vrai que les négociations ont été poursuivies de manière fructueuse, je n'ai jamais dit le contraire. Je tenais quand même à faire cette petite mise au point parce que j'avais l'impression que la mémoire de certains était comprimée ou vrillée en tous cas dans la chronologie des événements.

M. le Président.- Dans l'ordre, Monsieur GRINDA, Monsieur ROBINO et ensuite Monsieur ELENA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Cher Docteur, à aucun moment je ne remettrai en question ni votre intégrité, ni votre honnêteté, à aucun moment.

Je pense que cette affaire a été prise par le mauvais bout, nous ne sommes pas d'accord, très bien, dont acte, on a le droit de ne pas être d'accord avec vous et je crois que cela ne vous choque pas, ni moi d'ailleurs.

La vérité est de constater que tout ce qui a été dit, tant par moi-même que par le Président STEINER ou par Monsieur CUCCHI, est intangible, elle est celle-là. Vous dites vous-même que vous n'aviez pas encore commencé le round des négociations futures et nous disons, nous, de notre côté que tout cela a été pris à l'envers car ce qui comptait, évidemment, sur une extension en mer pour laquelle il n'y avait pas un mètre carré de domanial, par exemple, en dehors des équipements souterrains – j'avais d'ailleurs demandé qu'il y ait un étage de plus, vous vous en souvenez tous – j'avais fait cette proposition, elle a été balayée d'un revers de main.

Mais, ce que j'aimerais également souligner – sans remettre en cause, Docteur, tout ce que j'ai dit précédemment – que l'on se souvienne bien, parce que moi je n'ai pas du tout la mémoire courte, qu'à ce moment-là, nous trois, nous avons été tenus – et peut-être, sans doute, Monsieur ELENA – complètement en dehors de l'avancée de ces négociations. Je le dis très clairement, ce n'est pas un reproche, c'est une réalité. Nous, nous avons été totalement tenus en dehors, nous avons eu des rapports ici même en Séance Publique lors des discussions budgétaires, mais rien de plus, il y a eu des C.P.E., mais le fond du problème n'a jamais été abordé et c'est ce qui a fait que nous nous sommes mobilisés parce que nous avons vu arriver l'échéance à grands pas. Je vous rappelle que le contrat avec le Gouvernement – je parle sous l'autorité de Monsieur CASTELLINI – et le Groupement ce n'était pas en 2016, c'était en 2015, c'était en juin 2015. J'en connais même qui se sont cachés derrière moi pour ne pas être sur la photo. Donc, si vous permettez, nous n'avons jamais été correctement informés là-dessus, nous minorité, et cela est déjà un problème.

M. le Président.- Monsieur ELENA.

M. Eric ELENA.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais essayer de recentrer le débat. Moi, j'aimerais revenir sur la présentation du Larvotto, c'était particulièrement réussi, le promoteur monégasque, comme l'a si bien dit M. CUCCHI, au-delà de son cahier des charges, avait laissé son imagination et avait proposé du surplus qui était particulièrement réussi. Donc, je pense que le Larvotto est un endroit

stratégique pour Monaco, un des endroits les plus photographiés, et j'espère qu'on ne fera pas les travaux *a minima*.

M. le Président.- Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Juste pour remettre les choses dans leur contexte si je puis dire.

La galerie technique, c'est très intéressant, c'est un impératif de construction, c'est un lieu très agréable de promenade pour les Monégasques, je vois là une belle contrepartie. Par contre, le Larvotto je pense que c'est un grand progrès pour les Monégasques.

M. le Président.- Monsieur ALLAVENA.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Un peu confus, je ne vais pas refaire comme pour le parking des Spélugues toute l'histoire même si M. RIT l'a présentée en partie, mais en partie un peu orientée.

C'est clair qu'après notre élection, Monsieur NOUVION a obtenu du Ministre d'Etat précédent, ce qui n'était pas une habitude, la création de ce groupe de travail entre le Conseil National et le Gouvernement pour discuter de l'évolution de ce projet. Commission à laquelle il a participé avec Jacques RIT, commissions dont on a eu des comptes-rendus assez précis et assez détaillés, chaque fois qu'il y avait des cessions. On en a beaucoup parlé, on en a beaucoup plaisanté aussi, cela a été – vous l'avez dit tout à l'heure, Monsieur le Président – du juridisme à répétition, important sans doute, ce qu'on a appelé les discussions sur la nationalité des poissons, peut-être qu'un jour on en fera crédit à Laurent NOUVION et à Jacques RIT, mais, de fait, à aucun moment pendant seize à dix-huit mois, on n'a parlé du projet, on n'a parlé de ce qui allait se passer au-dessus de cette dalle et de comment on pouvait le vivre. Cela est un fait. Nous nous sommes retrouvés en avril 2016, changement de Président, rappel avec un objectif imposé par le précontrat de voter cette loi de désaffectation avant le mois de juillet de la même année, c'était relativement clair, avec rien... une belle étude juridique ou une approche juridique sur les tréfonds, les fonds marins, etc... rien sur le projet.

Donc, effectivement, dans ces conditions-là ce que vous avez obtenu avec M. BURINI et M. CUCCHI, c'est à peu près ce que l'on pouvait faire de mieux. Observons simplement, qu'on soit d'accord ou pas sur le fait qu'il y avait du sens ou pas de sens à faire du domanial sur cette extension en mer, sur le fait

qu'il fallait demander plus de compensations pour en faire ailleurs c'est une chose, que nous étions arrivés à un moment où le Groupement était en position de force quasiment, par rapport au Conseil National et surtout par rapport au Gouvernement. Donc, vous avez sauvé un certain nombre de choses, pour le reste, c'est un constat, on a passé 18 mois à faire des études juridiques et pas à discuter du projet. Donc, je souscris à ce qu'ont dit tout à l'heure M. GRINDA, M. PASQUIER et autres, je pense que le Conseil National peut plaider coupable même si moi je ne pense pas forcément comme les autres sur le domanial sur cette extension. Mais je crois que c'était clairement trop tard pour rattraper tout le retard qu'on avait cumulé.

Quant aux reproches qui sont faits au Gouvernement, il y a eu là aussi une ou deux séances privées, et Monsieur CASTELLINI, ce ne sont pas des reproches directs à vous, les 600 M€ de T.V.A. il y a une part de mauvaise foi dans cette présentation, oui, si le projet ne se faisait pas on ne les aurait pas eues, soit... A côté de cela...

(Sonnerie).

... les équipements publics complémentaires non strictement nécessaires au projet, oui, il y en a une part, oui il y a une soulte dont il faut quand même dire qu'on en déduira les travaux d'extension du Grimaldi Forum dans le contrat de concession, sauf s'il a changé entre la dernière version que j'avais lue et celle-là, les travaux qui seront confiés au Groupement pour le compte de l'Etat seront déduits du montant de la soulte, ça c'est quelque chose qu'on oublie souvent. Après, est-ce qu'elle est fixée au bon montant ou pas, on a eu ce débat un certain nombre de fois puisque ce chiffre de 400 M€ repose sur une estimation des coûts de construction de la dalle autour de 800 M€, de ce qui va se passer au-

dessous, autour du milliard et des recettes estimées, là les chiffres varient beaucoup et on s'est dit, vous nous avez expliqué, je préfère un montant fixe de 400 M€ plutôt qu'un montant spéculatif, on sait qu'on pourrait gagner plus, on risque de gagner un peu moins. Soit, vous avez fait le choix. Donc, peut-être c'était un peu plus, peut-être c'était un peu moins, je pense qu'effectivement le Gouvernement a jugé de son côté que la négociation était bonne dans ces conditions. Le Gouvernement n'a pas demandé au Groupement du domanial sur cette extension en mer, ce n'était pas son propos, le Conseil National ne l'a pas fait pendant 18 mois, je ne sais pas s'il avait envie de le faire pendant les deux derniers, mais mais je pense qu'il n'en avait plus la possibilité et on se retrouve avec un projet dans l'état dans lequel il est et j'espère qu'il va aboutir correctement.

M. le Président.- Merci, Monsieur ALLAVENA.

M. Daniel BOERI.- Merci, Monsieur le Président.

Je serai court et tiendrai mon temps de parole, cette fois-ci. On refait l'histoire de l'extension en mer, donc je voulais simplement rappeler que dans l'absence de Monaco sauf en sous-sol dans tout ce projet, j'ai été le seul à voter contre et, ce soir, j'en suis encore plus satisfait.

M. le Président.- C'est bien, Monsieur BOERI, je suis content que vous soyez content.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 4 - Équipement Urbain

704.912 - Ville intelligente	1.670.000
704.919 - Éclairage public-extens.Modif.	1.752.000
704.920 - Égouts	2.920.000
704.9201 - Égouts triennal	2.070.000
704.9281 - Héliport extension (rénov)	14.400.000
704.950 - Signalisation routière	120.000

704.983 - Télésurveillance	280.900
704.9831 - Télésurveillance extension	952.000
704.985 - Aménagement jardins	582.000
704.9852 - Aménagement jardins Fontvieille	800.000
704.9861 - Station épurat. Eaux triennal	8.000.000
704.991 - Réservoir d'eau	2.700.000
704.993 - UVET	500.000
704.994 - Dév.Durable & Énergies renouv.	343.000
704.9941 - Performance énergétique	216.000
Total	<u>37.305.900</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur PASQUIER.

M. Bernard PASQUIER.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais juste noter que la ligne UVET a une dépense de 500 000 € et je voudrais m'en féliciter puisque si nous n'avions pas été des « obsédés » contre l'incinération, aujourd'hui ce sont plusieurs dizaines de millions d'euros qui figureraient sur cette ligne puisqu'on nous a dit, il n'y a pas plus de 3 ans, que la durée de vie de l'usine d'incinération était au maximum de deux ans alors que maintenant cette période a été ramenée à 10 ans ce qui nous permet, effectivement, de dépenser 500 000 € pour étudier comment, je l'espère, ne pas incinérer.

Donc, je voulais simplement noter cela, que les Monégasques le sachent, que grâce à nous il n'y a pas une usine d'incinération en construction à Monaco, aujourd'hui, et, nous l'espérons franchement, qu'elle ne le soit jamais.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur PASQUIER.

Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Deux ou trois sujets pêle-mêle, pour dire que je souscris, bien sûr, aux propos de M. PASQUIER et j'aimerais noter également que le fameux appel d'offres ou le cahier des charges pour

l'usine UVET n'est toujours pas fait. Vous l'avez mis en chantier, Madame ? Et si vous me répondez non, cela suffira.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Je vais vous répondre non, mais je vais vous donner une explication quand même.

Je ne l'ai pas mise en marche parce que je vous le rappelle, on a beaucoup travaillé dessus, le chantier était prêt à être lancé, pour une reconstruction de l'UVET sur l'actuelle usine d'incinération. Nous avons eu bon nombre de discussions depuis lors et nous sommes en train de chercher un autre lieu d'implantation pour cette nouvelle usine de valorisation des déchets.

Le cahier des charges ne sera pas le même si l'on demande une reconstruction sur l'usine actuelle dans une surface prédéfinie ou si on lance un appel d'offres sur un lieu différent, libre de toute construction actuellement comme l'îlot Charles III.

M. Jean-Louis GRINDA.- ... Un lieu différent en Principauté, c'est cela que vous dites ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Ce sera forcément à Fontvieille de toute façon puisque je vous rappelle qu'il y a tout le système de chaud et de froid qui doit fonctionner avec l'usine.

Le cahier des charges était pratiquement prêt, mais comme nous évoluons sur le lieu d'implantation exacte de cette usine, il faudra ajuster ce cahier des charges en fonction de ce qui aura été retenu *in fine* et de toute façon je me suis engagée à vous le faire parvenir avant de l'officialiser.

M. Jean-Louis GRINDA.- Madame GRAMAGLIA, merci beaucoup pour cette précision. Moi je trouve que c'est une excellente nouvelle que vous ne vous précipitez pas, nous ne sommes plus dans la précipitation, nous sommes dans le temps d'étude. Moi je ne demande qu'une chose, c'est que dans le cahier des charges, vous excluez définitivement – je sais que nous ne sommes pas d'accord – l'incinération, que peut-être d'autres personnes verront à notre place. Nous verrons bien.

Quelqu'un avec beaucoup d'esprit dans la salle a dit « on va faire l'usine d'incinération à la place du parking des Spélugues »... et oui, on me paie aussi parce que j'ai une bonne oreille et en même temps dans la salle a fusé « on va le faire à la place de l'Opéra... ». Je dois dire que celle-là...

(Rires et brouhaha inaudible).

... je vais y venir ! Vous ne me voyez pas arriver peut-être ?

Deuxième chose, concernant l'héliport, on nous a fait part, en privé l'autre soir, que vous aviez fait, chère Madame, une brillante présentation qui avait convaincu le Gouvernement de l'opportunité d'une aussi vaste installation, je parle sous votre contrôle. Comme cela a été dit dans un propos privé, je ne sais pas si mes collègues sont au courant et je pense que ce serait bien que nous profitions tous du résultat de cette brillante prestation qui fut la vôtre.

M. le Président.- Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

Juste pour rebondir sur la rénovation, effectivement, de l'héliport, j'en ai parlé aussi lors de ma déclaration de politique générale, je vous ai entendu, Monsieur le Ministre, et je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous, vous le comprendrez.

Une remise à niveau en matière aéronautique est nécessaire, je ne discute pas de cela, notamment pour la sécurisation des atterrissages, en revanche je ne comprends toujours pas le côté surdimensionné du

projet. Aujourd'hui, les deux compagnies ne sont pas en très bonne forme, une est quasiment à l'agonie, l'autre est sous perfusion. J'aimerais que vous expliquiez pourquoi le projet présente un bâtiment de 100 mètres de long, aujourd'hui c'est ce dont il s'agit ou un peu moins, d'une hauteur d'environ 5 étages, dans lequel il y aura, certes, des bureaux, des hangars, au-dessous, qui seront repositionnés, et puis un restaurant. Est-ce que l'on pourra discuter également de l'opportunité d'implanter un restaurant dans ce lieu ? A l'évidence, il y a pas mal de points à discuter, mais surtout je ne comprends pas l'utilité d'un tel projet, à partir du moment où les deux compagnies ne sont pas du tout en bonne santé. Ce n'était pas le cas il y a plusieurs années lorsqu'on demandait, effectivement, la reconstruction et la rénovation de cet héliport, aujourd'hui on se demande pourquoi il faut se « farcir » un tel projet. Tout ce qui concerne la sécurité est nécessaire, en revanche la dimension, la taille du projet, je ne suis absolument pas d'accord. Sans doute mes collègues vont intervenir et j'attends impatiemment aussi la présentation que va faire Madame GRAMAGLIA, qui nous démontrera l'utilité d'un tel projet aujourd'hui.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.- Oui, effectivement, je me suis engagée à venir vous faire une présentation en image de l'intégralité du projet du futur héliport.

Lorsqu'on a imaginé cet héliport, on a pensé à répondre à plusieurs problèmes qui étaient posés pour l'avenir même de cet héliport, à savoir tout d'abord, une question de sécurité. Afin de maximiser la place au sol pour favoriser le parking des hélicoptères, il est prévu de construire deux étages dans lesquels seront implantés les comptoirs et bureaux des deux compagnies, la salle d'attente, d'autres surfaces de bureaux, avec la possibilité de procéder à l'enregistrement à destination finale des personnes et des bagages.

En matière de sécurité, il convient de supprimer les atterrissages face aux bâtiments. En cas d'approche manquée, le pilote face aux bâtiments n'a pas assez d'espace pour reprendre de l'altitude et serait obligé d'opérer un atterrissage forcé. La F.A.T.O (Final Approach Take Off) permet d'orienter l'axe d'approche parallèle aux bâtiments pour permettre de reprendre de l'altitude en mer. Il serait vain d'investir dans la FATO, qui représente environ 50% du budget de restructuration de l'héliport, si nous n'investissons pas dans des structures permettant de

recevoir plus d'hélicoptères, des hélicoptères plus gros porteurs et les tilt rotors qui permettront des vols directs entre Monaco et les principales capitales européennes.

Ensuite, nous avons également imaginé un héliport qui soit plus rentable. Nous avons beaucoup de demandes de stationnement d'hélicoptères privés. Le coût mensuel de stationnement d'un hélicoptère privé est assez important et nous avons prévu d'avoir 5 emplacements supplémentaires afin de permettre le stationnement d'hélicoptères privés et donc de rendre cet héliport commercialement plus rentable.

S'agissant des questions de sécurité liées aux personnes, actuellement, lorsque l'on descend de l'hélicoptère et que l'on longe toute la piste à l'extérieur, les passagers sont obligés de marcher à proximité des hélicoptères, ce n'est vraiment pas optimum en mesure de sécurité et cela ne respecte pas les règles de sécurité de l'O.A.C.I. Par ailleurs, on pense que notre héliport, à terme, ne pourra pas continuer à fonctionner au regard de la mise en œuvre de nouvelles normes, de nouvelles contraintes qu'il y a aux niveaux européen et international. Par conséquent, il va falloir que l'on s'adapte et que l'on fasse des travaux pour répondre aux mesures de sécurité qui sont très importantes. Lorsque les passagers se déplaceront dans ce nouvel héliport, ils ne marcheront plus sur la piste, ils rentreront directement dans l'héligare. On veut également que les personnes qui prennent l'hélicoptère à Monaco puissent aller directement à l'embarcation à Nice sans refaire la queue et sans repasser par tous les contrôles à l'aéroport de Nice : c'est l'enregistrement à destination finale des passagers et des bagages. Les locaux qui, pour l'instant, sont imaginés par l'architecte mais n'ont pas de destination déjà bien déterminée pourraient servir à faire principalement des bureaux, et peut-être un restaurant, sachant que cela a été évoqué mais pas du tout acté. Lesdits bureaux seraient loués, mais n'auraient aucun rapport avec le fonctionnement même de cet héliport. Ces bureaux seraient bien sûr insonorisés pour permettre leur utilisation, sans gêne, à côté des hélicoptères qui décollent et atterrissent.

Voilà ce qui a motivé le nouveau projet de cet héliport plus important, effectivement, qu'à l'heure actuelle. Mais, je le redis, on veut résoudre principalement des problèmes de sécurité et si l'on continue comme cela, si on ne fait pas de travaux, avec toutes les normes drastiques qui voient le jour, notamment, au niveau international, on ne pourra plus se servir de l'héliport tel qu'il est actuellement. De plus, la vétusté de notre héliport ternit l'image de

la Principauté.

M. le Président.- Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci pour cette démonstration, je vois que vous vous intéressez aux recettes. C'est un peu hors sujet, mais alors pourquoi avoir gardé pendant 10 ans les locaux des Abeilles sans les louer puisque cela rapporte 550 000 € par an ? Pourquoi ne pas avoir agrandi le Centre Commercial lorsqu'il était temps il y a une dizaine d'années, cela aurait rapporté énormément d'argent en T.V.A., notamment ? Et pourquoi ne pas faire l'Office du Tourisme qu'on avait décidé il y a 3 ans et attendre encore ?

M. le Président.- ...C'est l'Office du Tourisme qui vous met dans cet état ?

(Rires).

Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Je vous remercie, Madame GRAMAGLIA, de ces explications.

Tout d'abord, soyons clairs, je soutiens le fait qu'il faut restructurer et refaire l'héliport, pour moi il n'y a aucun doute, on ne peut pas le laisser dans l'état où il est.

J'avoue que le projet qui nous a été présenté, ici, et au Comité Consultatif pour la Construction ne m'a pas convaincu et je pense que je n'étais pas le seul parce qu'en face il y en a d'autres qui finalement à la vue des éléments que l'on avait à l'époque, ne l'étaient pas non plus. Il semblerait que des éléments nouveaux, un éclairage nouveau, changent la donne. Moi je suis prêt à le croire très volontiers, mais je n'ai pas eu ces éléments, donc je ne peux me prononcer.

J'aimerais savoir, pour aller dans le droit fil d'une de mes remarques précédentes, vous parlez de hangars que l'on pourrait louer très cher à des propriétaires d'hélicoptère privé, des bureaux, etc... moi ce que je voudrais savoir c'est est-ce que l'on peut avoir le business plan, parce que si ces surfaces supplémentaires qui coûtent 20 M€ il faut 200 ans pour les récupérer, ce n'est peut-être pas indispensable. Je ne pourrai pas me prononcer ni sans votre présentation, ni sans le business plan, parce que je pense que de toute façon il faut faire le business plan, systématiquement, pour tout et je

ne pense pas que vous soyez contre. Donc, comme je ne vous fais pas de procès d'intention, je comptais voter contre la ligne, évidemment, je ne vais que m'abstenir et c'est une abstention de confiance.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipeement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Un petit point de précision, on en avait parlé au Comité Consultatif pour la Construction, mis à part l'extension de l'héliport, il y a eu des remarques sur l'esthétique. Je rappelle simplement ce qui a été essentiellement reproché, c'est ce côté très imposant, une sorte de barre posée en front de mer. L'effet de barre peut être retravaillé mais, malheureusement, il est quand même indispensable pour deux raisons : tout d'abord pour des raisons acoustiques puisque ce bâtiment, justement, est une protection contre le bruit pour les immeubles qui sont situés derrière. De plus, puisque des appareils se posent devant ce bâtiment, tout appel d'air serait dangereux. Pour autant, j'ai demandé à l'architecte de re-travailler son projet et je l'inviterai à venir faire la présentation de ce dernier.

M. le Président.- Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci.

Je vous remercie, Madame GRAMAGLIA.

Je vais peut-être exprimer plus profondément ma pensée. S'il faut refaire un héliport et qu'on doit arriver à des sommes aussi importantes, ne pourrait-on pas peut-être imaginer d'être plus ambitieux et de le faire un peu plus sur la mer avec des pistes encore plus grandes, différemment placées, décalées côté mer ? Parce que là, on ne va pas rentrer dans les détails techniques, mais en plus on perd des places de parking... j'ai déjà beaucoup de tristesse du fait qu'on ne verra plus jamais la mer au Portier, si du côté de cette zone-là on pouvait réussir à la voir encore un peu lorsqu'on se balade dans les jardins, je serais content.

M. le Président.- Monsieur ALLAVENA.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Merci, Monsieur le Président.

Ecoutez, Monsieur CUCCHI vient de dire mot pour mot, jusqu'à sa phrase de conclusion, ce que je voulais dire, donc je n'y reviens pas, sauf que lui

a dit qu'il avait l'intention de voter contre, je vais m'abstenir... parce que lorsque nous nous sommes quittés à l'issue des séances privées où nous avons eu un long débat sur ce projet, vous nous avez dit « on va retravailler le projet, on va le réétudier et revenir vers vous avec quelque chose de différent ». Vous ne le faites pas, vous nous présentez ce soir une espèce d'autojustification du même projet, un soupçon mieux argumenté que la fois précédente, mais rien ne change. Donc cela je ne peux pas l'accepter et donc je voterai contre cette ligne.

M. le Président.- Sans vouloir changer votre vote et à la défense de Madame GRAMAGLIA, je préciserai que j'ai reçu aujourd'hui un mail de son Département demandant la possibilité d'organiser une réunion avec l'ensemble des Conseillers Nationaux, le 11 janvier prochain.

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Je ne vais pas vous faire changer de vote Monsieur ALLAVENA, mais je salue le vote de Monsieur CUCCHI parce que j'étais dans la même interrogation, en réalité. Je trouvais que 77 M€ c'était beaucoup et donc j'ai retravaillé sur ce dossier de la même façon que nous avons retravaillé ensemble sur le Larvotto, sachant que ce n'est pas une demande que vous avez présentée au Gouvernement. C'est du bon sens que d'utiliser le Groupement et de faire payer quand même une partie de ces travaux par le Groupement, c'est une conclusion commune. C'est une demande peut-être, et j'avais oublié, à l'origine de Messieurs BURINI, STEINER et CUCCHI, mais que je partageais complètement. Je suis arrivé à la fin de la comète de cette histoire mais je partageais complètement cette idée parce que c'est du bon sens.

C'est avec le même bon sens que j'ai regardé pendant une grande partie d'une après-midi, avec les experts, la question de l'héliport parce que, comme vous, je n'étais pas convaincu que, compte tenu des rotations et de la fréquentation de notre héliport, on soit obligé de dépenser 77 M€. En fait, avec le même bon sens, avec le même sens de la mesure entre les dépenses et l'utilité, je suis arrivé à la conclusion que ce qui avait été fait avait été bien fait. J'ai eu l'occasion de vous le dire dans les réponses au rapport du Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, nous avons regardé dans le détail ce qui est nécessaire de faire pour permettre à notre héliport de continuer à être homologué dans quelques années, je parle bien de quelques années, c'est-à-dire que dans 2 ou 3 ans, si nous

ne commençons pas les travaux assez rapidement, nous pourrions ne plus avoir d'héliport fonctionnant en Principauté. Donc, les contraintes de sécurité sont absolument indispensables. Je pensais que la F.A.T.O. sur la mer était faite pour accueillir des appareils Tiles Retors dont je n'étais pas convaincu parce qu'évidemment je ne suis pas un spécialiste d'aéronautique. Toutefois, en regardant ce que c'était, j'ai découvert qu'il y a eu simplement deux appareils homologués dans l'année 2017 et je me disais que cela pouvait largement attendre encore quelques années et que nos hélicoptères actuels devaient fonctionner dans l'espace qui leur était réservé actuellement. Or, aujourd'hui, je ne veux affoler personne, il n'y a jamais eu d'accident et tout fonctionne très bien, mais l'évolution de la législation internationale en matière de sécurité des aéronefs fait que nous ne serons bientôt plus aux normes. Donc nous devons refaire cette F.A.T.O. et le parti-pris qui a été de le faire sur la mer me paraît le meilleur.

Ensuite, pourquoi des hangars ? Parce que comme l'a rappelé Mme GRAMAGLIA et je complète son propos, les hangars viennent en réalité rendre possible un cheminement qui permettra d'enregistrer à destination finale les passagers qui partiront chez nous et qui arriveront chez nous. Pour ce faire nous avons besoin de cette grande distance qui sera au-dessus des hangars et qui permettra d'avoir les différents postes de police de l'air et des frontières, de vérification des bagages, dans un ensemble qui occupe la longueur de cet espace. Et ce n'est qu'en-dessous qu'il y a, effectivement, les hangars.

Donc, la logique telle que je l'ai comprise me paraît non seulement rationnelle mais tout à fait cohérente et c'est pour cela que j'ai regretté, hélas je trouve que c'est une dépense énorme, hélas aussi, nous ne pouvons pas faire différemment.

Je ne souhaite pas que vous changiez votre vote, Monsieur ALLAVENA, mais je voulais simplement vous éclairer sur cette position parce qu'intellectuellement j'avais comme vous la même position de principe. Je cite souvent « l'Homme révolté » de CAMUS sur l'intransigeance exténuante de la mesure, nous avons en toute mesure essayé de peser les contraintes qui étaient les nôtres et je dois dire que le travail qui a été fait par les Services de Mme GRAMAGLIA, avec l'aide d'un grand spécialiste en architecture d'héliport, nous donne ce résultat qui peut paraître insatisfaisant sur l'ensemble, d'ailleurs on a demandé une version simplifiée, un peu différente, à l'architecte qui ne fera pas forcément baisser le prix mais qui pourrait permettre d'accommoder un peu plus d'espace,

mais *grosso modo* à quelques millions près, nous ne pouvons pas faire autrement.

En outre, je vous suis très reconnaissant, Monsieur CUCCHI, de nous donner crédit du fait que nous avons essayé, nous n'avons pas pu. Le Larvotto, nous avons essayé, nous avons pu. On ne peut pas gagner intellectuellement à chaque fois, je pense que la Principauté - et c'est dans son intérêt - doit avoir un héliport qui fonctionne dans les conditions de sécurité internationales et avec en plus, puisque cela va aller ensemble, ce besoin de permettre aux passagers d'avoir à partir de Monaco et à destination de Monaco, cet élément essentiel de notre attractivité, je le répète, qui est l'enregistrement final à destination finale.

Donc, voilà ce qui fait que nous sommes dans la situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.

Monsieur ALLAVENA.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Je vous entends, Monsieur le Ministre, évidemment nous partageons votre conclusion sur la nécessité d'un héliport sécurisé offrant toutes les qualités internationales, offrant l'enregistrement, etc... il n'y a aucun doute là-dessus.

Je suis heureux que vous ayez fait ce travail avec vos collaborateurs et avec les personnes du Département et des consultants extérieurs, d'aller « gratter » ce qu'il y avait derrière le projet qui nous a été présenté suite à la discussion de la Commission Plénière d'Etude. Peut-être que si vous aviez dans votre agenda eu le temps de le faire avant la Commission Plénière d'Etude on aurait pu avoir, il y a un mois, une discussion un peu plus riche et ne pas, ce soir, repartir plus ou moins sur la même parce que nous, dans cet intervalle d'un mois, nous n'avons reçu aucun document nouveau, nous n'avons reçu aucun justificatif de ce qui a été dit et demandé, nous n'avons reçu aucun business plan, sachant qu'on a parlé, effectivement, ce soir, d'améliorer l'exploitation commerciale de l'héliport tant qu'il n'y a pas de chiffre un peu concret derrière, cela ressemble à un alibi.

Donc, tant mieux s'il y a une présentation qui est prévue le 11 janvier, j'ai entendu comme vous les arguments, je comprends ce que l'on veut faire, avec ce qui est en ma possession, je ne vois toujours pas la justification d'un héliport deux fois plus long, deux fois et demi plus haut et une fois et demi plus

large, donc en gros un volume multiplié par 6 si j'ai bien fait mes ratios. Peut-être qu'il faut aller jusque-là, peut-être qu'il faut s'arrêter au milieu, donc je ne changerai pas de vote, je changerai le 11 janvier au soir en fonction des éléments que vous nous apporterez.

M. le Ministre d'Etat.- Alors, encore une fois, juste une précision, ce n'est pas que je n'avais pas travaillé, c'est que j'avais pensé comme acquis, puisqu'on m'avait expliqué que les crédits pour cet héliport avaient été votés au triennal, que ce travail préparatoire avait été fait, débattu, expliqué, jusqu'à ce que je découvre comme vous, en Commission Plénière d'Etude, que cela n'avait pas été tout à fait le cas. Mais au triennal de l'année dernière cet héliport vous a été présenté, les sommes de 77 M€ étaient inscrites et, encore une fois, ce n'est qu'un triennal, cela ne veut pas dire autorisation... ce ne sont pas des autorisations de crédit, ce ne sont pas des autorisations de dépenses, ce sont des montants indicatifs qui nous permettent et qui permettent à la Direction de Mme GRAMAGLIA de travailler. C'est pour cela que nous avons pris un peu de temps pour vous répondre aussi précisément que je peux le faire ce soir.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Cette conception de la précision n'est pas forcément la même.

M. le Président.- Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais intervenir sur la ville intelligente, je change un peu de rubrique, à moins que peut-être d'autres personnes souhaitent rester sur le même sujet, je vous laisse terminer le débat là-dessus et je reprendrai la main ensuite, à votre convenance.

M. le Président.- Monsieur RIT, vous souhaitez intervenir ?

M. Jacques RIT.- Cela va être extrêmement bref.

Cette belle intervention est un peu fanée à la suite des multiples interventions, mais en même temps c'est tout à fait rassurant dans la mesure où on se rend compte que les personnes de bon sens ont les mêmes questions à poser.

Un abstract de cette intervention suffira.

J'avais été interpellé par la position dubitative de

Monsieur le Ministre, justement, en séance privée et son explication en quelques lignes dans sa réponse au rapport et la réaction la plus naturelle pour mes collègues et moi-même était de demander s'il était possible d'être destinataire de cette étude chiffrée. On en aura même plus puisque Madame GRAMAGLIA a pris rendez-vous... Avec cela la messe est dite.

M. le Président.- Le rendez-vous n'a pas encore été accordé.

(Rires).

Cela dépendra de qui sera là.

Madame ROUGAIGNON-VERNIN, c'est sur l'héliport ?

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- Oui, Monsieur le Président, merci.

J'ai entendu que le Comité Consultatif pour la Construction avait émis des réserves sur l'esthétique et les contraintes qu'il y a dans cette barre aéronautique. Je souhaitais savoir si vous effectuez un concours pour avoir un choix esthétique entre différents architectes, parce que l'esthétique présentée fait l'objet de réserves. C'est quand même un point d'entrée très important pour les personnes arrivant à Monaco par hélicoptère. Tout comme ceux qui arrivent en bateau et découvrent notre superbe Yacht Club. Je me demandais si des personnes comme Franck GEHRY avaient été approchées. Je pensais à Franck GEHRY pour éviter l'effet « barre ». Son nom et son talent permettraient de justifier ce montant. Je comprends l'espace nécessaire pour raison de sécurité, pour autant, l'esthétique de l'ouvrage reste important.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipeement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* - Alors, non, parce qu'il y a une obligation de s'adresser au même architecte qui a conçu dès le départ cet héliport.

M. le Président.- Monsieur BOERI.

M. Daniel BOERI.- Je m'associe à ce qui a été dit par mes collègues, à la fois pourquoi l'héliport et pas d'autres enjeux, sur la nécessité d'un business plan. J'ai bien compris qu'il y avait des questions de sécurité sur les 77 M€, j'aurais bien aimé savoir quel était le poids de la sécurité. Par ailleurs, je rappelle que cet héliport perd 14 % de ses passagers et qu'actuellement on a 30 passagers à l'heure. Donc

est-ce qu'il y a un dimensionnement qui est un peu énorme ou, effectivement, on a une attractivité commerciale prévue qui fasse que ça va changer la donne ? 30 passagers à l'heure pour deux compagnies, je crois que les conditions de rentabilité, même si cela semble nécessaire, cela vaut la peine de se poser la question. Mais j'ai bien entendu ce qui a été dit sur la nécessaire sécurité.

M. le Ministre d'Etat.- Alors, deux points pour Madame ROUGAIGNON-VERNIN. Moi je suis comme DOSTOÏEVSKI, je pense que la beauté sauvera le monde, donc ce serait bien d'avoir un bel héliport, ça c'est clair, on va essayer de faire en sorte que ce le soit.

S'agissant du business plan, on travaille, une fois la guerre des compagnies aériennes terminée, et je pense que c'est en train de se terminer, j'ai déjà eu l'occasion de vous l'expliquer en séance privée, sur la possibilité de retrouver une fréquence d'utilisation d'environ 100 000 passagers par an. C'est ce qui justifie aussi qu'on s'engage sur cet héliport qui est de toute façon nécessaire pour des raisons de sécurité mais qui sera, évidemment, d'autant plus justifié que le volume des passagers transportés retrouvera son rythme de croissance ou en tous les cas un rythme de développement suffisant.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur le Ministre. On passe de DOSTOÏEVSKI à TOLSTOÏ.

Monsieur ROBILLON.

M. Jean-François ROBILLON.- On ne va pas faire de la grande littérature, je n'y arriverai pas ce soir.

Je voulais dire que je suis d'accord avec vous, Monsieur le Ministre, nous avons besoin d'un bel héliport, je crois que personne ne dira le contraire.

Je pense que vous allez tous hurler, mais je suis d'accord avec M. CUCCHI et je suis d'accord avec M. ALLAVENA, puisque de toute manière quoi qu'on vote sur cette ligne ou ce chapitre, c'est le vote final qui va l'emporter. D'où l'intérêt, un jour, d'avoir un amendement budgétaire afin de pouvoir tempérer ces choses-là et éviter d'avoir des positions diamétralement opposées pour arriver nulle part.

M. le Président.- Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.- Je souhaite intervenir sur la Ville Intelligente.

Au cours des Commissions Plénières d'Etude préparatoires à nos réunions publiques, vous nous avez présenté votre stratégie sur la Ville Intelligente, basée sur plusieurs « saisons », pour arriver à donner vie au concept de *smart city*, de façon tangible. Je salue cette initiative, il y a une histoire cohérente, des jalons, un budget, tout cela nous permet de nous projeter dans le futur.

Vous ne m'aviez pas convaincu lors de votre présentation au moment du Budget Rectificatif 2017, vous le savez, je salue à présent votre approche et le travail qui a été réalisé pour en arriver là, je vous remercie pour cela, Monsieur le Ministre.

Comme la presse s'en est fait l'écho, avec l'association Matrice et l'Ecole 42, vous avez organisé la visite *in situ* d'étudiants extérieurs à la Principauté, afin qu'ils fassent part de leur constat d'étonnement et nous aident à faciliter l'expérience des visiteurs monégasques. Là aussi, c'est un point positif. La *smart city*, à notre place, nous avons essayé d'y contribuer, je me souviens par exemple de l'intervention de Madame Rossi qui vous interpellait sur la dénomination des parkings publics : pourquoi aller aux Boulingrins pour aller voir le Casino ? Ou encore les Pêcheurs pour aller à Monaco-Ville ? Vous en conviendrez, l'association n'est pas évidente...

Nous devons aussi nous intéresser à développer une filière pour nos jeunes, pour les inciter à rejoindre des filières relatives aux nouvelles technologies : l'informatique, l'Internet des objets, la Sécurité... On a besoin d'encore plus de compétences locales dans ces secteurs. Le Gouvernement devrait s'engager dans une vision prospective et parrainer quelques-uns de nos jeunes les plus méritants, afin qu'ils intègrent l'Administration.

Enfin, je voudrais aussi attirer votre attention sur l'existence à Monaco de sociétés innovantes, avec des Monégasques à leur tête et qui souhaiteraient, elles-aussi, contribuer à la *smart city*. Il est toujours louable de mettre de l'intelligence dans notre réflexion en y associant des acteurs extérieurs, mais il ne faudrait pas arriver à la caricature de penser qu'il n'y a pas d'intelligence ou de savoir-faire à Monaco.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur POYET.

Monsieur ALLAVENA.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Je ne sais jamais à quel article se rattache la question que je vais poser, peut-être que c'est un article que j'ai raté tout à

l'heure, l'extension du boulevard de France, ou est-ce ailleurs ?

La question était : « où en est-on et quand verra-t-on la mise en double sens du boulevard du Ténao, du tunnel qui débouche sur St Roman ? ». Est-ce qu'on l'a déjà évoqué ? Est-ce que je l'ai raté ?

M. le Président.- Non, c'était avant...

On peut essayer de la caser dans la signalisation routière si vous le voulez.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- C'était ma seule question.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Oui, il faut qu'on termine la construction du poste de police à St Roman pour ensuite pouvoir démonter celui qui se trouve dans le tunnel et ainsi mettre le boulevard du Ténao en double sens également dans le tunnel. Parallèlement à cela, plusieurs études ont été réalisées, cinq scénarii avaient été proposés pour le réaménagement de l'échangeur Saint Roman et deux ont été retenus. Il faut organiser une réunion avec Monsieur CESARI, notamment, le Maire de Roquebrune Cap-Martin, ainsi qu'avec le Maire de Beausoleil, afin de retravailler sur tout le schéma de circulation de l'échangeur St Roman qui devra être amélioré puisqu'il y aura une entrée supplémentaire sur cet échangeur. Normalement, la mise en double sens devrait pouvoir se faire au deuxième trimestre 2018.

M. le Président.- S'il n'y a plus d'intervention je mets le chapitre aux voix.

Avis contraires ? Un avis contraire.

Abstentions ? Trois abstentions.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté ;

MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI, Claude BOISSON, M. Marc BURINI, Eric ELENA, Alain FICINI, Mme Béatrice FRESKO-ROLFO, MM. Jean-Louis GRINDA, Bernard PASQUIER, Thierry POYET, Jean-François ROBILLON,

Christophe ROBINO,

Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN,

MM. Jacques RIT et Christophe STEINER,

votent pour ;

M. Jean-Charles ALLAVENA, vote contre ;

MM. Philippe CLERISSI, Jean-Michel CUCCHI,

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,

s'abstiennent).

Avec l'adoption de ce chapitre, je vous propose de suspendre la séance afin que nous puissions nous restaurer.

Il est 20 heures 35, je souhaite reprendre vers 21 heures 30.

En attendant, bon appétit à tous !

—

(La séance est suspendue à 20 heures 30).

—

(La séance est reprise à 21 heures 35).

—

M. le Président.- Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, mes Chers Collègues, Mesdames et Messieurs, nous reprenons l'examen de ce projet de Budget Primitif où nous nous étions arrêtés, c'est-à-dire au Chapitre 5.

Monsieur le Secrétaire Général, je vous en prie.

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 5 - Équipement Sanitaire et Social

705.904	- Établis.Enseig.FANB Roqueville	18.900.000
705.905	- Opération l'Engelin	11.430.000
705.907	- Grand Ida	2.780.000
705.908	- Opérations Dom. Intermediaires	9.900.000

705.913 - Amenagement Stella	5.400.000
705.920 - Opération du Devens	50.000
705.9301 - Ctre gerontolog.Centr.Énergie.....	270.000
705.9307 - CHPG maintien à niveau	7.200.000
705.9321 - Réhabili./Reconst. Cap Fleuri	8.100.000
705.940 - Travaux domaines	6.500.000
705.946 - Opération Testimonio	180.000
705.982 - Acquisition terrains-immeubles	5.000.000
Total Chapitre 5	<u>75.710.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Pour que nous parlions bien tous de la même chose, que l'on me rappelle le gain net en appartements de l'opération Très Grand Ida. J'aimerais qu'on nous le rappelle ce soir afin que nous l'ayons bien en tête.

M. Jean CASTELLINI.- Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.- Dans l'attente du chiffre exact que Mme GRAMAGLIA devrait trouver, je pense que j'avais en tête autour de 150... mais elle a le dossier avec elle et elle va vous le dire.

M. Christophe ROBINO.- Il me semblait que c'était 150 à la présentation du Très Grand Ida.

M. Jean-Louis GRINDA.- Donc le gain net est bien de 150 appartements ?

Est-ce que Monsieur CELLARIO pourra nous dire, bien que ce ne soit pas forcément lui, la date d'ouverture de l'Ecole du Stella ?

M. Patrice CELLARIO.- Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.- Normalement la rentrée scolaire 2018, c'est-à-dire en septembre 2018.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci beaucoup.

M. le Président.- Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

150 appartements, plus ou moins, parce que le projet n'est pas encore définitif et l'emprise pourra s'étendre un peu, plus quand même les immeubles Les Cèdres et Les Mélèzes refaits, plus d'autres équipements, donc en effet le gain net est 150 appartements, en gros, mais ce que je veux dire c'est qu'il y a les appartements des Cèdres et des Mélèzes qui existent déjà, et qui seront refaits à neuf. C'est une précision.

Mon intervention ne portait pas sur ce point. Juste une question pour savoir quand arrivera l'étape suivante de nos rencontres concernant le Très Grand Ida, s'il y a une date prévue ou pas ? Et je souhaiterais que vous confirmiez que la date de livraison de l'Engelin sera respectée et qu'il n'y aura pas de retard dans la livraison de ces appartements suite à la Commission d'Attribution qui aura lieu début janvier, je le répète pour nos compatriotes.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.- On doit procéder au recollement de l'Engelin, donc il est livré dans les temps.

M. Jean CASTELLINI.- Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.- Pour le Très Grand Ida, je pense que nous nous reverrons en 2018.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipe- ment, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* La consultation restreinte lancée par la DPUM auprès de 4 groupements d'architectes urbanistes consistait à dégager une vision urbanistique du futur quartier et non à définir un projet complet et détaillé. Le groupement « Agence Seura et M. LALLEMAND », désigné lauréat du concours, avait projeté de réaliser les travaux en plusieurs phases. Si la phase 3 prévoyait de faire 311 appartements pour 107 existants, le total des travaux permettait la construction de 717 appartements pour 411 existants. La DPUM travaille actuellement sur l'ensemble des différents projets présentés afin de retenir tous les points positifs de ces derniers et de finaliser un projet le plus optimal possible. Le nombre final de logements créés n'est donc pas encore connu à ce jour mais vous sera communiqué dès qu'il sera connu.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Ma question est donc : « quand est-ce que la DPUM aura fini d'affiner en prenant le meilleur de chaque projet ? ». En effet, vous nous l'avez dit, évidemment, nous sommes tous d'accord, mais quand cette synthèse sera-t-elle présentée ? C'est juste une question d'information.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipe- ment, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Ecoutez, je ne sais pas. Ce que je peux dire, c'est que la DPUM a énormément de travail en ce moment, que de toute façon, avant de commencer, on doit attendre le déménagement du FAR, et la finition, pas avant un an, de la Villa Thérèse qui se trouve boulevard du Jardin Exotique. J'espère pouvoir vous présenter le travail de la DPUM courant de l'année prochaine mais plutôt à la rentrée, en septembre.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci.

M. le Président.- Madame FRESKO-ROLFO.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Merci.

Donc, si j'ai bien compris le Très Grand Ida a un gain de 150 appartements avec une restructuration des immeubles déjà existants. Est-ce que l'on a déjà une idée du budget nécessaire pour parvenir à cette construction du Très Grand Ida et faire un ratio par rapport aux 150 appartements de gagnés ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipe- ment, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Nous n'avons pas été si loin dans les études puisque nous sommes en train de travailler sur le projet d'urbanisme, avec un ratio d'appartements à encore déterminer, de même que la superficie des appartements. Donc, non, nous n'avons pas encore le chiffre global. Une fois que l'étude de la DPUM sera complètement terminée, on verra avec la Direction des Travaux Publics pour le chiffrer plus précisément.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Même pas une petite estimation ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipe- ment, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Lors des présentations, plusieurs estimations entre Petit, Moyen et Grand Ida avaient été faites et j'avoue que je ne sais plus.

La vision à long terme souhaitée par la Principauté, et notamment de par la présence de l'Etat dans le foncier, consiste en une réflexion globale à l'échelle du quartier, avec l'intégration des immeubles domaniaux de première génération « Les Cèdres » et « Les Mèlèzes ». Cela représente l'opportunité de renouveler un quartier vieillissant et peu pratique et d'améliorer le schéma de circulation du quartier que ce soit au niveau des piétons ou des véhicules. Donc il y avait de gros travaux d'infrastructures dont le coût était élevé. Mais c'est vraiment un projet très structurant pour l'avenir de la Principauté et très important. J'essaierai d'affiner un peu plus ces chiffres pour la prochaine présentation.

M. Jean-Louis GRINDA.- Moi j'ai un souvenir... si refaire tout le quartier coûte 450 M€ et que le projet en site propre fait 300 M€, je ne comprends pas !

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* De mémoire on était entre 400 M€ et 500 M€.

M. le Président.- Monsieur ALLAVENA.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- On peut être déçu que le gain en nombre d'appartements sur le quartier, lorsqu'on fait tout cela, ne soit que de 150 ou 180 appartements. Peut-être qu'une fois que les études d'urbanismes auront été affinées ce sera un peu plus

ou un peu moins.

Ceci étant, c'est d'une parfaite mauvaise foi, à la fois poser cette question et d'être prêt à l'interpréter, c'est-à-dire de diviser un milliard par 150 appartements. C'est effectivement un projet de refonte complète d'un quartier de Monaco avec une ré-urbanisation, une modernisation. C'est aujourd'hui un quartier où la plupart des immeubles sont vétustes, insalubres et où il est inenvisageable de continuer à habiter.

Donc, c'est une immense progression de qualité de vie dans Monaco au niveau urbanisme, au niveau circulation. Donc cela a un prix, le gain d'appartements est marginal, c'est un argument que vous avez commencé à utiliser, et je pense qu'il est d'une grande mauvaise foi.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipeement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Plus précisément un gain de 306 appartements.

(Quelqu'un intervient hors micro, inaudible).

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipeement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Non, je vous avais dit que je n'avais pas les chiffres... Tout le monde pensait que c'était 150 appartements et là je vous dis, en reprenant mon dossier, que ce sont 306 appartements et non 150. Voilà.

M. le Président.- Monsieur ELENA.

M. Eric ELENA.- Juste pour avoir un renseignement. Quelle sera la durée des travaux ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipeement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Il faut d'abord voir quand on démarre, sachant que la durée des travaux est estimée à une quinzaine d'années.

M. le Président.- Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Je pense qu'il est légitime qu'on se pose ces questions, pour autant, je ne crois pas que le Gouvernement puisse y répondre de manière précise et après on va le lui reprocher... parce que par exemple, si on décide

d'utiliser le maximum des tréfonds possible, comme je l'avais suggéré, pour faire des zones de stockage qui pourraient servir à des entreprises ou autres... Bref, si on utilise tous les tréfonds possibles, cela va être plus long et cela coûtera beaucoup plus cher. Il s'agit de la ré-urbanisation de tout un quartier avec un maximum de connexions. Pour la première fois il y a eu une étude, je le redis, on a dépassé le niveau architectural pour s'intéresser à ce qui est pour moi le plus intéressant du projet, c'est la vision urbanistique d'un quartier. Les services de Madame GRAMAGLIA sont en train d'essayer de récupérer les meilleures idées utilisables de chaque projet pour en sortir un, dont je ne doute pas qu'il sera encore meilleur que les quatre autres proposés. On pourra à ce moment-là commencer à estimer le coût, voir dans les différentes options possibles celle qu'il faudra choisir ensemble, avec le Gouvernement, en fonction des délais, des coûts et de tout ce que l'on veut développer. Je pense qu'aujourd'hui annoncer des montants, à mon sens, n'a pas beaucoup d'intérêt... Franchement.

M. le Président.- Monsieur ROBINO.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipeement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Excusez-moi, juste une précision, en faisant un calcul rapide, le coût évalué par le projet n° 3 du Cabinet LALLEMAND - celui qui a remporté le concours - s'élève à 643 M€ hors taxes.

M. Christophe ROBINO.- Je ne vais pas redire exactement ce qui a été dit par M. CUCCHI. C'est vrai qu'il s'agit d'un projet de remembrement d'un quartier entier, c'est redonner une vie dans ce quartier, c'est un quartier où j'ai grandi et où j'ai vu disparaître petit à petit la vie de proximité, les commerces, toute l'animation qu'il y avait. Il faut, au-delà du nombre et du gain net d'appartements, penser à toute l'infrastructure urbaine qui va être remise à niveau et je crois que c'est aussi un des grands intérêts de ce projet. D'ailleurs, on l'avait mis en avant – pas moi, mais plusieurs élus – comme finalement un modèle que l'on pourrait suivre pour d'autres restructurations et remembrements de quartiers, en se disant que compte tenu de contraintes de construction à Monaco, peut-être qu'à un moment il fallait être un peu plus malin et pouvoir réaménager tous les quartiers pour en refaire des zones de vie agréable et en rentabiliser au maximum les espaces.

Merci.

M. le Président.- Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Simplement pour préciser que je demandais le gain net d'appartements et vous nous avez répondu, Madame, c'est très bien. Mme FRESKO-ROLFO a demandé le budget total, on l'a à peu près, sachant qu'on sait bien que cela va évoluer. On peut poser la question sans dire qu'on est opposé au projet.

Par contre, là où je ne suis pas du tout d'accord avec vous, c'est lorsque vous dites « peu importe le prix ». On ne peut pas dire cela. Je comprends l'intérêt et Docteur, vous avez été franchement plus qu'à la tête de l'effort intellectuel qui a été fait sur ce projet, sur ce Très Grand Ida, donc là je vous en rends bien sûr grâce et c'est vous qui en portez la plus grande partie du crédit, franchement, mais on ne peut pas néanmoins dire « peu importe le prix »... cela n'est pas possible.

Le quartier doit être rénové, nous sommes tous conscients de ce problème-là, il y a un gain d'appartements, bravo, il oscille entre 150 et 300 et on sait bien que la vérité, vous ne l'avez pas encore, parce que c'est demain qu'on le saura, il n'y a aucun procès d'intention dans tout cela mais là où je réagis, c'est que Docteur, avec tous les satisfécits que je peux rendre sur votre imagination et ce projet très important pour la Principauté, je ne peux pas m'associer au fait qu'on dise « peu importe ce que cela coûte ». Franchement là, je ne vous suis pas. Sur tout le reste oui.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Ce que je voulais dire dans « peu importe ce que cela coûte », est qu'aujourd'hui, le plus important est de voir toutes les possibilités, c'est le travail qui est en train d'être fait par les Services de Mme GRAMAGLIA. Ensuite, les différentes options qui seront possibles et le coût qu'elles auront, le coût sera, à mon sens, entre 800 M€ et un peu plus d'1 Md€ suivant les options que nous prendrons. *In fine*, tout compris. Si on est dans ces tarifs-là, pour moi entre 800 M€ et 1Md€, 200 M€ représentent beaucoup d'argent, mais au vu de ce que l'on nous présente... Pour moi, le plus important, c'est la qualité du projet et des différentes options, – et vous avez raison de préciser j'aurais dû le dire ainsi – sachant que le coût possible reste dans ces sommes-là. Je préfère 1Md€ en utilisant les tréfonds entièrement que de vouloir économiser 100 M€ et ne pas le faire, c'est ce que je voulais dire.

M. le Président.- Monsieur BURINI.

M. Marc BURINI.- S'agissant de la soulte et des contreparties de l'extension en mer, Monsieur CASTELLINI, merci, elle va servir aussi à ça, c'est une contrepartie justement pour les appartements domaniaux.

L'aspect le plus fondamental, c'est l'approche, la méthode urbanistique et je crois qu'on ne pourra pas faire l'impasse, dans le futur, de ce type de restructuration de quartier. Je pense et je le redis – je l'avais déjà dit il y a deux ans – il faut réfléchir dès à présent à 10, 15 ou 20 ans pour savoir ce que l'on peut faire, d'autant que la politique de préemption que nous avons depuis 5 ans et qui est très active nous permet, justement, d'avoir une implantation très importante.

Je voulais aussi ajouter un point, pour finir sur le Très Grand Ida dire, parce qu'on a passé quelque chose sous silence : ce sont les opérations intermédiaires. Je peux vous dire ma satisfaction puisqu'au niveau du Budget Primitif 2018 vous nous annonciez deux opérations de 14 appartements, soit 28, et je ne vais certainement pas vous demander, ici, de nous dévoiler les transactions en cours, pour des raisons évidentes de confidentialité et de bonne fin. Vous nous assurez que ces opérations pourront s'étendre et pourront être doublées à 55 appartements, soit le double de ce qui était avancé, ce dont je vous remercie, c'est-à-dire presque la moitié de l'Engelin, donc c'est beaucoup.

Merci beaucoup.

M. le Président.- Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais intervenir sur le Cap Fleuri, je ne sais pas s'il y a quelqu'un d'autre qui souhaite intervenir sur les opérations intermédiaires ou si je peux faire mon intervention ?

Concernant les opérations Cap Fleuri 1 et 2, on a eu droit à quelques frayeurs tout au long du mandat... Mais tout cela est derrière nous, du moins je l'espère. Vous avez su surmonter, Madame GRAMAGLIA, de nombreuses difficultés et pièges qui vous étaient tendus, entre le permis, les autorisations, etc... et je pense que là-dessus, on a bien travaillé.

Aujourd'hui, pouvez-vous nous donner des nouvelles du planning du projet, sur la capacité d'accueil qui est visée ? Nous sommes en pleine

opération, pour ceux qui sont passés devant, vous avez vu que le premier bâtiment n'est plus là et donc les opérations vont commencer.

La question est de savoir, justement, où en est-on par rapport au planning du Cap Fleuri, s'agissant de la capacité d'accueil, qui s'adresse peut-être plus à Monsieur GAMERDINGER.

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.* - Je peux commencer sur la capacité d'accueil si vous le voulez bien. Simplement pour vous indiquer que le Cap Fleuri 2, qui est actuellement en cours de travaux comme vous l'avez fait observer, verra sa capacité portée à 66 places, c'est-à-dire plus 17 par rapport à la configuration antérieure.

Quand l'opération de démolition/reconstruction du Cap 2 sera terminée, nous envisageons d'y basculer une partie des résidents du Cap Fleuri 1, ce qui nous permettra d'engager la démolition/reconstruction du Cap 1.

Sur le Cap 1, la capacité d'accueil passera de 88 places à 142, soit plus 54 places. Globalement, nous aurons 71 places de plus sur les deux institutions à l'échéance des deux opérations.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* - Pour la livraison du Cap Fleuri, nous avons quelques mois de retard dus à des problèmes comme la délivrance du permis de construire qui a pris du retard, etc... nous allons pouvoir rattraper ce retard puisque nous avons gagné du temps sur le Cap 1 sachant que le permis a d'ores et déjà été déposé.

M. le Président.- Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai une question à vous poser parce que je voudrais intervenir sur les Jardins d'Apolline mais c'est sur un Compte Spécial du Trésor, alors est-ce que j'en profite à ce stade et je passe par la ligne « Travaux, Domaines », ou est-ce que j'attends ?

M. le Président.- Allez-y.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, il y a certains bruits qui courent en ville, mais je préfère vous entendre vous. Pouvez-vous nous confirmer, ou pas, si le Gouvernement a, d'une part, pris la décision de refaire le second œuvre des Jardins d'Apolline dont on a parlé et, d'autre part, estimé les coûts ? Est-ce toujours d'actualité ?

M. le Ministre d'Etat.- La réponse est oui, Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Sans aucun doute et sans machine arrière, on est bien d'accord ?

M. le Ministre d'Etat.- Sans aucun doute.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Ministre.

M. le Président.- Monsieur PASQUIER.

M. Bernard PASQUIER.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne pouvais pas terminer ce chapitre sans revenir quelques instants sur l'opération Testimonio et présenter mes plus sincères félicitations au Gouvernement. Je vois, ici, une inscription de 180 000 €, je me suis promené, après avoir déjeuné au Monte-Carlo Bay, devant le chantier, j'ai vu que c'était un chantier considérable qui allait de l'avenue Princesse Grace au boulevard d'Italie, ils ont dû détourner la voie rapide. Donc je voulais vous féliciter pour avoir réussi à faire tout cela avec si peu d'argent.

Merci.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 5 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-**Chap. 6 - Équipement Culturel et Divers**

706.903	- Extension musée des Traditions	226.800
706.904	- Rénovation du Palais Princier	4.000.000
706.905	- Entrée - ville Jardin Exotique	26.100.000
706.909	- Société Protectrice Animaux	180.000
706.937	- Acquisitions d'œuvres d'art	320.000
706.9602	- Grimaldi Forum-grosses rénov.	1.664.000
706.970	- Décoration urbaine	60.000
706. 975	- Reboisement	357.000
706.999	- Cinéma d'été	
Total du Chapitre 6		<u>32.907.800</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BOERI.

M. Daniel BOERI.- J'allais presque dire, c'est une intervention pour mémoire que je fais à chaque Budget Primitif, Rectificatif, en remontant dans le temps. Le Musée National, le Musée National, c'est aussi créer des collections, fabriquer les collections. Alors, nous avons eu une exception l'année dernière parce qu'il y a eu un don, un héritage. Mais la somme de 320 000 €, au regard des prix actuels, me semble, disons le mot, ridicule. Il serait vraiment temps que l'on se dise que pour l'achat d'œuvres, il faut quand même mettre un peu plus.

M. le Président.- Monsieur BURINI.

M. Marc BURINI.- Je ne sais pas ce qu'on devrait mettre pour l'achat d'œuvres parce que les musées, c'est quelque chose de très nouveau. Avant, pendant la Renaissance, c'était les familles bourgeoises qui ouvraient une ou deux fois par an leur maison pour contempler les œuvres. Aujourd'hui, qui peut s'acheter, quel musée peut acheter un œuvre à 450 M€ aujourd'hui ? Personne. La dotation, il y a quelques années, au Musée de Beaubourg, est de 2 M€, pour le Louvre, ça ne doit pas être beaucoup plus, peut-être 5 M€, on ne va pas loin. Mais, je pense

que la question n'est pas là, on ne peut pas. Ou alors on mise sur des jeunes artistes qui coûtent pas grand-chose - mais qui va venir voir leurs œuvres, il vaut mieux ouvrir des Galeries d'Art là -. Le Musée est relativement moderne mais on revient, aujourd'hui, à de grandes œuvres d'art qui sont du domaine du privé, comme à l'époque, comme à la renaissance. Donc, je ne sais pas ce que vous allez en faire de ce musée, mais vous n'aurez, certainement jamais, une grande collection, car de nos jours, il n'y a que des privés qui peuvent avoir de grandes collections, mais pas les Etats, ou alors certains Etats sous d'autres cieux.

Je pense que la seule solution serait peut-être de faire des expositions temporaires de très grande qualité. Mais est-ce que les personnes viennent à Monaco pour les musées ? Est-ce que Monaco est une destination muséale ? Est-ce que les gens viennent à Monaco pour visiter les musées ou pour voir des voitures autour d'une place et se faire photographier devant ? On peut aussi se poser la question. Ces questions sont éminemment politiques.

M. le Président.- Monsieur ALLAVENA.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Une question sur la ligne la plus importante du chapitre, l'« Entrée de ville Jardin Exotique ». On a dépensé 29 M€ il y a deux ans, au Budget Primitif on a voté 29 M€, au

Budget Rectificatif on vote 26 M€ ou 27 M€, pouvez-vous nous rappeler rapidement à quelle partie de travaux vont correspondre les 26 M€ budgétés sur 2018 par rapport à ce qui a été voté au Rectificatif et à l'enchaînement des choses, puisque c'est un chantier par étape, qu'il y a beaucoup de choses qui s'enchaînent ? Donc un petit point sur ce qui a été fait, fini, payé et à quoi correspond ce que l'on va dépenser.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* - Le programme de cette opération comprend le transfert de l'ensemble des serres du Jardin Exotique sur le parcours Vita et l'aménagement de ce dernier en parc urbain visitable par le public, ainsi que le financement d'un parc de stationnement « de dissuasion » en entrée de ville. Le programme d'aménagement des serres a été complété pour tenir compte de la volonté de les intégrer dans un aménagement global d'entrée de ville. L'aménagement d'un centre logistique pour les distributeurs de petits colis (Point Accueil Messagerie) et l'aménagement d'un port franc (SEGEM) ont été intégrés à l'opération. Pour le règlement du contrat de promotion qui comprend tout cela et essentiellement le parking, ont été alloués 24 M€ et 2 M€ pour des aménagements annexes.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- L'essentiel de tout cela est le parking, et ce qui touche à l'éventuel projet de couverture, c'est pour plus tard.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* - Oui.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- D'accord.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Si vous me permettez, Monsieur le Président, c'est parce que je veux faire suite à l'intervention de M. Marc BURINI, je ne vais pas embêter tout le monde avec nos histoires d'œuvres d'art, nous sommes trois visiblement à s'y intéresser momentanément. Est-ce qu'on vient à Monaco pour voir des œuvres d'art ? Il faut aussi qu'on y vienne pour voir des œuvres d'art, cela me

semble important.

Par ailleurs, je crois me souvenir que certaines expositions du Grimaldi Forum, certaines expositions, j'ai un souvenir de la magnifique exposition VAN DONGEN qui avait été vraiment remarquable, mais également les expositions peut-être plus pointues du Musée National qui rapportent moins de spectateurs par rapport à Van DONGEN, PICASSO ou que sais-je encore, apportent également de grosses retombées en termes médiatiques. La presse en fait beaucoup l'écho par leur audace, par leur intérêt. Alors je crois – c'est un peu comme le Très Grand Ida – le réduire à une question de mètres carrés et de budget, évidemment, il y a des choix à faire. Et justement, c'était pour rebondir sur ce que disait Marc BURINI, qui est antinomique, qu'on doit pouvoir faire également ce genre de grandes expositions en Principauté.

Je crois que nous sommes d'accord, Monsieur BURINI ?

M. Marc BURINI.- C'était la fin de mon exposé sur les expositions temporaires.

M. le Président.- Monsieur BOERI.

M. Daniel BOERI.- C'est tout simplement que, en faisant un peu de marketing et en faisant un travail de prospective et le fait d'avoir mis les Musées Nationaux gratuits le dimanche – même si c'est un peu moins vrai cette année à cause des expositions – l'an dernier nous sommes passés de 16 000 à 31 000 spectateurs. Donc, cela veut dire qu'il y a une réception, c'est bien sûr les expositions, c'est notre manière de faire et je crois que M. GRINDA a raison. Cela me donne l'occasion, d'ailleurs, et j'y reviendrai, de souligner qu'à l'occasion de la Nuit Blanche, tout d'un coup la Villa Sauber a eu 1 400 spectateurs et il a fallu la fermer, pour cause de sécurité.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais ce chapitre 6 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-**Chap. 7 - Équipement Sportif**

707.9141 - Stade Louis II.....	861.800
707.9145 - Réhabilitation Stade Louis II.....	631.200
707.9146 - Gros travaux Stade Louis II	18.000.000
707.970 - Stade nautique Rainier III	263.000
707.994 - Extension quai Albert 1er	9.900.000
Total du Chapitre 7	<u>29.656.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Madame Rossi.

Mme Valérie Rossi.- Merci.

Je voulais vous parler de la restructuration du Stade Louis II. Vous avez suivi la requête des élus et vous avez diminué l'inscription dévolue à la restructuration à la somme de 70 M€ au programme triennal. Vous nous avez donc énuméré, Monsieur le Ministre d'Etat, dans votre intervention, les opérations concernées par ces 70 M€. Je cite : « la rénovation du Centre Nautique, la création de loges, la sécurisation du parvis, la rénovation complète de la pelouse, les opérations de sécurisation de bardage et des façades, la création d'un terrain sur le site du Devens, la création d'un gymnase ainsi que les commandes des différentes missions et études et contrôle des travaux. »

Ma question est la suivante : pouvez-vous me dire à quoi seront donc dévolus les 170 M€ qui restent ?

M. le Ministre d'Etat.- Moi je continue à trouver que c'est énorme, mais Monsieur CELLARIO va vous expliquer.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Je ne vais peut-être pas vous expliquer ce soir puisqu'on n'a pas retenu pour l'instant ce coût d'opération.

J'avais présenté lors de la Commission de l'Education et de la Jeunesse, à la fin octobre, l'ensemble de l'opération et des ambitions de cette opération qui est une opération de grande ampleur

pour ce qui concerne ce bâtiment qui, je le rappelle, date de 1985 et qui développe 30 000 m².

Donc, je crois que tout le monde s'accorde sur la nécessité de procéder à la rénovation de ce bâtiment et en même temps de cette rénovation, d'apporter des réponses à un certain nombre de demandes qui sont formulées par les associations, les associations sportives, les scolaires de la Principauté pour la pratique quotidienne du sport, mais également les associations professionnelles pour répondre aux besoins d'évolutions des normes ou au besoin d'évolution de la pratique et la multiplication de la pratique du sport.

Donc il y a, d'une part, une composante de rénovation de la totalité des surfaces et des volumes du Stade et, d'autre part, la recherche de volumes, de surfaces complémentaires pour permettre de satisfaire les besoins qui ont évolué depuis 30 ans pour la pratique sportive en Principauté, d'où d'ailleurs le fait que nous ayons, dans le coût global de l'opération, intégré des opérations dites d'accompagnement, qui ne concernent pas le bâtiment lui-même, et je crois que cela n'avait pas été perçu par tout le monde lorsqu'il y avait eu l'exposé, notamment les opérations d'aménagement d'un terrain de plein air sur le site du Devens et l'aménagement d'un gymnase avec un certain nombre de fonctionnalités complémentaires sur le site des Moneghetti.

Voilà un petit peu tout ce que devra contenir l'opération. Je rappelle que cette opération, ce qui bien évidemment renchérit son coût de manière sensible, se fait dans un bâtiment occupé quasiment tous les jours de l'année avec une amplitude horaires qui est très très forte puisqu'un certain nombre d'élus avaient même évoqué le fait que la salle de musculation n'avait pas une amplitude horaire de fonctionnement suffisamment grande alors qu'elle

est ouverte de 9 heures à 20 heures.

Mme Valérie Rossi. – On s'en contentera alors.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.* - Ce que nous avons indiqué en limitant, pour l'heure, pour l'inscription au triennal 2018/2020, l'inscription du coût d'opération à 70 M€, c'est qu'il y a des arbitrages qui restent encore à faire sur le programme définitif et c'est avec ces arbitrages que nous arrêterons le coût de l'opération et que nous présenterons la totalité du détail de l'opération avec un programme définitivement arrêté.

Au jour d'aujourd'hui, l'inscription qui a été proposée est une inscription qui couvre et qui permet de réaliser les différentes opérations que l'on a listées. Ce sont des opérations qui ne peuvent pas se dérouler sur un seul exercice budgétaire donc qui nécessitent une inscription au triennal. Il faut en effet que le coût de l'opération couvre l'ensemble du budget de ces sous-opérations.

M. le Président.- Monsieur RIT.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Le Gouvernement, après une période de réflexion, a eu la sagesse d'éliminer l'option d'une démolition/reconstruction du Stade Louis II. En effet, cet ouvrage monumental parfaitement intégré dans le site fortement urbanisé de Fontvieille représente, malgré son âge, une somme de solutions techniques particulièrement innovantes sur le plan architectural, encore étonnantes à l'heure actuelle. Mais surtout il faut garder à l'esprit qu'il représente également 100 000 m³ de béton armé rien qu'en matière de gros œuvre. On imagine facilement les coûts faramineux et les nuisances colossales que pourrait engendrer sa démolition.

Ainsi, sa profonde rénovation semble être la seule solution raisonnable, même si elle peut apparaître comme extrêmement onéreuse. La poursuite et l'affinement des études déjà en partie réalisées doivent avoir pour but, en tout état de cause, de rationaliser au mieux cette rénovation en fonction des objectifs que l'on veut atteindre.

Le groupe politique Horizon Monaco est à ce propos particulièrement attaché à ce que la place attribuée au sport scolaire et au sport associatif amateur soit suffisante dans le futur complexe sportif rénové.

Merci.

M. le Président.- Monsieur ALLAVENA.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Avant que Monsieur GRINDA ne parte sur des pistes peut-être nouvelles, je voulais demander à Monsieur CELLARIO, puisqu'on a ces deux lignes « réhabilitation Stade Louis II » ou « gros travaux Stade Louis II ». J'ai lu dans la presse une interprétation peut-être abusive de vos propos qui consiste à dire « on a réduit les choses à ce qu'on a déjà plus ou moins engagé » et puisqu'on nous a fait état que les travaux de la piscine sont terminés, qu'ils ont coûté une douzaine de millions, je m'interroge pour savoir si c'était 12 M€ par anticipation sur 2018 ? Est-ce que c'est dans le 3 M€ ou 4 M€ de 2017 qu'on les trouve ? Pouvez-vous m'expliquer ce phasage de dépenses et ce phasage d'engagements déjà pris ou qui vont être pris à la suite de notre vote ?

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.* - Alors, les travaux de rénovation du Centre nautique Albert II ont effectivement démarré l'été dernier puisqu'on a fermé la piscine durant 4 mois. Ces travaux se poursuivront en 2018 à peu près pendant la même période et vraisemblablement, on est en train de faire analyser les différents schémas, en 2019. Puisque là aussi, la difficulté très forte de pouvoir réaliser des travaux dans un milieu particulièrement sensible où les règles d'hygiène doivent être très élevées. Réaliser des travaux pendant la phase d'exploitation paraît très compliqué.

Donc, le coût global de la rénovation a été estimé aux alentours de 15 M€ pour le Centre nautique, une partie a été réalisée en 2017, le reste sera réalisé en 2018 et 2019. Le coût de l'opération, qui a été porté de 50 à 70 M€, tient compte de l'ensemble, bien évidemment, de la rénovation du Centre nautique puisque c'est une des opérations qui a été listée. Cela ne veut pas dire qu'on exécute la totalité de ce coût de 15 M€ sur un seul exercice. Mais, comme je l'ai indiqué, c'est une opération qui déborde du seul cadre de l'annuité budgétaire et donc elle nécessite une inscription triennalisée.

M. le Président.- Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Au moment du Budget Rectificatif j'avais essayé de me suicider en parlant de l'Europe, je me suis raté. Donc, je recommence

aujourd'hui et je ne vais peut-être pas me rater, en parlant du Stade. Je crois que ce n'est pas idiot de mettre des idées sur la table, même lorsqu'elles apparaissent les plus loufoques, farfelues, ridicules, je vous passe les détails de tout ce que j'ai entendu depuis que cette idée a été proposée. J'ai lu « Oui, tiens, pourquoi ne pas faire le Stade à la place de l'Opéra ou encore, pourquoi ne pas faire du domanial à la place de l'Opéra... ». C'est drôle, effectivement, et tant d'autres choses, on a dit aussi la Cathédrale, que sais-je encore...

M. le Président.- Il y avait eu le cimetière aussi...

M. Jean-Louis GRINDA.- ... Je n'ai pas été jusque-là...

Il faudrait peut-être poser le problème de manière différente et un peu de la façon dont le Docteur CUCCHI l'avait posée à propos du Très Grand Ida.

Il y a tout d'abord l'étude de l'IMSEE qui a été délivrée il n'y a pas longtemps et qui me semble implacable en terme d'augmentation de la population monégasque. Là, je crois que nous sommes tous d'accord. Certains d'entre nous, mais je ne vais pas en parler ce soir, font des propositions audacieuses, très audacieuses dont nous discuterons peut être un peu plus tard lors de cette session. On peut faire des propositions également audacieuses d'une autre façon. D'abord, cette pensée a été initiée par le montant pharaonique de ces travaux, 240 M€, peut-être un peu moins, peu importe, c'est très important. Monsieur le Ministre d'Etat, vous avez dit aussi avoir été surpris par l'ampleur de ce montant et on peut se demander à quoi ça sert de faire autant de travaux dès lors qu'il y a une vingtaine de matchs de football dans l'année, c'est une réalité, et puis toute la vie associative scolaire qui s'y passe, je ne dis pas le contraire. Ensuite, on regarde cette superficie et on se dit qu'on pourrait y faire largement plus de 1 000 logements domaniaux. C'est une folie, pourquoi abandonner le Stade ? Le Stade Louis II, c'est la Principauté, la Principauté c'est le sport. Moi – et je ne suis pas le seul dans cette salle – j'ai connu l'autre Stade Louis II, on l'a déplacé pour faire sans doute mieux et plus grand et je ne demande rien d'autre que soit ouverte une réflexion sur le fait de le déplacer. Quand je me suis ouvert de cette question à certaines personnes on m'a répondu : « vous savez que cette idée, elle n'est pas si neuve que cela »...

(Sonnerie).

Vous m'autorisez à déborder un peu Président ?
Merci.

Elle a existé au sein même du Gouvernement du temps d'un de vos prédécesseurs, Monsieur le Ministre d'Etat, c'était M. PROUST qui avait imaginé un stade en mer... et on peut rêver du geste architectural magnifique que cela pourrait être incontestablement comme un fanion, une œuvre d'art, une fierté que nous aurions, pour ceux qui arrivent de la mer. Peut-être trop cher, peut-être pharaonique, mais en attendant, cette idée n'était donc pas si absurde puisque quelqu'un d'autre l'avait eue avant. Et en regardant ce qui se passait, je me suis demandé qu'elles étaient les villes qui gardent un stade au centre-ville, car chez nous tout est au centre-ville. Quasiment plus aucune dans le monde. Donc, ce n'est pas indécent et je n'ai pas dit qu'il faut le faire, mais il faut se poser la question de savoir ce que nous pouvons faire, nous, Monégasques, de ces mètres carrés et de savoir si le fait de pouvoir construire plus de 1 000 logements dans un quartier aussi homogène qu'est Fontvieille ne vaut pas la peine de réfléchir aux avantages et aux inconvénients.

Le Docteur RIT est venu avec des inconvénients et je le comprends bien. Vous avez évoqué un tonnage impressionnant de béton, c'est une réalité, vous avez certainement raison, mais néanmoins, est-ce qu'il est injuste, est-ce qu'il est malhonnête, dans la position d'élus que nous sommes, de se poser ce type de question, en plus en pleine campagne électorale ? C'est-à-dire utiliser ce terrain pour régler le problème du logement des Monégasques pour deux générations, je dis bien pour deux générations. Alors, on peut se gausser, on peut rire, on peut prendre cela à la légère, mais réfléchissez bien, on parle de nos enfants et on parle de nos petits-enfants. Aujourd'hui, le Président de la Commission du Logement et tout le monde ici s'est investi, y compris la précédente majorité qui a obtenu l'Engelin, s'est battu pour avoir des logements et on sait bien que ce qu'il y a le moins en Principauté ce sont les mètres carrés, d'ailleurs il n'en reste plus. On a quelques opérations à faire, tout à l'heure je vous posais la question du gain net d'appartements sur le Très Grand Ida, projet d'1 Md€ environ, peu importe, un gain entre 150 et 300 appartements, très bien. Est-ce que c'est indécent de se poser la question pour l'avenir de nos enfants soit de maintenir ce Stade où il est aujourd'hui soit, éventuellement, de pouvoir faire à la place plus de 1 000, 1 500 logements et ainsi régler le problème pour deux générations ? Ceci n'est pas indécent et j'aimerais qu'on y réfléchisse, sans invective, sans *a priori*. Sans doute, peut-être,

cela ne se fera jamais mais au moins on aura, dans une enceinte d'élus, posé la question au bon moment puisque le bon moment c'est le montant global des travaux que le Gouvernement nous demande.

Donc voilà, le problème est posé, la question est posée et elle n'est pas indécente d'autant plus qu'elle a été posée il y a plusieurs années au plus haut niveau de l'Etat.

Merci.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Non, la question n'est pas indécente, je laisserai Monsieur CELLARIO, éventuellement, répondre ou détailler.

Le Gouvernement que vous taxez souvent d'absence de vision a, évidemment, eu la même préoccupation que vous, s'est posé la même question, a travaillé sur des hypothèses très claires. Elles ont été arbitrées différemment et pour des tas de raisons, que je ne vais pas forcément reprendre. Mais c'est une idée que le Gouvernement, qui n'en a pas beaucoup, a eue et qui ne peut pas, en réalité, aller très loin. M. CELLARIO va vous donner le détail parce qu'il est à l'origine, depuis très très longtemps, de cette réflexion sur la possibilité de déplacer le Stade, mais à grands traits simplement parce que cela a été écarté et abandonné pour de très bonnes raisons. Mais à grands traits on peut vous expliquer les raisons dans un sens et dans l'autre.

M. Patrice CELLARIO.- Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.- Alors, tout d'abord il faut se rappeler, vraiment ne pas perdre de vue que le Stade n'est pas qu'un stade de football comme l'était le Stade Louis II. Donc, ce n'est pas 3 hectares au sol qu'il faut mais ce sont 3 hectares pour le Stade, plus les surfaces qu'il faut pour créer les différentes salles de sport qu'abrite le bâtiment.

Deux grandes options possibles. Si on partait de l'idée de la démolition pour réaliser des logements qui, effectivement, a été étudiée par le passé par les Services de l'Etat, c'est soit de trouver un lieu à l'extérieur de la Principauté, soit à l'intérieur de la Principauté. Cela fait environ 30 ans que l'on recherche des possibilités de réaliser un simple stade de football dans les environs de la Principauté et vous avez vu les difficultés que l'on a à pouvoir aménager un terrain sur le site du Devens.

Plus on éloigne les sites possibles pour abriter les équipements sportifs, plus ce sera compliqué pour nos scolaires, pour les usagers au quotidien de pratiquer le sport puisque déjà au jour d'aujourd'hui, les associations qui ne disposent pas d'installation sportive dans la Principauté viennent vers nous et se plaignent de la difficulté d'aller à Blausasc, d'aller à Menton, parce que tout d'abord les terrains sont très peu nombreux d'une part et, d'autre part, ils sont fortement demandés et puis les déplacements ne sont pas simples.

Alors, en Principauté peu de possibilités si ce n'est, effectivement, une possibilité en mer. Et la solution a été étudiée, elle a été écartée parce que si d'aucuns trouvent que 240 M€ pour rénover *in situ* dans l'emprise actuelle du bâtiment et essayer d'en faire un nouvel équipement sportif de premier plan, pour les 30 ans à venir, c'est un facteur à peu près 3, 3,5 à 4 pour pouvoir le réaliser en mer. Donc cette solution a, effectivement, été écartée.

M. le Président.- Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Alors, vous avez ici un spécialiste de l'arbitrage, mais je crois me rappeler - et mes collègues qui sont ici présents s'en souviendront très bien - que la question de l'usine d'incinération était arbitrée. En 2013, lorsque j'ai posé la question on m'a dit, tout le monde est témoin ici, « M. GRINDA, ne vous fatiguez pas, c'est arbitré » et on m'avait même dit, « c'est arbitré par la plus Haute Autorité ». Est-ce que je me trompe ? Non, bien. Alors cela est une chose et je pense que nous sommes à peu près dans la même configuration.

Deuxièmement, Monsieur CELLARIO, je suis bien certain de l'honnêteté des propos que vous venez de tenir. Je n'ai aucun doute, mais l'étude dont je parle était de faire ce Stade en mer et donc si on dit en mer c'est dans les eaux territoriales monégasques, bien évidemment. Vous dites 240 M€ multipliés par 3, multipliés par 4, on est entre 700 M€ et un milliard, pour faire court, c'est ce que vous venez de dire, restons à 1 Md€. Est-ce que vraiment ce pays est en droit - et je vais essayer de mesurer mes paroles - de se poser la question de ce milliard lorsqu'il s'agit de loger deux générations de Monégasques ? Ma réponse à moi est non. Surtout lorsque j'ai entendu que pour 1 Md€, et pour de très bonnes raisons qu'il ne faut surtout pas abandonner, je ne veux pas dire c'est l'un ou c'est l'autre, pas du tout, pour de très bonnes raisons donc on va faire à hauteur d'1 Md€ de travaux pour un gain qui est entre 150 et 300

appartements, alors que là, on peut dire qu'on va faire pour 1 Md€ de travaux pour un gain de plus de 1 000 appartements. Mais attendez, bien évidemment il faut les construire, même si cela revenait à 2 Mds€, si le problème du logement était réglé pour deux générations de Monégasques... Enfin, écoutez, ce n'est pas moi qui ai fait l'étude de l'IMSEE, ce n'est pas moi qui suis alarmiste. Le Docteur CUCCHI en reparlera en des temps plus propices, lorsqu'il présentera sa proposition de loi avec l'autorité et le sérieux que nous lui connaissons.

Moi je vous dis que cette question mérite d'être reposée car ce qui était vrai il y a 10 ans ne l'est plus forcément aujourd'hui et que les lumières d'aujourd'hui nous font craindre le pire pour les 20 ou 25 prochaines années. En effet, une fois qu'on aura fait 100 appartements par an grâce à des opérations intermédiaires, ce qu'on disait tout à l'heure, et qu'on aura réalisé Testimonio II, etc... après, on n'aura plus de grande possibilité. Alors, encore une fois, moi personnellement, le football cela me va très bien, je suis un grand fan du Meeting d'athlétisme qui est un succès international formidable...

(Sonnerie).

... mais de grâce ne nous interdisons pas l'effort d'imagination de repenser à tout cela au moins une fois, surtout avant d'entamer un quart de milliard de travaux. Moi, en tant qu'élus jusqu'à la fin de mon mandat, le 11 février prochain, je défendrai ce point de vue. Je ne dis pas qu'il faut le faire, je ne sais pas comment le faire, mais je ne veux pas que l'on m'interdise d'y penser et je ne veux pas qu'on n'y pense pas, parce que quand même on parle de deux générations de Monégasques et j'entends en permanence des personnes qui se plaignent de vouloir des logements qu'ils ne trouvent pas. Que va-t-il se passer demain pour nos enfants et nos petits-enfants, donnez-moi une solution ? Là, moi je vous en propose une, je ne dis pas qu'elle est bonne mais il ne faut pas balayer cette proposition politique, pas technique, je ne suis pas architecte, je ne suis pas ingénieur, mais cette proposition politique d'un revers de main, c'est tout ce que je demande. Qu'on ne la moque pas – vous ne l'avez pas fait – qu'on ne vilipende pas et surtout qu'on l'étudie. Voilà.

Monsieur le Ministre d'Etat je vous ai bien entendu, vous êtes un homme de raison comme tout le Gouvernement, bien évidemment, et je crois que cela vaut vraiment la peine de s'y pencher.

M. le Président.- Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Ecoutez, cette rénovation du Stade, nous avons été nombreux à la réclamer et je crois en tout cas pour ma part, je resterai cohérent avec mes engagements et je reste favorable à cette rénovation. Pourquoi ? Les raisons ont été données mais pêle-mêle, parce qu'on a toujours pratiqué une politique visant à encourager le sport en Principauté, que ce soit sur le plan scolaire ou associatif et pas seulement sur le plan professionnel.

Aujourd'hui on le sait, le constat est fait, l'ouvrage n'est plus aux normes et ne peut pas accueillir dans de bonnes conditions et notamment pour des raisons de normes, les activités, manifestations qui s'y déroulent. Par ailleurs il ne me semble pas concevable que nos jeunes, qui voudraient pratiquer une activité sportive qui serait représentée intramuros, soient obligés de se rendre dans les communes voisines pour pouvoir le faire, avec tous les aléas et contraintes de transport.

Pour autant, les sommes qui nous ont été présentées sont quand même assez impressionnantes, je le reconnais, et je regrette finalement que les informations qui nous ont été livrées ne nous permettent pas d'avoir une vision plus précise de la destination de ces sommes qui vont être engagées. La justification des montants au-delà d'une simple présentation n'est pas satisfaisante. Je pense qu'un bon argument aurait été peut-être de le mettre en évidence, en adéquation avec les orientations peut-être fixées par la future loi sur le sport, que nous attendons.

Ensuite, je crois qu'une étude économique aurait dû être au moins envisagée, sans parler de rentabilité parce qu'il s'agit d'établissements et d'installations publiques, au moins pour faire valoir les retombées que l'on pourrait espérer pour l'Etat et pas seulement pour les clubs professionnels.

Donc je crois que la solution que vous avez choisie à savoir de limiter les inscriptions aux sommes qui sont dévolues au projet engagé me paraît tout à fait raisonnable mais je crois qu'il ne faut pas pour autant abandonner cette restructuration plus en profondeur et j'espère que vous pourrez nous présenter et nous justifier davantage le pourquoi de telles sommes en sachant que, bien évidemment, ces 240 M€ n'incluaient pas simplement la restructuration du Stade elle-même, mais toutes les structures qui allaient accompagner ce grand projet puisque vous l'avez dit, le stade de football, le rugby au Devens, le transfert du centre de formation sur Cap d'Ail, des locaux affectés au stade, la restructuration du gymnase, je crois que tout cela s'inscrit dans un projet d'envergure et je ne doute pas que vous

pourrez nous en présenter les justifications...

(Sonnerie).

... et je vous engage à avoir quand même un peu plus d'arguments et, notamment, peut-être, nous présenter quelques avantages économiques.

M. le Président.- Monsieur BARILARO.

M. Christian BARILARO.- Merci, Monsieur le Président.

Je reconnais que la proposition d'Union Monégasque peut sembler fort sympathique au regard du problème du logement que l'on rencontre en Principauté. En revanche, Monsieur GRINDA, j'attire votre attention sur, quand même, le côté budgétaire que cela représenterait. Lorsque M. CUCCHI vous parle du Très Grand Ida vous lui dites : non, pas à n'importe quel prix. Forcément, c'est quelque chose qu'il faudra voir au regard de ce que cela coûtera, c'est-à-dire deux budgets annuels de l'Etat, puisque 1 milliard d'euros pour le Stade, et combien pour construire les mille appartements ? En tous cas, l'idée je l'avoue, je comprends que vous vouliez aller jusqu'au bout pour la soutenir, mais la réflexion que vous avez faite à M. CUCCHI « pas à n'importe quel prix », je crois que l'on peut également vous la faire aussi.

M. le Président.- Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Monsieur BARILARO, je comprends, merci d'avoir traité l'idée de sympathique, mais elle est un peu plus que sympathique, elle est tellement sympathique qu'elle est risquée parce que quel est l'imbécile qui va proposer ça pendant les élections ? Moi, bien sûr. Je crois que la mise en regard des chiffres est extrêmement importante. 1 milliard d'euros pour 300 appartements – et je ne dis pas qu'il ne faut pas le faire – et d'ailleurs, je suis le Docteur CUCCHI lorsqu'au début il est venu avec son idée de Très Grand Ida, on lui a dit tout de suite que cela n'était pas possible, n'est-ce pas Docteur ? Ce n'est pas envisageable, cela n'existe pas ! Il va l'obtenir, enfin il l'obtiendra, il ne sera plus élu cette fois-ci parce qu'il n'est pas candidat. Moi, ce que je veux dire, c'est que ça vaut la peine qu'on y pense, c'est tout ce que je demande. Alors, pas de caricature, évitez-moi ça parce que c'est un sujet trop important et je le redis encore une fois, on ne peut pas comparer 1 milliard pour 300

appartements avec peut-être 2 milliards pour peut-être 1 500 appartements.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.* - Tout le monde a déjà regardé une vue aérienne de Fontvieille, l'opération des Eucalyptus qui est juste derrière le Stade, représente 300 logements. On met peut-être au maximum deux bâtiments sur l'emprise du Stade, donc on n'obtiendra jamais les 1 000 logements...

M. Jean-Louis GRINDA.- ... Pourquoi ?

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.* - ... Parce qu'il faut qu'il y ait un peu de respiration entre les immeubles...

M. Jean-Louis GRINDA.- Non, mais attendez, je ris... mais, écoutez, respiration, ce n'est pas possible, mais qu'est-ce que vous dites ?... On ne va pas pouvoir loger nos enfants dans une ou deux générations, c'est de cela dont on parle. On ne parle que de cela, on ne parle que de nos enfants et nos petits-enfants. Alors, faisons l'effort de l'imagination, rien de plus.

M. le Président.- Monsieur PASQUIER.

M. Bernard PASQUIER.- Moi je voudrais prendre le problème différemment. Différemment mais dans le même sens. On nous dit qu'on a besoin d'environ 100 appartements neufs par an pour loger les Monégasques, c'est peut-être exagéré, c'est peut-être 85 mais je prends 100. Donc, 100 appartements sur 10 ans, cela fait 1 000 appartements et sur 20 ans, cela fait 2 000 appartements. Je ne me trompe pas dans le calcul ? Ok, sachant que nous arrivons à construire, tout à l'heure j'ai entendu 150 et maintenant j'entends 300 appartements au Très Grand Ida, peu importe, pour la somme d'1 milliard d'euros environ. Donc, je voudrais que vous fassiez une règle de 3 et que vous calculiez combien cela va coûter de construire 2 000 appartements pour 20 ans. Une fois que nous connaissons cette somme – on peut la calculer relativement rapidement – qu'est-ce qu'on fait ? Vous croyez que les prochaines constructions, après le Très Grand Ida, vont coûter moins cher par appartement que ceux du Très Grand Ida ? Non, les coûts vont continuer à monter et cela veut dire que si vous voulez multiplier le Très Grand Ida par 3, 4, 5 ou 6, alors ce serait pratiquement 7 milliards d'euros ! Loger les Monégasques dans les 20 prochaines années va nous coûter 7 milliards d'euros.

Si vous ne voulez pas faire le Stade, vous ne le faites pas, vous dépensez 7 milliards d'euros. A mon avis, avec 7 milliards d'euros, vous faites le Stade en mer, s'il faut le faire en mer, je pense qu'il y a probablement une commune limitrophe où on pourrait le mettre, et vous construisez vos 1 000 ou 2 000 appartements à la place du Stade, ce qui coûtera moins cher. Voilà ce que je voulais vous dire. Je suis d'accord, le Stade, nous y sommes attachés, moi aussi j'ai vécu tout cela, mais il faut réfléchir, soit on veut faire habiter nos enfants dans notre pays, soit ils iront habiter ailleurs et on gardera le Stade ! Vous faites comme vous voulez.

M. le Président.- Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne reprocherai à personne d'avoir des idées même si elles peuvent, parfois, sembler étranges, voire loufoques. Sembler, j'ai dit.

Se poser la question, pour moi – ce n'est pas le moment mais j'en profite pour esquisser deux mots – est essentiel, sur un territoire contraint, sur lequel il n'y a plus de terrain libre, avec une population qui augmente. Il faut savoir où on va loger cette population et je pense que cette question, qui est une bonne question, est de la responsabilité de tout un chacun, de chaque côté de l'hémicycle.

S'agissant du Stade, déplacer le Stade - je suppose puisqu'on nous a répondu que cela avait été étudié - que dans les communes limitrophes ce n'était pas possible, peut-être y a-t-il des raisons de juridiction qui font qu'on perdrait des possibilités pour les équipes professionnelles ? Je ne sais pas... En attendant, si a été étudiée la possibilité de faire une extension en mer pour mettre le stade, je préférerais alors mettre les logements des compatriotes, là, bien placés – j'en profite pour en mettre une couche – pour une fois que l'extension profite à nos compatriotes et que les Monégasques ne s'en servent pas seulement pour circuler dans les galeries techniques, qu'on a obtenues grâce à ... qui on sait.

Mais, en effet, sur le principe de se dire qu'il faut réfléchir à toutes les solutions possibles, même les plus osées, je crois que c'est absolument essentiel. Maintenant, je ne partage pas votre position sur le Stade, soyons très clairs, mais sur le principe de rechercher toutes les solutions et d'être créatifs, je crois que c'est une urgence absolue dont nous devons tous prendre conscience.

M. le Président.- Madame FRESKO-ROLFO.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Monsieur CUCCHI, vous m'avez volé mon intervention. J'allais faire une proposition utopique aussi, de faire une extension en mer domaniale et créer enfin des appartements sur une nouvelle extension. Pourquoi pas ? Je prenais le contre-pied de votre proposition, Monsieur GRINDA. Vous l'avez défendue... Pourquoi pas !

M. Jean-Louis GRINDA.- Je suis bien content d'avoir mis tout le monde d'accord ce soir. Avec une idée parfaitement loufoque, vous voyez comme quoi... c'est Noël !

M. le Président.- J'ai un sms qui vient de m'arriver d'un spectateur assidu de nos Séances Publiques qui m'annonce qu'un stade en France impliquerait un statut pur France pour l'équipe de foot. Donc, fin de l'aventure apparemment.

M. Jean-Louis GRINDA.- Alors à cela je vais répondre, ce que vous lisez, c'est un tweet de Bernard PASQUIER... A cela je répondrai que votre téléspectateur assidu doit se poser quand même la question de savoir où on va loger nos enfants et petits-enfants ? C'est ridicule ! Et en plus si on le fait en mer, en eau territoriale, cela règle le problème.

M. le Président.- Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Juste pour quand même corriger une affirmation de M. PASQUIER. Mon cher Bernard, tu nous dis 1 milliard pour 150 ou 300 logements, mais 1 milliard ce n'est pas que pour 150 ou 300 logements, c'est pour la reconstruction de tous les appartements du quartier, avec un gain de 150 à 300 appartements. Donc on est sur 500 à 700 logements pour 1 milliard, auxquels s'ajoutent toutes les infrastructures du quartier. Donc on ne peut pas faire le parallèle, excusez-moi.

M. le Président.- Monsieur RIT.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Un simple mot à Monsieur GRINDA, j'ai apprécié le fait qu'il essaie d'apporter beaucoup de rigueur à son argumentation, je vous ai entendu dire tout à l'heure qu'il n'y avait plus beaucoup de villes qui aient gardé un stade dans le centre-ville. Je rappelle

que la ville Etat de Monaco a une caractéristique particulière, c'est de ne pas avoir de banlieue et d'avoir une frontière qui jouxte les dernières zones d'urbanisation. Alors, ne comparons pas...

(*M. Jean-Louis GRINDA intervient hors micro, inaudible.*)

... ne m'interrompez pas s'il vous plaît, ne comparons pas ce qui n'est pas comparable.

(*M. Jean-Louis GRINDA intervient hors micro, inaudible.*)

M. le Président.- Monsieur ALLAVENA.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Deux choses très différentes.

La première, puisque vous avez cité un téléspectateur assidu et c'est une bonne nouvelle d'en avoir encore un à cette heure-ci, son argument est très contestable sur le principe, ce n'est pas forcément la localisation du stade qui compte, c'est plutôt le siège de la société.

La seconde réponse, c'est ma voisine qui me l'a soufflée, c'est : Et alors ? Quand bien même si dans l'équilibre du projet il fallait prendre en compte une fiscalisation de l'équipe... Mettons tout cela dans la balance. La question qui est posée répond à une problématique très simple. Aujourd'hui, lorsqu'on écoute les personnes qui s'intéressent au problème du logement, que ce soient les élus depuis cinq ans, que ce soient les candidats depuis 3 mois, tout le monde a, dans son chapeau, des solutions pour construire 60, 80, 100 appartements par an, en imaginant des évolutions de l'existant, en inventant des petites choses qui marcheront, qui ne marcheront pas, ce n'est pas le problème. Cela permet en gros de répondre à l'évolution annoncée des besoins telle que l'IMSEE l'a décrite, telle que Claude BOISSON en parle depuis qu'on se connaît, 60 ou 80 appartements par an cela semble être le besoin d'évolution à Monaco... peut-être 100 et ça, on sait faire. Mais en continuant à penser classique, tiède, on règle l'évolution et on garde notre déficit. A la prochaine Commission d'Attribution pour l'Engelin, Monsieur CUCCHI, je ne sais si vous avez déjà les chiffres, mais je pense qu'on peut s'attendre à 400, 500 demandes...

M. Jean-Michel CUCCHI.- ... Je n'ai pas encore les chiffres !

M. Jean-Charles ALLAVENA.- On n'a pas encore les chiffres mais je pense que c'est de l'ordre de 400 à 500 demandes de foyers qui sont réellement logés dans des conditions non conformes à leurs besoins, car il n'y a pas forcément que des capricieux qui veulent des appartements plus beaux. On le sait aujourd'hui on traîne ce déficit. Donc, si on ne cherche pas les uns et les autres des solutions très différentes, complètement nouvelles, on va garder ce déficit *ad vitam æternam*. D'où l'intérêt de la réflexion portée par M. GRINDA.

Lorsqu'on a eu besoin, il y a 15 ans, de créer 500 appartements, il a fallu une volonté politique de la majorité de l'époque, bien sûr, mais le terrain était disponible, on avait les terrains du Magellan, on avait les terrains de Testimonio, on avait la zone des Jardins d'Apolline, on avait des zones. Aujourd'hui je mets au défi quelqu'un de sensé de trouver à Monaco un terrain pour faire 500 appartements dans un délai relativement court. Donc, nous sommes obligés d'inventer et cette idée est peut-être totalement stupide, loufoque, mettons-y les qualificatifs qu'on veut, mais je dis juste que ...

(*Sonnerie.*)

... si effectivement on élimine l'Opéra qui est beaucoup plus petit, la Cathédrale qui est beaucoup plus petite, peut être que le cimetière pourrait fonctionner, c'est le seul terrain aujourd'hui sur lequel on voit qu'on pourrait peut-être imaginer quelque chose. Une étude a été faite il y a longtemps, nous demandons simplement qu'elle fasse l'objet d'une mise à jour, peut-être qu'elle aura les mêmes conclusions, c'est tout à fait possible. Je crois qu'avant de penser à un stade en mer, les communes limitrophes semblent prêtes, au moins pour certaines d'entre elles, à regarder avec un grand intérêt un stade de foot.... Oui, Monsieur M. P. CELLARIO, avant de proposer des idées stupides nous avons aussi posé quelques questions. Je sais que le Gouvernement fait son travail, je ne le conteste pas, je vous assure que nous avons aussi posé quelques questions avant de lancer n'importe quelle idée à la tête de n'importe qui. Donc, je pense aujourd'hui, en première lecture, que ce n'est pas la même chose d'accueillir un stade de 20 000 personnes que d'accueillir un terrain de rugby, ce n'est pas tout à fait la même logique de fonctionnement, donc les gens peuvent réfléchir différemment.

Je dis simplement que cette idée, comme Monsieur GRINDA, comme un certain nombre d'autres personnes, au-delà de son aspect étonnant, fasse

l'objet d'une courte étude, mais sérieuse. Vous avez eu la sagesse de le faire à nouveau sur le sujet de l'usine d'incinération, un dossier qui était plié et verrouillé... ok. A force d'entendre des arguments de 3, 4 ou 5 élus dans cet hémicycle, on a un peu désarbitré la chose, pas totalement, mais on a repris des études et pensé différemment.

Je souhaite simplement et on n'est pas obligé d'y mettre 5 ans parce qu'effectivement, moi aussi, qui suis un spectateur assidu du stade, je conviens volontiers qu'il faut rapidement le moderniser et qu'il y a beaucoup de choses à faire, que ce soit pour l'A.S.M. Pro ou les autres, mais peut-être qu'avant d'engager tous ces travaux, si on prend ensemble une décision totalement révolutionnaire, peut-être qu'on aura les moyens de le faire. D'autant plus si vous avez une base d'étude et qu'on ne part pas de zéro, mettons à jour la question, faisons-le sérieusement sans caricaturer, prenons 3 mois avec un expert éventuellement, il y a plein de personnes qui ont construit des stades dans le voisinage et ensuite décidons. C'est notre demande par rapport à une telle idée, à moins que vous ayez dans les cartons une idée géniale pour construire 500 logements, à court terme.

M. le Président.- Monsieur PASQUIER.

M. Bernard PASQUIER.- Je crois qu'il est temps que je sorte ma phrase favorite qui est « les 2 Km² c'est dans la tête qu'on les a ». Rappelez-vous, mes chers amis, que les frontières de ce pays, il n'y a pas si longtemps, s'étendaient bien au-delà des actuelles si je me rappelle bien et qu'il est hors de question que je suggère qu'on envoie les carabiniers pour reprendre ce territoire qui nous a été pris par un référendum un peu truqué. Par contre, je crois qu'il y a une chose qu'on appelle *soft power* que l'on doit utiliser beaucoup plus et je veux parler du stade dans le même sens que je parle du télétravail, que je parle de construire des écoles en France pour y mettre les enfants des personnes qui viennent travailler sur le territoire, de la même manière lorsque je parle de construire des logements pour faciliter le logement justement des pendulaires qui font 50 ou 100 kilomètres pour venir travailler à Monaco. Je crois que cette logique du stade rentre exactement dans cet état d'esprit et je crois, mes chers amis, que si on s'enferme à tout jamais dans nos 2 Km², le futur sera bien moins prospère qu'il ne l'est.

On doit penser bassin économique monégasque plutôt que Monaco *intramuros* sur 2 Km², dès lors

qu'il faut avoir un stade, il faut avoir une usine d'incinération, il faut limiter le nombre de personnes dans les écoles, il faut faire ceci, il faut faire cela... On ne va pas arriver, moi je vous le dis !

M. le Président.- Monsieur ELENA.

M. Eric ELENA.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

J'ai une expérience très courte en politique mais sur ces cinq dernières années j'ai rigolé deux fois. La première fois c'est lorsque Jean-Michel RAPAIRE, mon ami, m'a appelé pour m'annoncer qu'on allait faire une liste S.B.M. pour avoir un élu... oui, ça m'a fait rire. Et deux jours après lorsqu'on s'est revu, je lui ai dit : pourquoi pas ! Aujourd'hui, je suis là.

La deuxième fois, c'est il y a une quinzaine de jours, lorsque M. GRINDA m'a parlé de démolir le Stade. Moi, un sportif, cela m'a fait bien rire, pour autant, s'agissant de son idée, la question mérite d'être posée.

Ce soir, on s'interroge pour savoir quels sont les problèmes ? La mobilité : cela pourrait résoudre, les jours de match et d'événements, le problème des embouteillages.

Mme GRAMAGLIA a également parlé d'un parking sur le terrain de la Brasca avec une liaison.

Le logement. Là, je me mets à rêver et je pense qu'il faut qu'on rêve tous ensemble d'un stade *high tech*, à la pointe de l'écologie où Monaco serait encore une vitrine et qu'on puisse vraiment délocaliser ce stade afin de donner des logements à nos enfants et petits-enfants.

M. le Président.- Monsieur BOISSON.

M. Claude Boisson.- Moi je suis très respectueux de la proposition de Monsieur GRINDA. Franchement, sur le moment, j'ai souri et ensuite j'y ai réfléchi et elle mérite tout à fait une réflexion intéressante.

Le problème qui se pose c'est qu'elle est en décalage dans le temps, elle arrive maintenant. Mais, moi je me souviens, lorsqu'on a travaillé sur la préparation de ce budget, la question qui se posait était : faut-il une rénovation ou pas ? Et il me semblait qu'on était tous d'accord et des frais ont déjà été engagés. Cela me permet de rappeler encore une fois mon image de l'entonnoir qui avait fait beaucoup sourire, je suis peut être un vieux ringard mais j'ai été habitué à ce que ce genre de sujet, soit

travaillé, débattu en commission privée et on filtre tout cela jusqu'au moment où ensuite on peut avoir un débat, mais sur des éléments essentiels. Là, on est en *live*, c'est-à-dire en Séance Publique, on pourrait discuter de cette idée jusqu'à 2 heures du matin... Ceci pour dire qu'elle arrive un peu tard, même si elle est respectable. Je crois que c'est une idée qui mérite, au stade où nous en sommes, d'être réfléchie pour, peut-être dans 10 ans, parce qu'un jour ou l'autre, sans doute, il faudra aborder ce genre de situation.

Mais là, nous sommes ici pour voter un budget pour une rénovation – et je rejoins Monsieur ROBINO – qui est nécessaire, urgente pour nos scolaires, urgente pour la pelouse. Il est vrai qu'on ne peut pas à la fois réparer, reconstruire... alors, il faut garder à l'esprit cette idée. Tout comme par exemple l'idée de l'extension en mer, n'oublions pas quand même qu'avant le projet actuel, le Prince Rainier avait imaginé Fontvieille II, on a vu de nombreux projets avec des îles extraordinaires, des études avaient été faites. Il faut bien prendre en compte que ça représente un coût extraordinaire, et si c'était en cours, ce serait peut-être 150 000 € le m². Donc, je pense que contrairement à ce qui s'est passé à l'extension de l'Anse du Portier où nous n'avons pas pu obtenir et négocier des logements domaniaux, si un jour se fait l'extension en mer, on peut imaginer un projet à la fois pour du privé qui aide à financer les logements domaniaux. Donc, gardons ces perspectives, je suis sûr que notre Prince bâtisseur, un jour, reviendra avec cette idée de Fontvieille II, mais pour l'instant il faut faire le projet actuel. Donc, l'idée du stade, de l'utilisation de cet espace, pourquoi pas ? Fontvieille II, nos successeurs y penseront. A propos de successeurs, Monsieur GRINDA, vous parlez de deux générations, mais je crains qu'on soit plutôt sur une génération. Mais je crois que Monsieur CELLARIO a raison, compte tenu de l'emprise foncière, peut-être qu'il s'agirait de 600 ou 700 appartements, à moins de faire des tours.

Donc, voilà, il y a pour l'instant des obstacles. Je partage votre avis et suis convaincu que, pour cette idée, vous laisserez votre trace, Monsieur GRINDA. Pour l'instant, ma position est que je voterai cette ligne concernant les 70 M€.

M. le Président.- Madame FRESKO-ROLFO.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Finalement, cela tombe très bien que je parle après Monsieur Boisson. C'était justement pour demander à l'Etat – parce que

le sujet actuel de ce budget c'est bien le Stade – de vraiment se pencher sur cette question d'extension en mer, Fontvieille II ou comme vous voulez, mais de voir cela parce que la prochaine majorité pourra se pencher sur ce sujet, se pencher sur un nouveau projet, ce qui serait très favorable pour le logement de nos compatriotes dans le futur.

M. le Président.- Monsieur RIT.

M. Jacques RIT.- Nous restons un petit peu dans le même thème, Monsieur GRINDA a lancé la balle et nous la renvoyons les uns, les autres, mais le sujet n'est pas du même intérêt, je vous le confirme.

Pour ceux qui ont vécu, effectivement, la période plus ancienne du premier projet d'extension en mer, beaucoup plus vaste, le choix – sauf erreur de ma part et là je m'adresse à Monsieur CELLARIO qui va certainement pouvoir me confirmer ou m'informer – le choix d'une structure posée sur les fonds en lieu et place de quelque chose qui aurait pu être beaucoup plus vaste encore, c'est-à-dire une structure flottante, entièrement flottante. Il avait été dit à l'époque que le problème était un problème d'assurabilité par rapport aux bâtiments d'habitations qui se trouveraient, qui seraient construits ensuite sur cette structure flottante, ce qui représentait un obstacle, sur le plan technique, sachant qu'il y a déjà des exemples de structures flottantes extrêmement vastes. C'est probablement dans le rapport coût/surface le plus favorable, compte tenu du type de fonds marins que nous avons, dont la profondeur augmente extrêmement vite en s'éloignant de la côte, est-ce que cette notion est un invariant ou est-ce que c'est quelque chose qui est susceptible de changer ? Si tant est qu'il s'agisse effectivement, là, de la raison, puisque c'est celle que j'avais entendue en son temps.

Merci.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. Patrice CELLARIO.- Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.- Afin de pouvoir réaliser des logements, effectivement, il faut qu'on puisse avoir des assurances sur ceci et le fait de l'avoir sur des structures flottantes pose des problèmes d'assurabilité.

Il ne faut pas perdre de vue que toute extension en mer doit se faire sur un plan d'eau calme. Et ces derniers jours nous ont montré que la nature

est parfois un peu violente sur les côtes de la Méditerranée. Donc, il faut mettre un ouvrage qui permette de protéger, de casser la houle et de créer un plan d'eau calme. Tout ceci génère bien évidemment des coûts, d'une part, donc des opérations relativement onéreuses et, d'autre part, des délais d'études et de réalisation. On le voit avec l'opération d'extension en mer, on parle d'une dizaine d'années pour la réaliser. Donc tout ouvrage qui serait à réaliser de cette manière nécessitera forcément, d'une part, du temps pour l'étudier et pour le réaliser et, d'autre part, une mobilisation de crédits relativement conséquente.

M. le Président.- Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- C'est juste pour rappeler une petite chose. L'extension en mer, 60 000 m², 850 M€, entre 14 000 et 15 000 € le m². Premièrement, on voit ce que coûte une extension en mer de ce type-là, d'autant qu'il y a des travaux préparatoires à faire et, deuxièmement, lorsqu'on se pose la question des besoins urgents en logements et sur la difficulté d'en trouver, on ne peut que regretter une fois de plus que cette extension n'ait pas été faite par nous, parce qu'à 850 M€ la plate-forme, on avait largement les moyens de la payer en 10 ans.

M. le Président.- Monsieur ROBILLON.

M. Jean-François ROBILLON.- Merci beaucoup.

Je ne voulais pas rester sans voix, ce soir, sur ce sujet, même si je suis triste que mon organe phonatoire n'ait pas donné suite, mais je voulais participer quand même à cette discussion parce que je soutiens pleinement les idées qui ont été définies par Monsieur GRINDA et je m'aperçois finalement que, ce soir, même les personnes qui étaient opposées commencent à réfléchir sur des solutions éventuelles qui pourraient aller dans ce sens-là et je crois que c'est bien d'avoir cette discussion dans cet hémicycle autour de ce sujet, lequel je pense est très porteur parce que c'est comme cela que nous arriverons à régler nos problèmes.

Peut-être faut-il mettre en mer le stade, tout du moins certaines installations qui n'ont pas besoin d'être protégées ou qui sont à moins protéger que des habitations et garder sur le sol de la « patrie » les habitations ? C'est peut-être comme cela qu'on peut commencer à réfléchir.

Je répondrai, par ailleurs, à Monsieur BOISSON en disant que ce n'est pas parce qu'on continue à payer des frais d'entretien du stade qu'on ne va pas, éventuellement, le casser dans 5 ans ou 10 ans. En effet, on n'a pas dit qu'on allait le casser demain. Je prends l'exemple de l'hôpital, on continue à l'entretenir alors qu'on en construit un à côté. Donc je crois qu'il est important, pour le Stade, de bien réfléchir où il pourrait être localisé si on décidait de ne pas le garder sur le territoire monégasque. Sur quelle commune ? Où ? On peut même penser à louer des stades de la région voisine.

M. le Président.- Je vous rappelle qu'il reste encore toutes les Dépenses à discuter...

M. Marc BURINI.- ... C'est cela que je voulais rappeler, Monsieur le Président, il y a 4,8 milliards inscrits au triennal et il n'y a pas d'inscription pour une nouvelle extension en mer. Donc, sauf à décider ce soir, entre nous, une écriture sur le siège et qu'on fasse une dizaine d'hectares en extension en mer quelque part, est-ce qu'on peut avancer sur le budget actuel, c'est-à-dire le Budget Primitif 2018 ?

M. le Président.- Paroles pleines de bon sens. On laisse tomber la campagne, pour revenir aux choses du présent.

Monsieur ALLAVENA c'est sur des sujets du présent ou sur la campagne ?

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Oui, parce que cette question-là ce n'est pas du tout une question de campagne, même si l'idée est sortie au moment de la campagne. Peut-être qu'on aurait mieux fait d'avoir eu l'idée un peu plus tôt, comme je le disais, avec M. BOISSON, cela aurait permis des séances privées. Mais il arrive que les choses viennent quand elles viennent.

Je voulais juste dire qu'en dehors de la réponse initiale faite par Monsieur le Ministre et par Monsieur le Conseiller à Monsieur GRINDA, je n'ai plus entendu le Gouvernement dans la suite des débats. Je vais vous dire quelque chose que j'ai déjà dit dans mon explication de politique générale. Mon vote, très marginalement, sur ce chapitre, mais plus globalement sur le budget, dépendra d'un certain nombre de réponses sur trois ou quatre sujets importants que nous avons évoqués. Celui-là en est un. Donc, il ne s'agit pas, effectivement, de voter 10

hectares d'extension en mer ce soir, il s'agit juste de savoir, d'ici jeudi prochain, si le Gouvernement à l'intention de répondre à la demande de Monsieur GRINDA quant à une réflexion commune et rapide, ou bien si on enterre l'idée dès ce soir et, auquel cas, moi, j'en tiendrai compte.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Je suis toujours ouvert aux discussions et aux idées les plus étranges, d'autant que cette idée, je vous l'ai déjà dit ou laissé entendre, je l'ai eue moi-même et nous avons travaillé avec Mme GRAMAGLIA, M. CELLARIO et M. CASTELLINI sur ces différents projets. Donc, nous avons des études assez précises, assez détaillées que l'on pourra vous montrer et qui nous ont conduits, compte tenu de notre situation actuelle, à les abandonner. Là encore, c'est comme les Spélugues, ce n'est que pour surseoir à une décision différente un jour peut-être, mais pour l'instant, le bon sens, l'honnêteté intellectuelle nous ont conduits à abandonner ces projets. Mais nous sommes allés très très loin dans les différents projets. Donc nous avons ces études, nous avons ces plans, on a même des « éclatés » des différents projets, mais ils n'ont pas été estimés suffisamment pertinents pour pouvoir être poursuivis. C'est pour cela que j'accueille très volontiers l'idée et je rejoins largement les membres du Conseil National qui ont exprimé le besoin de réfléchir à des solutions, qui devront un jour ou l'autre apparaître, être réfléchies ensemble, pour répondre à cette question prégnante du besoin de logements en Principauté pour les 50 prochaines années.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Ce n'est pas totalement une réponse. Si on ne partage pas ces études ou si on ne partage pas une discussion à venir.

M. le Ministre d'Etat.- On n'a aucun problème à vous associer à nos réflexions, il n'y a pas de difficultés particulières, sauf qu'elles n'ont pas été retenues, elles sont pour l'instant non pertinentes

compte tenu des moyens nécessaires à mobiliser pour y répondre.

M. le Président.- Monsieur BURINI.

M. Marc BURINI.- Tout cela n'est pas nouveau, cela fait des années que nous parlons d'extension en mer. Rien n'est nouveau. Ce qui sera nouveau ce sera le prix. A partir du moment où le pétrole a été trop cher à extraire sur la terre ferme, avant cela coûtait très cher de le faire *offshore*, par la suite, ça a coûté moins cher de le faire *offshore*, donc tout est une question de timing et de coûts marginaux. Toutefois, l'histoire de l'extension en mer n'a jamais été abandonnée. Surseoir, cela veut dire dans 5 ans, dans 10 ans ou dans 20 ans, mais cela a toujours été une possibilité qui existait. Rien de nouveau sous le soleil.

M. le Ministre d'Etat.- Oui, et je vous confirme qu'effectivement rien de nouveau sous le soleil et que c'est peut-être qu'une question de temps.

M. le Président.- S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Six abstentions.

Votes pour ? Treize votes pour.

Le chapitre 7 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI,
Claude BOISSON, Marc BURINI,
Jean-Michel CUCCHI,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Thierry POYET, Christophe ROBINO,
Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN,
MM. Jacques RIT et Christophe STEINER,
votent pour ;
MM. Jean-Charles ALLAVENA, Philippe CLERISSI,
Eric ELENA, Jean-Louis GRINDA,
Bernard PASQUIER et Jean-François ROBILLON,
s'abstiennent).

M. le Secrétaire Général.-**Chap. 8 - Équipement Administratif**

708.904	- Acquisition inst.Matériel info	670.000
708.9042	- Mise en œuvre système inform°	10.431.500
708.905	- Rés. Radio numerique de l'Adm.	850.000
708.908	- Plan numérique scolaire	560.000
708.910	- Num. de fonds documentaires	100.000
708.911	- Poste de police	315.000
708.912	- Assistance échange automatique	1.307.200
708.913	- Surélévation Sûreté Publique	5.000.000
708.944	- Acq. Equip. Affaires maritimes	750.000
708.945	- Acquisit.Équipements pompiers	990.000
708.946	- Sécurité numérique	2.788.500
708.947	- Sécurité nationale	4.296.500
708.979	- Amélior.& Extens.Bâtiments pub.	9.721.000
708.9792	- Travaux SMBP-Bâtiments publics	6.420.000
708.992	- Opération de la Visitation	9.000
Total du Chapitre 8		<u>44.208.700</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.- Merci, Monsieur le Président.

C'est une intervention qui concerne deux articles, plutôt que de faire deux fois 3 minutes je vais essayer de faire une fois 5 minutes. Cela concerne la mise en œuvre du système informatique et la sécurité numérique, au chapitre 8.

Chers collègues, vous savez que ce sujet me tient particulièrement à cœur. Et ce soir, pour mon dernier Budget Primitif, il l'est encore plus. Je vais essayer de ne pas vous perdre et de rester le plus simple possible dans mes arguments.

Avant toutes choses, la ligne budgétaire est en forte progression d'année en année : + 230 % si on compare le Budget Primitif 2018 à la clôture 2016, ou encore + 30 % face au Rectificatif 2017. Et cette tendance ne va pas s'arrêter d'aussitôt.

Ces efforts sont la conséquence du retard accumulé depuis des années – il est vrai que les technologies numériques évoluent très vite et ce sujet n'était peut-être pas la préoccupation essentielle des précédents

Gouvernements. Mais malheureusement, il ne suffit pas de donner des moyens pour résoudre toujours les difficultés... ou pour les résoudre à moindre coût ou dans des délais acceptables.

Ce projet n'est pas pour moi la mise en place d'outils informatiques, c'est une mutation technologique de l'Administration, qui va conduire à une transformation de son fonctionnement si on s'en donne les moyens. Le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale et le Rapporteur le disaient, Monsieur le Ministre, vous aussi dans votre intervention, je crois que nous sommes d'accord sur ce sujet. L'efficacité sera obtenue par une simplification de la relation de l'administré avec l'Administration par la mise en place d'un dossier numérique pour partager les pièces justificatives entre les services, par plus de modernité, moins de fonctionnement en silo, une meilleure collaboration et plus d'autonomie des services.

Il est impératif de revoir les processus avec les administrés et internes à l'Administration. Cette cartographie permettra de préciser les périmètres, les compétences des services, de regrouper les acteurs par activité – cela pourrait donner lieu éventuellement à une nouvelle organisation ou à une

redistribution des rôles, pour répondre à une mission qui serait partagée entre plusieurs services.

Il y aura lieu aussi de procéder à des arbitrages : tous les besoins sont importants et chaque demandeur aura des arguments pour dire que sans l'outil, il ne peut rien faire. Mais certains dossiers sont certainement plus à risque que d'autres, certains plus difficiles à atteindre car ils nécessitent des chantiers préparatoires ou doivent s'agencer dans un certain ordre. Il faudra expliquer, argumenter, convaincre mais en tout cas, écrire une feuille de route et s'y tenir.

Mais ce projet a aussi une très grande dimension humaine, car c'est la technique qui est au service de l'humain, pas l'inverse.

Vous nous avez communiqué une cartographie des actions informatiques qui se trouvent disséminées dans les services. La refonte informatique, c'est une redistribution des rôles, je l'ai dit, c'est multiplier et fédérer l'action, c'est accroître la sécurité, sans pour autant démotiver les personnes qui pourraient se sentir comme dépossédées de leur domaine.

Cette refonte, c'est une somme d'outils qui va concerner tous les fonctionnaires et agents de l'Etat : il ne faudra pas négliger l'accompagnement personnel, que ce soit avec la formation mais aussi pour partager la vision, pour accompagner le changement vers une nouvelle manière de travailler, vers une nouvelle organisation.

(Sonnerie).

... permettez, Président.

C'est aussi une formidable opportunité de développer l'accessibilité de l'Administration, de faire une « eAdministration » à l'échelle du pays tout entier, accessible à tous, en tout lieu, de tout temps.

Et peut-être pour finir, si notre Administration devient numérique, elle sera aussi beaucoup plus robuste. En effet, dès le moment où toutes les données sont numériques, en cas de sinistre grave, on pourra maintenir l'exploitation des services dans toutes les conditions, sans dépendre des sites techniques physiques actuels.

Malheureusement, des différentes présentations auxquelles nous avons pu assister, je n'ai pas perçu une vision, une ambition, une analyse des risques et des opportunités.

Alors bien sûr, le travail se fait, les choses avancent.

Vous avez déjà trouvé une passerelle entre la *smartcity* et l'informatique traditionnelle, c'est un bon début, mais ce n'est pas suffisant. Qu'en sera-t-

il des sites web ? Il ne faudrait pas à avoir à revenir sur un chantier après coup, si la chronologie des opérations n'était pas optimisée...

Le travail est là, je vous remercie et j'espère que cela continuera.

M. le Président.- Merci, Monsieur POYET.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur ELENA.

M. Eric ELENA.- Merci, Monsieur le Président.

Je souhaite intervenir sur la ligne 708.913 – Surélévation de la Sûreté Publique. Je constate que 5 M€ ont été positionnés, est-ce que c'est l'option en bois qui a été choisie ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipeement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Nous sommes restés sur la surélévation classique.

M. le Président.- Madame Rossi.

Mme Valérie Rossi.- Merci, Monsieur le Président.

Ce soir je vais évoquer une dernière fois le plan numérique scolaire.

Sous notre mandature, le numérique a pris enfin sa place au sein de nos établissements scolaires. A l'heure où le numérique à Monaco va faire son entrée en ville avec le concept de Smart city et bientôt dans nos administrations – Monsieur POYET en a parlé – il était évident et incontournable qu'il intègre nos écoles. Certains sont satisfaits, d'autres sont encore sceptiques.

Pouvez-vous, Monsieur le Conseiller, nous faire un point d'étape sur ce sujet puisque nous avons ici, en fait, la dernière dotation qui clôture les 2,4 M€ qui avaient été dédiés au plan numérique scolaire.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Je n'ai plus tout à fait les chiffres en tête puisque nous avons, effectivement, mis en œuvre un certain nombre de dispositions qui avaient été prévues, notamment, en ce qui concernait l'installation des tableaux interactifs des vidéoprojecteurs interactifs, sachant que quasiment l'ensemble des établissements scolaires en ont été équipés, de la même manière que l'on a développé la mise en place de classes mobiles avec des tablettes

de sorte qu'un maximum d'élèves puissent bénéficier de cet outil, sachant que la tablette n'est pas utilisée durant toutes les heures de la scolarité mais en complément, bien évidemment, d'un certain nombre d'autres pratiques pédagogiques.

Donc, le plan se poursuit, je ne pourrai pas vous donner les chiffres exacts, je sais que nous sommes très au-delà des taux d'équipements que l'on a en Europe, on est leader en la matière puisqu'on a rattrapé, par la mise en place de ce plan numérique, l'absence de matériel informatique de cette nature. Les vidéos projecteurs interactifs, qui sont vraiment plébiscités par les enseignants, sont déployés dans toutes les salles, de même que les tablettes sont déployées dans les établissements, notamment primaires et secondaires.

Mme Valérie Rossi.- Avez-vous utilisé en totalité le budget ?

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Le budget a été consommé pour les différentes années écoulées, il y a encore une année de budget, mais la totalité du budget a été consommé. Nous avons un taux de consommation qui frise les 100 % chaque année depuis le début du plan numérique. Je vous rappelle qu'un effort complémentaire d'accélération avait été souhaité et inscrit, puis voté par le Conseil National, donc nous avons eu une accélération la deuxième année par rapport à ce qui avait été imaginé puisque c'était un plan sur 5 ans qui avait été organisé.

Mme Valérie Rossi.- Une dernière question.

Quand pensez-vous que l'on puisse avoir les livres scolaires sur les tablettes afin que les cartables soient enfin allégés, et du coup ne pas supprimer les livres mais au moins les laisser au domicile de chaque élève afin d'éviter qu'il les transporte de la maison au Collège et du Collège à la maison ?

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* En matière d'allègement du poids des cartables, c'est une problématique qui est ancienne et je crois que chaque année nous essayons de progresser en la matière. Il y a déjà des dispositifs qui ont été mis en œuvre et qui, bien évidemment, continuent à l'être, indépendamment de l'introduction du numérique dans les établissements scolaires, par le fait d'avoir les mêmes livres dans les établissements scolaires que les élèves peuvent

partager à deux, ce qui leur permet de laisser le livre à la maison de manière à ce que, notamment les collégiens, n'aient pas à transporter les livres.

Le deuxième volet de l'action que nous demandons à l'ensemble des établissements scolaires et plus particulièrement aux professeurs, c'est de tenter une harmonisation des fournitures scolaires, parce que le deuxième élément qui alourdit les cartables, c'est le fait que chaque professeur avait tendance à souhaiter le cahier, les feuilles ou le classeur, pour sa matière, un peu sans se préoccuper de ce que demandait son collègue de la même classe. Donc, là il y a des réunions en vue d'harmonisation et de simplification aussi pour que le volume de ces fournitures scolaires soit limité.

En ce qui concerne les livres numériques, un certain nombre de dispositifs sont déjà mis en œuvre avec des questionnements de la part du corps enseignant sur l'utilisation de ces livres numériques. Certains ne répondant pas à la pédagogie souhaitée par les professeurs, ils cherchent et tâtonnent un peu pour trouver l'ouvrage qui convient, d'une part et, d'autre part, le livre numérique pour les professeurs ne remplace pas le livre papier, notamment, s'agissant de la référence qu'il peut constituer.

Donc nous avons ces deux mondes qui commencent à cohabiter, à coexister l'un avec l'autre. Peut-être que dans quelques années la part prise par les livres numériques, parce que les ouvrages se seront développés, parce que l'offre sera plus intéressante et jugée plus intéressante par le corps enseignant, fera faire la bascule. Nous n'en sommes pas encore là aujourd'hui. Il y a un certain nombre d'usages qui sont introduits, pour l'heure ils restent encore minoritaires et donc il y a un travail d'année en année, tant de la part des éditeurs pour avoir des ouvrages qui répondent mieux aux préoccupations du corps enseignant, que de la part du corps enseignant de s'approprier aussi cet outil qui est, bien évidemment, un peu nouveau.

J'ai insisté en matière de plan numérique sur l'importance qu'il y avait à ce que le corps enseignant adhère aux besoins de l'usage du numérique dans les établissements scolaires parce que c'est eux qui le font vivre par rapport aux élèves. Donc, il y a eu un plan de formation des enseignants qui a été lancé, qui se poursuit puisqu'il y a une formation initiale mais il y a également une formation continue en la matière et on voit bien qu'il y a une appropriation qui se développe.

M. le Président.- Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, je confirme ce que dit Monsieur le Conseiller, beaucoup de mesures ont été prises, cependant il y a quand même toujours quelque chose qui m'interpelle. Vous savez, on vend des appareils qui permettent de lire les livres, les mêmes livres que l'on peut acheter sous format papier, strictement les mêmes. Il n'est pas question de problématique d'animation, d'utilisation car ce sont vraiment des tablettes de lecture. Vous avez la même bande dessinée en version informatique que celle que vous trouverez dans les rayons, dans les étagères. Le même livre, le même roman, le même livre d'histoire et donc, quelque part, j'ai du mal à comprendre pourquoi cela pose des problèmes aux enseignants sachant que c'est *stricto sensu* le même.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Apparemment l'offre en matière de livres scolaires n'est, semble-t-il, pas aussi développée que pour celle des romans ou des bandes dessinées sur les outils numériques.

De plus, le livre numérique est conçu en utilisant

toutes les capacités du numérique et notamment l'interactivité que permet le numérique par rapport à simplement un livre papier qu'on feuillerait.

M. Christophe ROBINO.- Oui mais si on se préoccupe uniquement du poids des cartables, on n'a pas forcément besoin d'un livre interactif. Simplement en ayant une tablette qui reproduirait les pages du livre, je ne vois pas quel problème cela pourrait poser aux enseignants en terme pédagogique. Juste une remarque.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* C'est sans doute une question d'offre en la matière.

M. le Président.- S'il n'y a plus d'intervention, je vais ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 8 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 9 - Investissements

709.991	- Acquisitions	5.000.000
709.996	- Rachats au FRC	5.000.000
709.997	- Nouveau CHPG	45.000.000
Total du Chapitre 9		<u>55.000.000</u>

M. le Président.- Monsieur PASQUIER.

M. Bernard PASQUIER.- Merci, Monsieur le Président.

Je suis très insatisfait par ce chapitre, je vais vous donner deux raisons, il y en a peut-être d'autres.

La première, c'est la ligne sur le nouveau C.H.P.G. qui nous présente chaque année une provision et non pas les dépenses effectives de l'année sur ce projet – peut-être elles sont quelque part, mais je n'arrive pas à les trouver et je préférerais les trouver sans faire trop de gymnastique, les annexes, etc... – parce qu'en fait c'est une ligne budgétaire et on devrait savoir

combien on a dépensé, je le répète chaque année et chaque année ça revient. Donc, je ne suis pas content de cela.

La deuxième raison de mon insatisfaction c'est, bien sûr, la ligne des rachats au Fonds de Réserve Constitutionnel qui est complètement loufoque puisqu'on voit bien qu'en 2016 on a dépensé 179 M€ sur cette ligne, en 2017, 23 M€, mais on sait très bien, puisque Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre l'a pratiquement dit l'autre jour, qu'on va dépenser entre 100 M€ et 140 M€ sur cette ligne. A ce titre, on pourrait très bien, dans le Primitif 2018, inscrire une estimation des dépenses que l'on ferait pour les rachats au Fonds de Réserve

Constitutionnel. Au lieu de procéder ainsi, on va faire comme les autres années, on va utiliser le Fonds de Réserve pour racheter des biens qui sont des dépenses publiques, puisque ce sont des biens qui sont destinés à des biens publics, d'une manière totalement inconstitutionnelle puisque les dépenses publiques doivent figurer au budget, et à la fin de l'année, lorsqu'on aura tous voté une ligne qui ne signifie rien à la clôture, au lieu d'avoir 8 M€ ou 5 M€, on va se retrouver avec une somme entre 125 M€ et 140 M€.

Donc moi je ne trouve pas cela correct et je m'abstiendrai sur ce chapitre.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur PASQUIER.

Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Je comprends l'intervention de Monsieur PASQUIER. Je n'ai jamais été très favorable à ce principe pour la ligne du nouveau C.H.P.G. et je n'ai pas bien compris pourquoi on ne pouvait pas faire un Compte Spécial du Trésor dédié. Même si on ne l'a pas fait au début, pourquoi ne le fait-on pas maintenant ? Je ne comprends pas pourquoi on est obligé, en effet, d'inscrire une ligne comme celle-là plutôt qu'un Compte Spécial du Trésor qui me semble approprié. Peut-être que je me trompe et que vous allez m'expliquer pourquoi.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Juste une précision pour répondre à la question de Monsieur PASQUIER.

A la question numéro 67, il vous a été communiqué le tableau qui synthétise tous les éléments financiers que vous avez demandés avec la mise à jour du plan de financement : les dépenses réelles pour l'année 2017, les dépenses cumulées et d'utilisation par année, depuis la mise en place de la provision.

M. Bernard PASQUIER.- Madame, je sais bien que vous avez répondu à cette question.

Mon propos est de dire que je voudrais le voir plutôt dans le budget et pas d'être obligé de demander au Gouvernement ce qu'il se passe... Je sais bien que vous répondez, je sais bien que les chiffres existent

et je sais bien que la comptabilité est parfaitement juste, mais je pense qu'il serait normal que ce chiffre-là figure quelque part dans le budget sans qu'on soit obligé de vous demander. C'est tout ce que je dis.

Mme Sophie VATRICAN.- *Directeur du Budget et du Trésor.-* Pour vous répondre, Monsieur PASQUIER, je me permets d'indiquer que ce chiffre est dans le budget puisqu'il est dans le document triennal d'équipement que vous votez en même temps que le budget. Il y a une ligne, en bas du tableau, qui donne le détail des dépenses sur les différentes années.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie.-* Sur la question de Monsieur CUCCHI, il a été décidé à l'époque de l'intégrer au niveau du budget parce que, premièrement, c'est une opération qui s'étale sur un nombre d'années important, en face de laquelle on ne peut pas envisager non plus de mettre des recettes et pour lesquelles il avait semblé, budgétairement, d'être plus prudent au vu du fait qu'au début les dépenses devaient être relativement mesurées par rapport à la montée en puissance, de lisser davantage l'impact sur le budget de cet investissement lourd. Pour une fois encore éviter de se retrouver, peut-être, une année donnée, fortement déficitaire alors qu'il y aurait eu des sommes qui dépasseraient largement, à un moment donné, le montant de la provision qui avait été évaluée.

M. le Président.- Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Je comprends votre réponse, Monsieur CASTELLINI, mais je ne vois pas très bien pourquoi on ne peut pas inscrire, effectivement, des dépenses à une certaine hauteur dans le budget qui serviraient, finalement, à approvisionner un Compte Spécial du Trésor qui, lui, serait géré pour les dépenses, au fil du l'eau, du C.H.P.G.. Un peu comme on abonde le Fonds Vert National d'un certain nombre de crédits.

Cette pratique me paraîtrait, pour rejoindre Monsieur M. B. PASQUIER, un peu plus conforme à ce que l'on fait sur d'autres crédits.

M. le Président.- Monsieur PASQUIER.

M. Bernard PASQUIER.- Pardon, Madame la Directrice, mais vous nous dites qu'on vote le triennal, mais moi la seule chose que j'ai devant moi,

c'est ce document-là, sur lequel il y a écrit « Budget Primitif ». Moi, je n'ai pas le triennal là, je suis supposé le voter ?

M. le Président.- Mais vous l'avez.

M. Bernard PASQUIER.- Mais est-ce qu'on discute ligne par ligne le triennal comme on discute les autres lignes ? Non !

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Il y a un autre sujet sur lequel on ne sera pas forcément d'accord, surtout à cette heure tardive, mais c'est le principe d'une inscription prudente concernant les rachats au Fonds de Réserve Constitutionnel. Oui, je suis ravi des excédents des années passées. Non, j'ignore tout – malgré l'arrivée en fin de séance, mardi, de mes boules de cristal commandées sur Amazon – et je n'ai pas la plus traitre idée de ce que seront les excédents budgétaires des années ou des décennies qui viennent. Donc la pratique budgétaire saine consiste, au moment où le budget est établi, à définir des seuils qui semblent raisonnables, quitte à les rectifier comme cela a été le cas par exemple dans le cadre du Budget Rectificatif.

Si, et seulement si, les excédents budgétaires des années futures demeurent, perdurent et dans une certaine mesure, ressemblent aux excédents budgétaires des années passées, vous l'avez vous-même évoqué l'année précédente, nous ne devrions pas atteindre, puisque c'était les chiffres que vous

aviez évoqués, des niveaux, cette année, qui étaient comparables à ceux de 2016 ou à ceux de 2015. Je ne reviendrai pas sur les raisons puisqu'elles ont déjà été abordées en séance, mardi dernier. On ne peut que se réjouir d'avoir cette possibilité de racheter davantage que ce que l'on a inscrit. Maintenant, si un jour on ne peut racheter que ce qui est inscrit ou on ne peut plus rien racheter du tout parce qu'on est en déficit, je pense que l'on regrettera les années où l'on pouvait racheter davantage, même si l'on avait, au Primitif, inscrit des sommes inférieures.

M. le Président.- Merci.

S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre 9 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Quatre abstentions.

Le chapitre 9 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;

M. Jean-Charles ALLAVENA,

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,

MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI,

Claude BOISSON, Marc BURINI, Philippe CLERISSI,

Jean-Michel CUCCHI,

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,

MM. Thierry POYET, Christophe ROBINO,

Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN,

MM. Jacques RIT et Christophe STEINER,

votent pour ;

MM. Eric ELENA, Jean-Louis GRINDA,

Bernard PASQUIER et Jean-François ROBILLON,

s'abstiennent).

Chap. 11 - Équipement Industrie et Commerce

711.966 - Centre Commercial Fontvieille	2 000 000
711.984 - Parking du quai Antoine 1 ^{er}	450 000
711.985 - Construction dépôt Carros	1.809.000
Total du Chapitre 11	<u>4.259.000</u>

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci.

Je voudrais vous parler du Centre Commercial de Fontvieille et j'aimerais savoir s'il existe un projet dont je ne serai pas au courant en tant qu'élue qui consisterait à faire, au-dessus du futur Centre Commercial de Fontvieille, des appartements domaniaux au nombre de 80 ?

Merci.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Ce que je peux vous dire c'est que dans les projets qui ont été remis par les deux groupements ayant candidaté dans le cadre de la restructuration du Centre Commercial de Fontvieille, ce type de construction et, notamment, dans le nombre que vous évoquez, n'a pas été inclus.

Une fois encore cela ne veut pas dire que cette solution doit être écartée d'un revers de la main. Maintenant, il y a une restructuration qui est envisagée, il y a des projets qui ont été déposés, les projets déposés n'intègrent pas ces constructions dans un volume ou dans un nombre d'appartements aussi élevé que ce que vous venez de citer.

M. le Président.- Oui, Monsieur GRINDA, je vous en prie.

M. Jean-Louis GRINDA.- Donc, si je vous comprends bien, Monsieur CASTELLINI, je vais y aller avec prudence, deux groupements vous ont rendu leur conclusion et un des deux, ou peut-être les deux, je ne sais pas, a inclus dans ce nouveau Centre Commercial de Fontvieille des appartements domaniaux pour un nombre inférieur de 80 ?

Non. Je n'ai pas bien compris ? Alors rectifiez, Monsieur CASTELLINI.

Donc, il n'y a pas de domanial prévu au-dessus du Centre Commercial ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Aujourd'hui, il y a des variantes dans les soumissions. Aujourd'hui, au-dessus du Centre Commercial de Fontvieille, vous avez des villas. Il peut être envisagé, dans le cadre des projets qui nous ont été soumis, de conserver ou pas ces villas. Il n'a pas, à un moment quelconque, été envisagé d'aller au-delà. Cela n'a pas été demandé aux groupements. Dans le cahier des charges qui a été demandé aux groupements, n'a pas été demandé par l'Etat d'intégrer un programme domanial au-dessus du Centre Commercial de Fontvieille, une fois rénové.

M. Jean-Louis GRINDA.- J'ai bien compris votre réponse....

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* ... d'où, une fois encore, du maintien de l'existant mais qui représente, de mémoire, un nombre de villas très inférieur au chiffre que vous avez évoqué.

M. Jean-Louis GRINDA.- D'appartements, vous voulez dire ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Oui, enfin, ce sont des villas...

M. Jean-Louis GRINDA.- ... Moi, ce que j'aimerais comprendre, la seule chose qui m'intéresse et, je suis désolé mais je ne comprends pas bien la réponse que vous me faites, Monsieur CASTELLINI, sans doute parce qu'il est tard et que je n'ai pas le dossier en tête comme vous pouvez l'avoir, est-ce qu'il y a eu dans les projets rendus – et je comprends ni oui ni non, dans ce que vous me dites – des appartements ? Moi j'aimerais avoir une réponse : « Oui, Monsieur GRINDA, il y a un des deux sous-missionnaires qui a rendu un projet avec des appartements domaniaux »... ou pas du tout.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Non, aucun des deux n'a rendu un projet avec des appartements domaniaux au-dessus. Simplement, au-dessus, aujourd'hui, il y a des villas. Des variantes possibles concernent le maintien de ces villas avec tous les désagréments que cela pourrait comporter au moment de la rénovation du Centre Commercial pour les occupants actuels de ces villas et/ou pourrait comporter une variante sans les villas. Mais, si la réponse à la question est : est-il prévu de construire 80 logements domaniaux dans le cadre de la restructuration du Centre Commercial de Fontvieille, est-ce que cela a été inclus dans les projets qui nous ont été remis ? La réponse est non.

M. Jean-Louis GRINDA.- Est-ce que cela est possible ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Je suis incapable de vous répondre, compte tenu que cela n'a pas été envisagé par aucun des deux candidats qui a été soumissionné. Donc c'est une hypothèse qui, aujourd'hui, n'a été envisagée ni par eux, ni par nous.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci.

M. le Président.- Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Ce que je souhaite c'est que mes successeurs exigent du Gouvernement dans l'hypothèse où, compte tenu de la situation du logement actuelle, on se permettrait de détruire des logements, qu'ils soient au moins compensés en nombre par le projet, parce que sinon...

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* ... Je n'ai rien dit d'autre.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Ce que je veux dire c'est que si on détruit les villas, il faut le compenser en nombre.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Je n'ai pas dit qu'on allait détruire les villas. J'ai simplement dit que, là encore, dans un monde où des travaux d'envergures sont envisagés, un certain nombre d'options peuvent l'être également. Ne fusse que parce qu'il ne faudrait pas mésestimer, lorsque j'ai vu ici ou là l'émoi que pouvait susciter le passage d'un télécabine au-dessus de cette zone, non plus sous-estimer l'impact que des travaux de restructuration très lourds pourront avoir sur le confort des habitants actuels de ces villas.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Monsieur CASTELLINI, je l'entends très bien. Je peux comprendre, mais je vous donne un sentiment personnel, les suivants auront le leur. Si on devait envisager que le projet de téléphérique devienne une réalité et que pour le réaliser il faille détruire des logements domaniaux, à mon sens, on ne peut plus se permettre d'évoquer des projets comme ça, sans que dans le projet lui-même, on le compense. Pour les raisons déjà évoquées, nous sommes en train de penser à certaines idées plus ou moins réalistes. L'heure à la destruction des logements domaniaux n'est plus d'actualité.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions ?
Monsieur BARILARO.

M. Christian BARILARO.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais juste savoir, parce que je n'ai pas très bien compris l'intervention de M. GRINDA, d'où il tient ces informations ? Est-ce un projet qui existe vraiment où est-on sûr qu'il n'y aura pas d'appartements domaniaux sur le futur Centre Commercial de Fontvieille ? Parce que je vois que la réponse est un peu ambiguë. On va peut-être détruire les villas qui existent, alors il va y avoir un problème pour les Monégasques qui y sont logés.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* C'est peut-être l'heure tardive parce que moi j'ai le sentiment d'être extrêmement clair.

Il y a des projets qui sont proposés. Il y a des variantes dans ces projets. Rien n'est décidé aujourd'hui. Nous allons examiner les projets – nous sommes en train de le faire avec l'Administration des Domaines – certains de ces projets, pour aménager le toit du nouveau Centre Commercial de Fontvieille, intègrent les villas existantes et d'autres proposent de ne pas les intégrer. C'est tout.

Ce sont des variantes proposées parce qu'il y a, une fois encore, une logique architecturale à les maintenir dans le cadre des projets qui sont proposés. Il peut aussi être envisagé de ne pas les maintenir. Dans tous les cas de figure, si cela était décidé, comme l'a souligné le Docteur CUCCHI, il y aurait la nécessité de trouver d'autres logements parce qu'il est hors de question d'avoir un nombre net de destructions de logements domaniaux, quel que soit l'endroit, sachant qu'on parle de 19 villas ou appartements aujourd'hui, les projets qui nous ont été soumis ne vont pas au-delà aujourd'hui. Ce n'est pas dans le cahier des charges que nous avons soumis aux promoteurs des projets.

M. le Président.- Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Il est tard, je me risque.

Ces projets néanmoins que vous n'avez pas demandés, existent-ils ? Vous ont-ils été présentés, même de façon baroque... sur le côté, par exemple ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Ni baroque, ni « baroque'n'roll ». Cette réponse doit être interprétée comme un non, au cas où vous en ayez douté.

M. le Président.- Madame ROUGAIGNON-VERNIN.

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- Est-ce que cela pourrait être une solution envisageable puisqu'on cherche des logements ? Je n'avais jamais entendu parler de cela, je trouve cette idée intéressante.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Surtout à cette heure, chère Madame, tout est envisageable. C'est simplement que cela n'a été, à ce moment précis, dans aucun des projets qui nous ont été proposés, envisagé. Donc, je ne peux vous répondre que sur l'existant ou l'envisagé. Sur l'envisageable, je peux vous répondre que oui, tout est envisageable.

Maintenant, je ne sais pas quelles sont les contraintes techniques, notamment, aujourd'hui, s'il y a un nombre beaucoup plus limité d'appartements, peut-être que le socle actuel ne permet pas qu'on en construise davantage. Est-ce que le nouveau socle le permettrait, je n'en sais rien, cela n'a pas été étudié. Est-ce que le télécabine pourrait passer au-dessus d'un nombre d'appartements supérieurs au nombre d'appartements actuels ? Je ne le sais pas. On rentre à nouveau dans une quatrième dimension et dans de la fiction. Je ne peux pas vous répondre parce que cela n'a pas été envisagé.

Donc, je ne peux vous dire que la vérité des choses, de même que je vous ai dit plus tôt la vérité des chiffres.

M. le Président.- Madame AMORATTI-BLANC.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- En fait, Monsieur le Conseiller, je comprends très bien les interrogations de mes collègues parce qu'il me semble me souvenir que lorsque je vous ai interrogé sur la S.B.M., il y a deux jours, vous m'avez répondu : « je ne réponds qu'aux questions que l'on me pose. » Donc je comprends tout à fait que mes collègues vous aient posé toutes ces questions puisque vous ne répondez qu'aux questions que l'on vous pose. Donc ils avaient peut-être besoin d'avoir l'assurance qu'il n'y ait pas d'autres idées.

Merci.

M. le Président.- Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Moi je constate – je sais qu'il est tard – que votre réponse, Monsieur

CASTELLINI, a été parfaitement claire, ce projet n'est absolument pas à l'ordre du jour, aujourd'hui, maintenant, tout de suite... Je vois que Monsieur le Ministre d'Etat, Monsieur CASTELLINI, me donne raison, donc ceci n'existe pas.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Si vous me parlez, une fois encore, de projets qui nous ont été soumis et qui intègreraient ces éléments, ma réponse est non. Les projets qui nous ont été soumis n'intègrent pas, à ce jour, ces éléments.

M. Jean-Louis GRINDA.- Alors moi je vous parlais de projets qui avaient été vus et qui intègrent ceci, mais vous n'êtes pas au courant. Donc, je me dis qu'on fait des projets sur le Centre Commercial de Fontvieille, sans en parler au Gouvernement, mais qui circulent et que je connais. Voilà. Je suis content de vous avoir appris quelque chose ce soir.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur GRINDA, c'est à moi de vous interroger, à quoi faites-vous allusion ? De quoi parlez-vous ? Parce qu'il est bon de questionner vos questions non ?

M. Jean-Louis GRINDA.- ... Mais puisque ce projet n'existe pas, on m'a sans doute menti.

M. le Ministre d'Etat.- Nous n'avons jamais imaginé construire 80 logements sur le Centre Commercial de Fontvieille.

M. Jean-Louis GRINDA.- Cette réponse me va très bien. Merci beaucoup.

M. le Ministre d'Etat.- Mais ce serait plus simple que vous vous expliquiez afin que l'on comprenne tous.

M. Jean-Louis GRINDA.- Cette réponse me convient très bien et pour l'instant tout va très bien. Merci beaucoup.

M. le Président.- Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Moi, en tant que Président, encore pour quelques semaines et mois, de la Commission du Logement, je

vais vous demander très solennellement, Messieurs, Madame du Gouvernement, de mener une étude de manière à savoir si on peut construire des logements au-dessus, le plus possible évidemment, dans tous les cas de figure, parce qu'aujourd'hui je veux bien croire que le socle de l'ancien Centre Commercial ne le permette pas. Pour autant, s'agissant du futur Centre Commercial qui va être refait, les moyens technologiques actuels permettent de faire le socle que l'on veut, comme on veut, ce n'est qu'une question de coût.

Compte tenu que nous sommes tous d'accord et nous en reparlerons plus tard, n'est-ce pas Monsieur GRINDA, sur le fait que chaque mètre carré est, premièrement, très précieux chez nous et, deuxièmement, qu'il y a une urgence de logements, je ne comprendrais pas, et d'ailleurs je suis fort étonné, que dans les hypothèses émises, on n'a pas demandé des études permettant de réaliser cela. A mon sens, il faut systématiquement l'envisager... Je ne dis pas de le faire, mais il faut à tout le moins envisager les possibilités. S'il y a la possibilité de faire 30, je ne vois pas pourquoi on en ferait 10. C'est tout.

M. le Président.- Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

Je comprends la problématique du Président de la Commission de Logement, mais de grâce, ne retardez pas encore une fois la rénovation du Centre Commercial, cela serait catastrophique.

Déjà en 2008, avec votre prédécesseur M. Jean-Paul PROUST, Monsieur le Ministre, nous nous étions mis d'accord pour une rénovation. Vous voyez, cela fait 9 ans, 9 années qui sont passées, alors qu'à l'époque il m'avait dit qu'on pourrait ranger la collection des voitures du Prince Rainier au garage, provisoirement, puis commencer les travaux et, ensuite, effectuer le reste des travaux le jour où on déplacerait la Salle Léo FERRÉ, sachant que les

travaux consistaient à y inclure le Multiplex, donc on aurait gagné énormément. Vous voyez, Monsieur CASTELLINI, vous n'y étiez pas, donc ce n'est pas votre faute, mais nous avons perdu 9 ans et aujourd'hui il est hors de question que l'on perde encore quelques années. Je veux bien que vous étudiiez toutes les propositions qui vous ont été faites ce soir, mais surtout qu'elles ne retardent pas l'agrandissement de ce centre commercial qui est primordial pour l'avenir du commerce à Monaco.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce chapitre 11 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 11 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

Je vais à présent lever la séance en vous rappelant que nous nous retrouverons la semaine prochaine, mardi 19 décembre, à 17 heures, pour poursuivre l'examen de ce projet de Budget Primitif 2018.

M. Daniel BOERI.- Maintenant que c'est fini, j'aimerais faire une intervention.

Si vous organisez des exercices de créativité et d'association libre, je suis tout à fait prêt à participer mais pas dans le cadre du budget.

C'est tout ce que je voulais dire.

M. le Président.- Je vous remercie, la séance est levée.

—
(La séance est levée à minuit).



imprimé sur papier PEFC

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO

